

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C027 REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfedture 974-249740093-20210403-2021-0027 DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 13/04/2021

Der 201 526 Berner-Laurauft (1309)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C027

REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-6-1,

Vu l'article L. 273-10 du Code électoral,

Vu la délibération n°2020-C053 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des conseillers communautaires,

Considérant la nécessité de remplacer au sein de l'Assemblée délibérante, une conseillère communautaire de la commune de Bras-Panon décédée,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

- a pris acte de l'installation de Madame CANAGUY Anne dans les fonctions de conseillère communautaire
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, , Fait à Saint-Benoit, le

Le Président

Patrice SELLY

ERCOMMUN



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C028 REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021 C028 DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture 15/04/2021

201 524 Berger-Levrault

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C028

REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 273-5 et L. 273-10 du Code électoral,

Vu la délibération n°2020-C053 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des conseillers communautaires,

Considérant la nécessité de remplacer au sein de l'Assemblée délibérante, une conseillère communautaire de la commune de Saint-Benoit,

Madame PAYET GANGNANT Valérie a présenté, par courrier du 08 mars 2021, sa démission de son poste de conseillère communautaire à la CIREST. Ce courrier a été adressé au Préfet de la Réunion le 24 mars 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code.

En outre, l'article L. 273-10 du Code électoral précise que : « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

Madame PAYET GANGNANT Valérie a été élue Conseillère communautaire sur la liste « Rassemblement pour Saint-Benoit ». La suivante de cette liste, appelée à remplacer la conseillère démissionnaire est **Madame Sophie Marie Aliette AUDIFAX épouse LEBON**, déclarée installée conseillère communautaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- de prendre acte de l'installation de Madame Sophie Marie Aliette AUDIFAX épouse LEBON dans les fonctions de conseillère communautaire;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoît, le

5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-C028-DE Date de télétransmission : 15/04/2021

Date de réception préfecture : 15/04/2021



EXTRAIT DU PROCES VERBAL **DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C029

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS SUITE AU REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de guorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

de séance. Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de de la condition de quorum a été atteinte.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C029

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS SUITE AU REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-C053 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des conseillers communautaires,

Vu la délibération n°2020-C064 du Conseil Communautaire du 31 juillet 2020 portant élection des commissions thématiques,

Vu la délibération n°2020-C065 du Conseil Communautaire du 31 juillet 2020 relative à la désignation les représentants de la CIREST dans les organismes extérieurs,

Vu la délibération n°2020-C072 du Conseil Communautaire du 31 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n°2020-C073 du Conseil Communautaire du 31 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission des délégations de service public,

Vu la délibération n°2020-C075 du Conseil Communautaire du 31 juillet 2020 relative à la mise en place de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu la délibération n°2021-C027 du Conseil Communautaire du 5 avril 2021 relative au remplacement d'une conseillère communautaire,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que des commissions ont été mises en place et des membres ont été désignés suivant les délibérations du 31 juillet 2020.

Suite au décès de Madame ALLY Micheline conseillère municipale à la Commune de Bras-Panon, et membre des commissions suivantes :

- Commission Aménagement, habitat, mobilité
- Commission d'appel d'offres
- Commission des délégations de service public
- Commission locale d'évaluation des charges transférées
- Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de la Réunion

Il convient de procéder à son remplacement, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales applicables par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code, en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

H, 201 524 Berger-Levrault (1309)

Sont candidats:

Commission	Qualité	Nom et prénom du candidat	Vote
Commission Aménagement, habitat, mobilité	Titulaire	Anne CANAGUY	Pour, Contre abstentions
Commission d'appel d'offres	Titulaire	Anne CANAGUY	Pour, Contre abstentions
Commission des délégations de service public	Titulaire	Anne CANAGUY	Pour, Contre abstentions
Commission locale d'évaluation des charges transférées	Suppléante	Anne CANAGUY	Pour, Contre abstentions
Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de la Réunion	Titulaire	Anne CANAGUY	Pour, Contre abstentions

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes du présent rapport ;
- de valider l'élection de Madame Anne CANAGUY, en remplacement de Madame ALLY Micheline au sein des commissions susmentionnées;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, 15 AVR. 2021 Fait à Saint-Benoît, le

Le Président

Patrice SEL

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-C029-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C030 ÉLECTION DU QUATORZIÈME VICE-PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET.

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-030 DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

Dat 201 524 Barear-Lourault (1709)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C030

ÉLECTION DU QUATORZIÈME VICE-PRÉSIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 5211-10

Vu la délibération n°2020-C053 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des conseillers communautaires,

Vu la délibération n°2020-C055 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau,

Vu la délibération n°2020-C056 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté d'agglomération,

Considérant la nécessité de pourvoir un siège vacant de la quatorzième vice-présidence, suite au décès de la vice-présidente,

Le Président de la CIREST rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Par délibération n°2020-C055 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020, le nombre de viceprésidents a été fixé à quatorze (14).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide :

- de valider l'élection de la quatorzième Vice-président(e);
- d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Etat a indiqué, dans son arrêt du 3 juin 2009 qu'une telle élection se déroule selon un scrutin uninominal à trois tours, quel que soit l'importance de la population de l'établissement considéré (*Conseil d'Etat*, 8^{ème} et 3^{ème} sous-section réunies, 3juin 2009, requête n° 319101).

Il est donc procédé selon ces modalités, au scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, le Conseil Communautaire proclame et déclare immédiatement installée :

Madame Anne CANAGUY, quatorzième vice-présidente.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le
Accuse de réception en préfecture
974-249740093-20210403-2021 06

974-249740093-20210403-2021 05 Date de télétransmission : 15/04/20 Date de réception préfecture : 15/04/20

D. L. C.

Patrice SELLY



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C031

RELATIVE AU RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA.

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY.

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-C031*DE Date de télétransmission /15/04/2021 Date de réception préfecture / 15/04/2021

Patrice SELY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C031

RELATIVE AU RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61 ;

Vu décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (ci-après EPCI) à de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants, l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) précise notamment que : «(...) préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, ce rapport doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles », conformément à l'article D 2311-16 du CGCT.

Il présente également les politiques publiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes est joint à la présente.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

RAPPORT 2021 SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA CIREST

FEVRIER 2021

PREAMBULE

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20.000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT) et est entré en vigueur à partir du budget 2016 par décret du 24 juin 2015, qui en fixe également le contenu.

Ce rapport doit se composer de 2 parties obligatoires :

- La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale,
- La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.

Une partie facultative permet également de faire un point sur la situation économique et sociale en matière d'inégalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Référence :

Code Général des Collectivités Territoriales

Article D2311-16:

- 1. En application de l'article L.2311-1-2, le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente respectivement au conseil municipal ou au conseil communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.
- II. Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le rapport comporte également le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-C031-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021 professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

III. Le rapport présente les politiques menées par la communes ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la commune ou du groupement. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalité entre les femmes et les hommes dans la commune ou le groupement, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence. Le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet.

NOTA: conformément à l'article 7 du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les présentes dispositions s'appliquent aux budgets présentés à compter du 1^{er} janvier 2016.

Loi nº 2014-873 du 4 août pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Article 1:

L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

La politique pour l'égalité entre les femmes et hommes comporte notamment :

- 1° des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité;
- 2° des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel;
- 3° des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- 4° des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- 5° des actions de lutte contre la précarité des femmes ;
- 6° des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers ;
- 7° des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-C031-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

8° des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;

9° des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres : Décret n° 2015-761 du 24 juin relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Article 1:

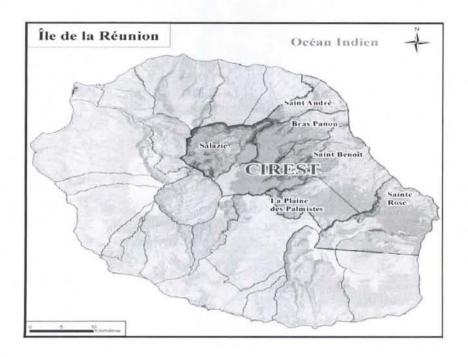
<u>Publics concernés</u> : collectivités territoriales et établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20.000 habitats, ensemble de la population.

<u>Objet</u>: élaboration d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales, préalablement à la préparation de leur budget. <u>Entrée en vigueur</u>: les dispositions du présent décret s'appliquent aux budgets présentés par ces collectivités et les EPCI de plus de 20.000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2016 et, pour les régions issues de regroupement au titre de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, au élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, à compter du 1^{er} janvier 2017.

PREAMBULE

Le 1er janvier 2002, la Communauté des Communes de l'Est (CCE) créée le 19 décembre 1996, se transforme en communauté d'agglomérations. La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est née. Bras-Panon, La Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose et Salazie et les 40 conseillers communautaires œuvrent ensembles étroitement afin de mieux gérer les problématiques des territoires de l'Est, des villes et de leur population. A sa création, la CIREST s'est vue transférer plusieurs compétences : l'Environnement, le Développement Economique, le Transport Urbain et Scolaire, l'Aménagement de l'Espace, le Tourisme, l'Equilibre Social de l'Habitat, la Politique de la Ville, voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. La loi NOTRE, en 2015 est venue modifier sa structure en créant de nouvelles obligations de transfert pour la GEMAPI et pour l'« Eau et Assainissement ». Ainsi en janvier 2020, la CIREST a accueilli au sein de ces effectifs, le personnel des 6 communes-membres issu de ces transferts de compétences et affectés à ces services publics.

Avec ses 73 721 hectares, la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est le territoire le plus étendu de la Réunion et la communauté tend à favoriser la solidarité entre les villes et les territoires, avec pour ambition de combler les déséquilibres d'une part et d'harmoniser le développement de chacun, en tenant compte de ses ressources et de son identité d'autre part.



En ce début de 2021, La CIREST compte environ 302 agents dont cent cinquante-trois titulaires pour s'occuper de tout son territoire dans les domaines de compétences prévus par les textes. Le transfert des nouvelles compétences issu de la loi NOTRE a augmenté les effectifs d'environ 32 agents.

ef, 201 524 Berger-Levrault (1309

ETAT DE L'EXECUTIF COMMUNAUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Effectifs CONSEIL COMMUNAUTAIRE: 48

Femmes: 22

Bras-Panon: 2 Plaine des Palmiste: 1 Saint-Benoit: 7 Saint-André: 10 Sainte-Rose: 1 Salazie: 1

Hommes: 26

Bras-Panon: 3
Plaine des Palmiste: 1
Saint-Benoit: 8
Saint-André: 12
Sainte-Rose: 1
Salazie: 1

Soit 45.8 % de femmes.

Effectif PRESIDENT: 1

Femmes: 0 Hommes: 1

Effectifs VICE-PRESIDENTS: 14

Femmes: 6 Hommes: 8

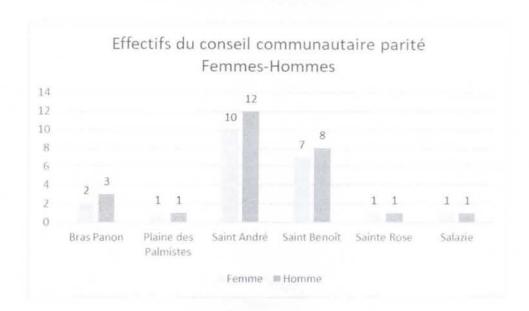
Soit 42.8 % de femmes

Effectifs BUREAU COMMUNAUTAIRE: 15

Femmes: 6 Hommes: 9

Soit 40 % de femmes

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-C031-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021



Concernant le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'Etablissement,

L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Les services de la CIREST sont structurés en 1 direction générale, 3 directions générales adjointes et 1 direction générale des services techniques. En 2021, Ces directions sont pourvues de 3 DGAS, dont un homme faisant fonction de DGS, 2 femmes dont 1 faisant fonction de DRH et 1 nommée en mars 2021 et d'un DGST homme.

Ces directions gèrent des compétences obligatoires, optionnelles, facultatives regroupées par grands domaines de politiques publiques, (développement économique, environnement, aménagement du territoire, habitat, et services techniques ...) et sont organisées de la manière suivante :

DGS: Tous les services, secrétariat général et archives, coursiers...

DGAS Finance et affaires générales : les affaires juridiques et marchés publics, les finances, le service communication

DGST : l'environnement, le Déplacement, la gestion du patrimoine, Eau /assainissement/ GEMAPI

DGAS : aménagement et développement des territoires : aménagement, développement économique, emploi et insertion, Habitat,

DGAS Ressources : Direction des Ressources Humaines, de l'Informatique et la Téléphonie.

Cabinet: 1 directeur de cabinet et 1 assistante administrative mise à disposition

L'organigramme de la CIREST au 31 décembre 2020

ORGANIGRAMME DE LA CIREST PRÉSIDENCE GABINET Patrice SELLY Fabrice GRONDIN DELLULE INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI) DIRECTION GENERALE DES SERVICES Jean MASSIF Valérie GUSTAVIN SECRETARIAT GENERAL CONTRÔLE DE GESTION Prices LAURENT Ohristine GRONDIN / SERVICE COMMUNICATION Armand MAILLOT DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENADEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUE RESOURCES ET MOYENS Jean MASSIP Marie BERRY Natacha BOSSE (intérim). DIRECTION DU DIRECTION DES FINANCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DÉVELOPPEMENT EGONOMIQUE DIRECTION DU PATRIMOINE Christine GRONDIN Stephane PROUD HOM Marie BERRY Daniel BERTHE DIRECTION SERVICE INFORMATIQUE ET TELEPHONIE DES ACHATS ET MARCHÉS AFFAIRES JURIDIQUES DIRECTION DE DIRECTION DE L'AMENAGEMENT L'ENVIRONNEMENT Eric MARIANNE Benedicte ARCHAMBAULT DIRECTION DE L'EMPLOI DIRECTION EAU ET DE L'INSERTION ASSAINISSEMENT - GEMAPI Lionel ARAYE Laurent JEAN-FRANCOIS DIRECTION DU TOURISME, SPORTS ET GULTURE DIRECTION DES DÉPLACEMENTS

MYRNE ENGUERRAND

DEVELOPPEMENT DURABLE
Nataona BOSSE

Teddy VIRAYE

Au 31 décembre 2020, les emplois entre femmes et hommes étaient repartis de la manière suivante dans chaque direction :

Direction et services	Femmes	Hommes	% femmes	Total
Direction Général et adjointes/ Postes fonctionnels	1	1	50%	2
Direction générale	5	3	62,5%	8
Services Communication	1	1	50%	. 2
Direction des Ressources humaines	3	1	75%	4
Service informatique et téléphonie	0	3	0%	3
Direction des affaires juridiques et marchés publics	4	1	80%	5
Direction des finances	5	2	71.5%	7
Direction de l'aménagement	1	3	25%	4
Direction développement économique	1	2	33.3%	3
Direction emploi/insertion	4	1	80%	5
Direction Habitat	2	0	100%	2
Direction tourisme sport et culture	4	2	66.6%	6
Direction Environnement	12	39	23.5%	51
Direction Patrimoine	3	19	13.6%	22
Direction des déplacements	2	6	25%	8
Direction de l'eau et assainissement/GEMAPI	3	15	16.6%	18

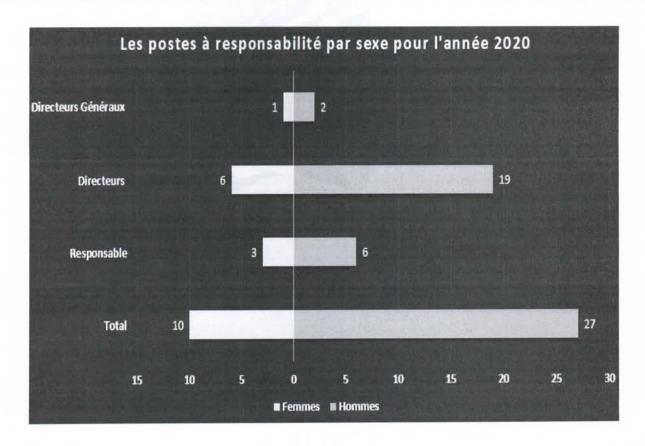
Parmi les effectifs répertoriés dans le tableau ci-dessus deux agents sont en détachement actuellement, une femme à la SEM Estival et un homme à la mairie de Bras-Panon.

A compter de janvier 2021, un homme a été nommé sur un poste fonctionnel en tant que DGST, et au 1^{er} mars, une femme a été nommée sur un poste fonctionnel de DGAS. Ainsi, sur 4 postes fonctionnels occupés, nous avons 2 femmes et 2 hommes, égalité atteinte.

Indicateur Responsabilités

Au regard des éléments du tableau ci-dessous, il est à noter que la CIREST devra fournir un effort pour l'égalité femmes-hommes en termes de poste à responsabilité. En effet, près de ¾ des postes à responsabilité sont occupés par des hommes. Les actions pour les années à venir devront prendre en compte cet aspect.

Postes à responsabilité	Femmes	Pourcentages	Hommes	Pourcentages	Total
Directeurs généraux	1	50%	1	50%	2
Directeurs	4	36%	7	64%	11
Responsables de service	2	11%	17	89%	19
Encadrants	4	44%	5	56%	9
Responsables d'équipe	0	0%	5	100%	5
Total	11	24%	35	76%	46



Concernant les **emplois de direction**, ils étaient repartis entre les femmes et les hommes de la manière suivante :

	Femmes	Hommes	TOTAL	% femmes
Directeurs Généraux/ Postes fonctionnels	1	1	2	50 %
Direction des Ressources humaines	1	0	1	100%
Direction des affaires juridiques et marchés publics	0	1	1	0%
Direction des finances	1	0	1	100%
Direction de l'aménagement	0	1	1	0%
Direction développement économique	0	1	1	0%
Direction emploi/insertion	0	1	1	0%
Direction Habitat	1	0	1	100%
Direction tourisme sport et culture	1	0	1	100%
Direction Environnement	1	0	1	100%
Direction Patrimoine	0	1	1	0%
Direction des déplacements	0	1	1	0%
Direction de l'eau et assainissement/GEMAPI	0	1	1	0%
TOTAL	6	9	14	42.86 %

En conséquence, au 31 décembre 2020, sur les postes de direction, sur un total de 14 directeurs, 42.86 % étaient des femmes. Ainsi, dans la collectivité, les 50 % de femmes occupant un poste de cadre de directions ne sont pas encore atteints, mais elle tend vers cette égalité.

LES EFFECTIFS

1- Indicateurs catégories et filières

Part des femmes et des hommes par filières et par catégorie

a- Titulaires

TITULAIRES

FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

31/12/2020

CATEGORIE	FEI	MMES		НО	MMES		TOTA
S	ADMINISTRATIV E	TECHNIQU E	TOTA L	ADMINISTRATIV E	TECHNIQU E	TOTA L	L
А	3	3	6	5	10	15	21
В	6	0	6	2	5	7	13
С	37	3	40	19	59	78	118
		то	TAL				152

f. 201 524 Berger-Levrault (1309

b- Contractuels sur les emplois permanents

AUXILIAIRES PERMANENTS

FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

31/12/2020

CATECORIES	FE	MMES		но	MMES		TOTAL
CATEGORIES	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	TOTAL	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	TOTAL	TOTAL
А	3	2	5	2	1	3	8
В	0	2	2	0	3	3	5
С	13	2	15	9	20	29	44
		то	TAL			MA H.	57

c- Non titulaires sur les emplois non permanents

AUXILIAIRES NON PERMANENTS

FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

31/12/2020

CATECODIEC	FE	MMES		НО	MMES		TOTAL
CATEGORIES	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	TOTAL	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	TOTAL	TOTAL
А	0	0	0	0	0	0	0
В	0	0	0	0	0	0	0
С	1	4	5	0	5	5	10
		то	TAL				10

Indicateurs par âge

Pyramides des âges

REPARTITION DES AGENTS PAR TRANCHES D'AGE

AU 31/12/2020

TITULAIRES

	Femmes	%	hommes	%
plus de 50 ans	7	15	40	85
de 40 à 49 ans	18	34	35	66
de 30 à 39 ans	21	49	22	51
moins de 30 ans	3	60	2	40
Total	49	100	99	100

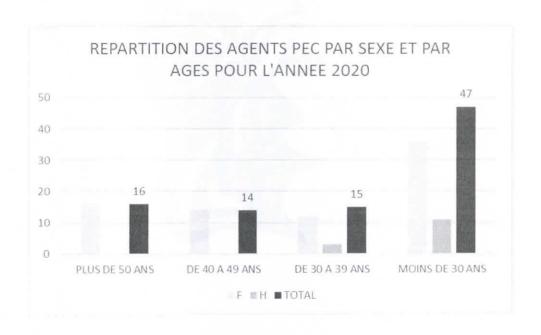


NON TITULAIRES

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210403-2021-C031-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

PEC

	Femmes	%	hommes	%
plus de 50 ans	16	100	0	0
de 40 à 49 ans	14	100	0	0
de 30 à 39 ans	12	80	3	20
moins de 30 ans	36	77	11	23
Total	78	100	14	100



REMUNERATIONS ET AVANTAGES

a- Salaires brut annuels titulaires 2020

		Total		3 218 096,58
		Total agents		153
			total	134 489,15 1 716 703,32
		a	montants	134 489,15
		Technique	femmes	9
ES	diciaire		hommes montants femmes montants	1 582 214,17
TITULAIRES	Traitement indiciaire		hommes	103
	Trait		total	873 235,61 1 501 393,26 73
		ative	montants	873 235,61
		Administrative	femmes	45
			hommes montants femmes montants	29 628 157,65 45
			hommes	29

		i	
		ť	7
		5	
			į
		à	ĺ
			į
			,
į			Į
)
		١	

				The second secon	,	9						
DINAGE		A	Administrative	ative				Technique	9		-	-
PKIIVIES	Н	Hommes	Fe	Femmes	Total	Но	Hommes	Fer	Femmes	Total	lotal agents	lotal
TOTAL	24	143 518,69 45	45	168 514,26	168 514,26 312 032,95	89	372 354,82	6	38 622,24	38 622,24 410 977,06	167	723 010,01

					Avantag	Avantages en nature	ıre					
		Ā	Administrative	ive				Technique				
Véhicules	Hor	Hommes	Ferr	Femmes		Hon	Hommes	Fem	Femmes		Total agents	Total
	Nombre	Nombre Montant Nombre Montant	Nombre	Montant	lotai	Nombre	Nombre Montant	Nombre Montant	Montant	lotal		
TOTAL	0	0	1	2 221,44	5 218,40	1	4 495,44	0	00'0	4 495,44	2	9 713.84
		A	Administrative	ive				Technique				
Chèques-déjeuner	Hor	Hommes	Ferr	Femmes	T	Hon	Hommes	Fem	Femmes		Total agents	Total
	Nombre	Nombre Montant Nombre Montant	Nombre	Montant	lotal	Nombre	Nombre Montant	Nombre Montant	Montant	ota Ota		
TOTAL	29	12 609,64	44	19 448,86	32 058,50	69	31 113,88	9	2 565,63	2 565,63 33 679,51	148	65 738,01

		Total agents Total		22 688,37
			Iotal	0,00 11 533,68
		mes	Montant	00'0
	Technique	Technique Hommes Femmes	Nombre	0
ntaires			Nombre Montant Nombre Montant	11 533,68
Heures supplémentaires		Hom	Nombre	16
Heures	Administrative	-	lotal	11 154,69
		Femmes	Montant	756,60
		Administrati Hommes Fem	Nombre	7
			Nombre Montant Nombre Montant	10 398,09
		Hom	Nombre	9
		CATEGORIES		TOTAL

b- Salaires bruts annuels CDI 2020

		Total			185 362,77	
			Total agents		10	
			1	lotal	0,00 123 260,88	
			Femmes	Nombre Montant	00'0	
		Technique	Technique	Nombre	0	
	ıdiciaire		Hommes	Montant	123 260,88	
<u> </u>	Traitement indiciaire		Hoi	Nombre	9	
	Trai		į	000	62 101,89	
		ive	Femmes	Montant	55 794,51	
		Administrative	Administrat	Ferr	Nombre	8
			Hommes	Nombre Montant Nombre Montant	6 307,38	
			Нош	Nombre	7	
			CATEGORIES		TOTAL	

		ents Total					
		Total agents					
			Total	0.00 21 184 08			
	Administrative	Femmes	Montant	0.00			
		Fen	Nombre	0			
Régime indemnitaire		Hommes	Nombre Montant Nombre Montant	21 184.08			
		Hon	Hon	Nombre	9		
Ä			Total	6 035.22 7 694.88			
		rative	Montant	6 035.22			
		Fem	Nombre	m			
		mes	Nombre Montant Nombre Montant	1 659,66			
		Hommes	Nombre	1			
			PRIMES	TOTAL			

		46			
		1	lotal	2 856,95 11 876,53	
		Femmes	Montant	2 856,95	
	ture	Fem	Nombre	9	
nre		Hommes	Nombre Montant Nombre Montant	9 019,58	
Avantages en nature		Hon	Nombre	19	
Avantag		Total L	lota	4 419.35 8 770.53	
	e.	mes	Montant	4 419.35	
	Administrative	Femmes	Nombre	11	
	Ac		Hommes	Nombre Montant Nombre Montant	4 351.18 11
		Нош	Nombre	10	
		Chèques-déjeuner		TOTAL	

20 647,06

Total

	Total			6 337,54	
		Total agents		æ	
			lotal	0,00 6 337,54	
		mes	Montant	00'0	
	Technique Hommes Femmes	Fem	Nombre	0	
entaires			Nombre Montant Nombre Montant	6 337,54	
Heures supplémentaires		Ноп	Nombre	ю	
Heure		-	000	00'0	
		mes	Montant	00'0	
	Administrative Hommes Fem	Femmes	Nombre	0	
			ımes	Nombre Montant Nombre	00'0
		Nombre	0		
	CATEGORIES			TOTAL	

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

c - Salaires bruts annuels des auxiliaires permanents

			Total		874 274,40
			Total agents		49
				lotal	489 673,90
		a	Femmes	Montant	114 798,74 489 673,90
		Technique	Fen	Nombre	9
AUXILIAIRES PERMANENTS	liciaire		Hommes	Montant	374 875,16
RES PER	Traitement indiciaire		Hor	Nombre	20
AUXILIAI	Traite		Ţ	Otal	384 600,50
		iive	Femmes	Montant	187 335,96
		Administrative	Fen	Nombre	111
		Ą	Hommes	Montant	197 264,54
			Hor	Nombre	12
			CATEGORIES		TOTAL

			Total	203 131,65
			Total agents	59
			Total	34 453,82 113 070,49
	a	Femmes	Montant	34 453,82
	Technique	Fem	Nombre	10
emnitaire		Hommes	Nombre Montant Nombre Montant	78 616,67
Régime indemnitaire		Ноп	Nombre	26
R			Total	51 796,20 90 061,16
	ve	Femmes	Montant	51 796,20
	Administrative	Fem	Nombre	12
	Ā	Hommes	Nombre Montant	38 264,96
		Horr	Nombre	11
			PRIMES	TOTAL

					Avanta	Avantages en nature	ture					
		Ac	Administrative	ve				Technique				
Véhicules	Hon	Hommes	Fem	Femmes		Hom	Hommes	Femmes	mes		Total agents	Total
	Nombre	Nombre Montant Nombre Montant	Nombre	Montant	lotal	Nombre	Nombre Montant	Nombre Montant	Montant	lotal		
TOTAL	1	1 259,95	0	00'0	0,00 1 259,95	0	00'0	0	00'0	00'0	1	1 259,95
		Ā	Administrative	ve				Technique				
Chèques-déjeuner	Hon	Hommes	Fem	Femmes		Horr	Hommes	Fem	Femmes		Total agents	Total
	Nombre	Nombre Montant	Nombre	Montant	lotal	Nombre	Montant	Nombre	Montant	lotal		
TOTAL	10	4 351,18	11	4 419,35	8 770,53	19	9 019,58	9	2 856,95	2 856,95 11 876,53	46	20 647,06

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

d - Salaires bruts annuels des auxiliaires non permanents

AUXILIAIRES NON PERMANENTS			Total		124 520,26
			Total agents		16
				Ота	0,00 29 450,24
AUXILIAIRES NON PERMANENTS		e de la companya de l	Femmes	Montant	00'0
		Technique	Fem	Nombre	0
	liciaire		Hommes	Nombre Montant Nombre Montant	29 450,24
	Traitement indiciaire		Hom	Nombre	«
			Ī	l Otal	95 070,02
		ive	Femmes	Montant	95 070,02
		Administrative	Fen	Nombre	∞
		đ	mes	Nombre Montant Nombre Montant	00'0
			Hommes	Nombre	0
			CATEGORIES		TOTAL

			Total	00'0	7 020,00
			Total agents	0	5
			Total	00'00	00'0
		mes	Montant	00'0	00'0
	Technique	Femmes	Nombre	0	0
taire	<u> </u>	mes	Montant	00'0	00'0
Régime indemnitaire		Hommes	Nombre	0	0
Régir			Total	00'0	7 020,00
	0	mes	Montant	00'0	7 020,00
	Administrative	Femmes	Nombre	0	5
	Ac	mes	Montant	00'0	00'0
		Hommes	Nombre	0	0
	1		PRIMES	ISS	TOTAL

Avantages en nature e Technique	mes Femmes Formal Total agents	Nombre Montant Nombre Montant	0 00'0 00'0 0 00'0 0 00'0 00'0	0 00'0 00'0 0 00'0 0 00'0 00'0	2 114,52 2 114,52 1 178,56 0 0,00 178,56 7	
	es l	e Montant	00'0	00'0	178,56	
			0 0000	0 00'0	4,52 1	
					2 114,52 2 114	
Administrative	Femmes	Nombre Montant	0	0	9	
Ac	Hommes	Nombre Montant	00'0	00'0	00'0	
	Hom	Nombre	0	0	0	
	Chèque-déjeuner		A	В	U	

00'0

Total

00'0

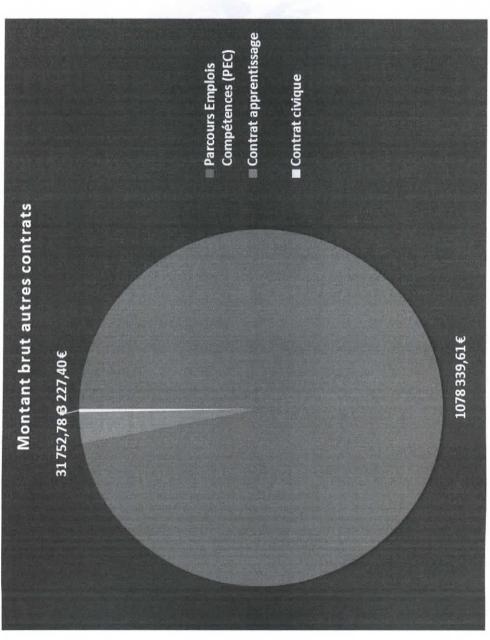
2 293,08

2 293,08

(1309)
vrault
er-Lev
Berge
1524
f. 201
8

		S Total		654,18
		Total agents		æ
			lotal	0,00 360,83
		ue Femmes		00'0
	Technique	Technique Hommes Fer	Nombre	0
Heures supplémentaires			Montant	360,83
			Nombre	1
			lotal	293,35
	Administrative	Femmes	Montant	293,35
		dministrativ	Nombre	2
			Nombre Montant	00'0
		Hommes	Nombre	0
		CATEGORIES		TOTAL

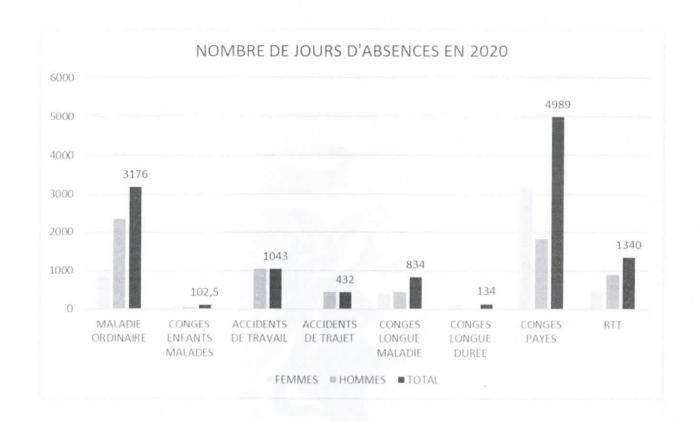
e - Salaires brut annuels autres contrats



DEPENSES DE PERSONNEL 2020 Autres contrats Parcours Emplois Compétences (PEC) 88 1 078 339,61 € Contrat apprentissage 4 31 752,78 € Contrat civique 5 3 227,40 €

LES ABSENCES

Répartition des absences des hommes et des femmes pour l'année 2020

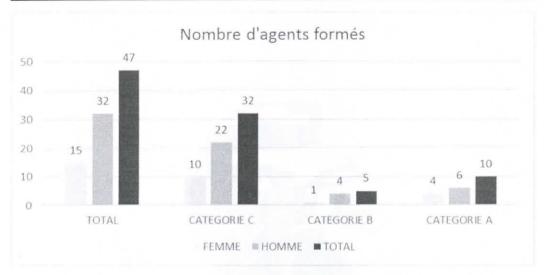


Répartition des absences pour maladie des Hommes et des Femmes par service pour l'année 2020.

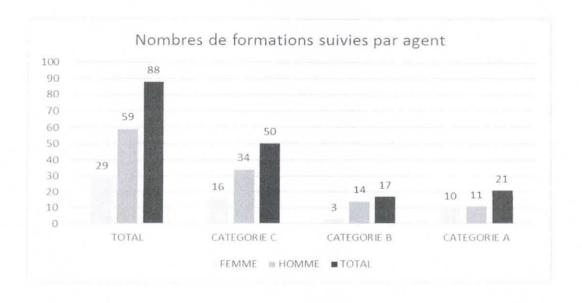
Directions/ Services	Absences Hommes	% d'absence des Hommes	Absences Femmes	% d'absences des Femmes	Total absences Hommes/ Femmes par service
Direction de l'Aménagement	27 jours	100%	0 jour	0%	27 jours
Direction Développement économique	1 jour	4.70%	20 jours	95.30%	21 jours
Direction Emploi/Insertion	0 jour	0%	172 jours	100%	172 jours
Direction Déplacement	600 jours	100%	0 jours	0%	600 jours
Direction Tourisme/Sport et culture	16 jours	8.50%	174 jours	91.50%	190 jours
Direction des Finances	66 jours	36.50%	115 jours	63.50%	181 jours
Direction générale	0 jour	0%	8 jours	100%	8 jours
Directeurs	10 jours	33.30%	20 jours	66.70%	30 jours
Direction Moyen et Logistique	0 jour	0%	28 jours	100%	28 jours
Service Informatique	5 jours	100%	0 jours	0%	5 jours
Direction affaire juridique et marché	43 jours	52.43%	39 jours	47.57%	82 jours
Direction des Ressources Humaines	0 jour	0%	32 jours	100%	32 jours
Direction eau, assainissement, GEMAPI	88 jours	100%	0 jour	0%	88 jours
Direction du patrimoine	357 jours	99.50%	2 jours	0.50%	359 jours
Direction environnement	807 jours	79%	219 jours	21%	1026 jours

LA FORMATION

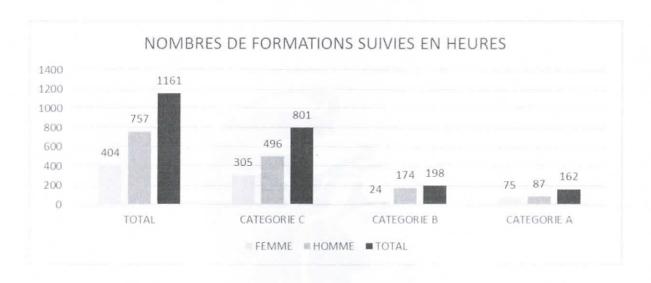
	N	OMBRE D'AGENTS FO	ORMES SUR 2020	
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	15	10	1	4
HOMME	32	22	4	6
TOTAL	47	32	5	10



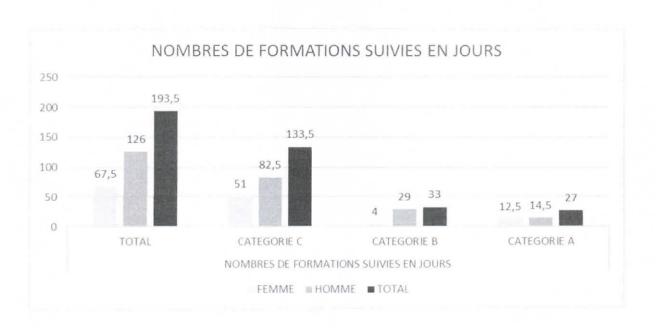
		NOMBRES DE FORM	IATIONS SUIVIES PAR	AGENT
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	29	16	3	10
HOMME	59	34	14	11
TOTAL	88	50	17	21



		NOMBRES DE FORM	ATIONS SUIVIES EN HEI	JRES
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	404	305	24	75
HOMME	757	496	174	87
TOTAL	1161	801	198	162

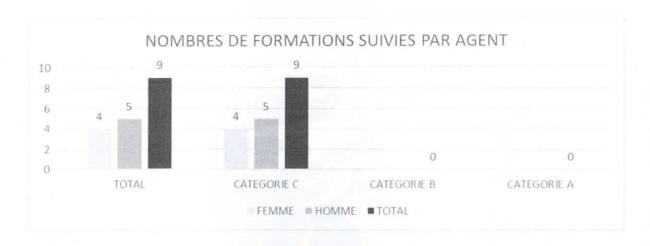


		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES EN JOURS			
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A	
FEMME	67,5	51	4	12,5	
HOMME	126	82,5	29	14,5	
TOTAL	193,5	133,5	33	27	

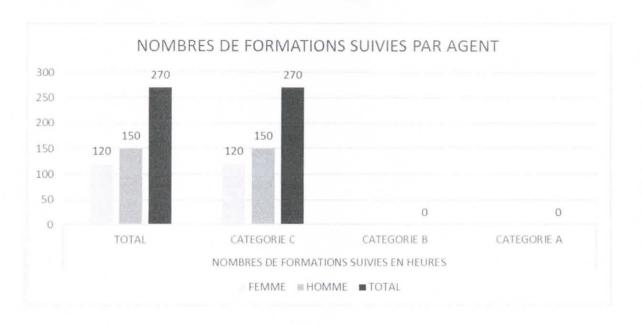


- Dont nombre de personnes ayant participées aux formations d'intégration

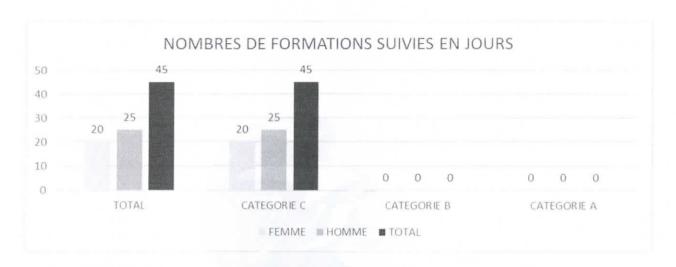
		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES PAR AGENT		
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	4	4		
HOMME	5	5		
TOTAL	9	9	0	0



		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES EN HEURES			
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A	
FEMME	120	120			
HOMME	150	150			
TOTAL	270	270	0	0	

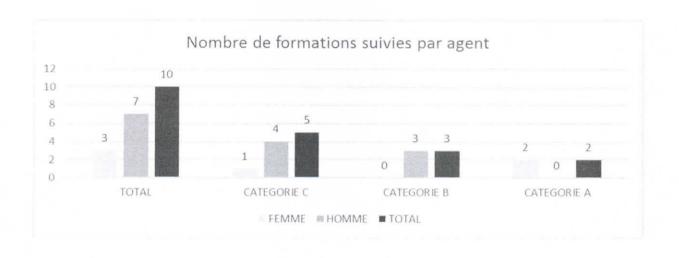


		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES EN JOURS		
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	20	20	0	0
HOMME	25	25	0	0
TOTAL	45	45	0	0

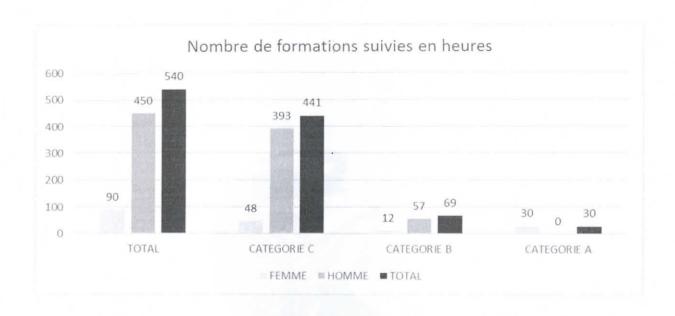


DONT NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPEES AUX FORMATIONS DE PREPARATION CONCOURS

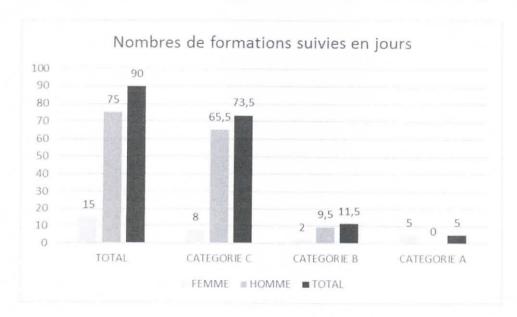
		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES PAR AGENT		
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	3	1	0	2
HOMME	7	4	3	0
TOTAL	10	5	3	2



		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES EN HEURES			
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A	
FEMME	90	48	12	30	
HOMME	450	393	57	0	
TOTAL	540	441	69	30	

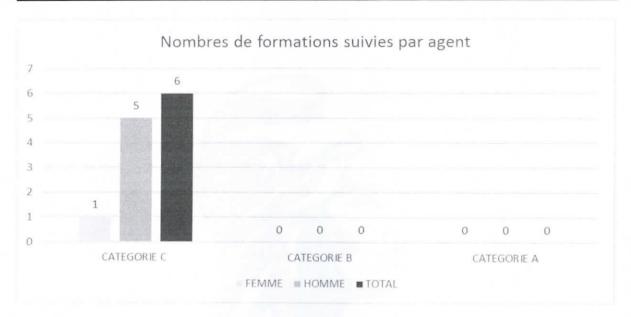


	N	NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES EN JOURS			
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A	
FEMME	15	8	2	5	
HOMME	75	65,5	9,5	0	
TOTAL	90	73,5	11,5	5	

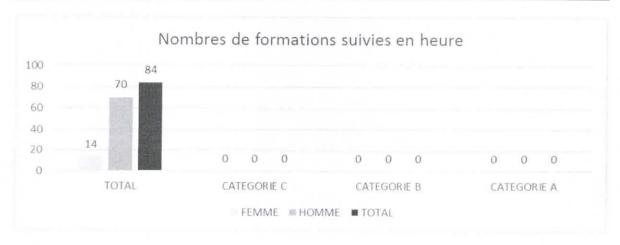


- DONT NOMBRE DE PERSONNE AYANT PARTICIPEES AUX FORMATIONS EN INTRA

		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES PAR AGENT				
		CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A		
FEMME	1	1	0	0		
HOMME	5	5	0	0		
TOTAL	6	6	0	0		



	NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES EN HEURES			
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	14	0	0	0
HOMME	70	0	0	0
TOTAL	84	0	0	0

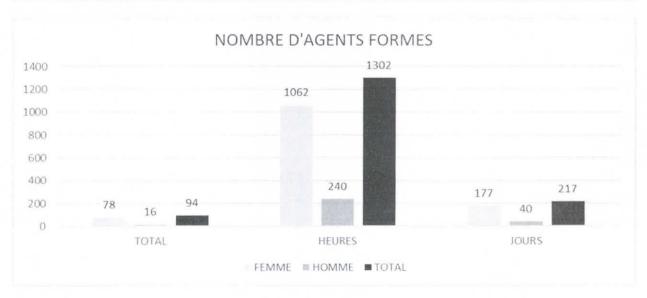


		NOMBRES DE FORMATIONS SUIVIES EN JOURS		
	TOTAL	CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A
FEMME	2,5	0	0	0
HOMME	11,5	0	0	0
TOTAL	14	0	0	0



SUIVI DE FORMATION DES AGENTS ATS POUR L'ANNEE 2020

NOMBRE D'AGENTS FORMES				
TOTAL HEURES JOURS				
FEMME	78	1062	177	
HOMME	16	240	40	
TOTAL	94	1302	217	



CONDITIONS DE TRAVAIL

Temps de travail

Suite à la délibération du 08 décembre 2014 concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail, la mise en place des 37 h 30 est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. A ce titre un logiciel Etemptation de gestion des absences permet de contrôler le temps de travail dans la collectivité.

Articulation vie privée /vie professionnelle

Des plages horaires variables et fixes ont été aménagées permettant d'allier la vie privée et la vie professionnelle des agents, par exemple la plage horaire variable permet aux parents de déposer les enfants à l'école le matin et/ou de pouvoir les récupérer le soir.

A noter que des aménagements spécifiques sont appliqués dans certains services en fonction de leurs activités de service public (ex: les déchetteries, eau et assainissement)

Une expérimentation sur 20 agents volontaires concernant le télétravail a été menée en 2019. Cela a abouti en 2020 à son déploiement sur l'ensemble du personnel éligible. Ce dispositif permet également d'allier la vie personnelle et la vie professionnelle.

Actions Sociales

En 2021, le budget du personnel représente environ 12 765 000 € comprenant les recrutements et le personnel transféré en 2020.

La collectivité consacre un budget de 60 000 € aux actions sociales via un comité d'œuvres sociales chaque année

De plus, L'employeur participe à hauteur de 30 € par mois à la mutuelle santé depuis 2016.

Concernant les titres- restaurants, la collectivité prend en charge 60% de la valeur faciale du titre (6 euros).

En 2020, la collectivité a souscrit à des contrats collectifs de prévoyance pour permettre aux agents de bénéficier de taux intéressants.

CONCLUSION

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Elysée, le 25 novembre 2017.

Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

5 axes ont été définis lors de l'Accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique :

- Axe 1 : Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité
- Axe 2 : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles
- Axe 3 : Supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière
- Axe 4 : Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle
- Axe 5 : Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Ainsi, la CIREST souhaiterait mettre l'accent sur certains axes en mettant en place les actions ci-dessous. Celles-ci avaient été prévues en 2020 mais n'ont pu aboutir en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus.

- Une journée pourrait être retenue, lors de la semaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, afin d'organiser des ateliers, des conférences... Ainsi, des ateliers pourraient mener une réflexion sur les thèmes ci-après : identification des freins aux évolutions de carrière des femmes et révision des critères requis : atténuer l'impact de la mobilité géographique des critères d'évolution, promouvoir les mobilités fonctionnelles. Des personnes pourraient réfléchir également sur la valorisation de certains métiers jusqu'à ce jour fermé à l'un ou l'autre sexe.
 - De plus, des conférences pourraient être tenues, à travers des témoignages, par des femmes qui ont réussi leur carrière, des femmes travaillant dans les milieux masculinisés.
- En parallèle, une action sera menée au sein de la direction des ressources humaines dans le cadre des recrutements. Lors des sélections des candidats, la direction s'engage à retenir autant de candidatures hommes et femmes, dans la mesure où la compétence est présente.
- Le jury d'entretien se composerait d'autant d'hommes que de femmes.
- Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur la vérification régulière de la cohérence du nombre de promotions hommes/femmes avec leur proportion, à compétences égales, en lien avec les lignes directrices mises en place dans la collectivité.
- Lors de la formation des membres du CHSCT à l'évaluation des risques professionnels, une sensibilisation pourrait être organisée afin de les sensibiliser aux risques dans les métiers à prédominance féminine (répétitivité, charges déplacées, posture statique, risques psychosociaux...), afin qu'ils soient inscrits dans le Document Unique d'Evaluation des Risques et que des actions de prévention ciblées puissent être mises en place.

Concernant les actions qui pourraient être mises en œuvre sur le territoire Est en 2021 par la CIREST en matière d'égalité Femmes/Hommes, un programme d'actions sera proposé au sein des différents champs de compétences de la collectivité.

Ces actions et/ou manifestations pourraient par exemple être envisagées dans les domaines suivants :

- Le développement économique,
- L'insertion
- L'habitat,
- Le déplacement.
- L'environnement
- La Culture,
- Le Sport
- Le Tourisme.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

- a pris acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmeshommes

Pour extrait conforme,

AVR. 2021

Fait à Saint-Benoit, le

Le Président

Patrice SELLY



EXTRAIT DU PROCES VERBAL **DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C034

CONVENTION DE RECUPERATION DE CUVES DE CHAUFFE-EAU EN DECHETERIES

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

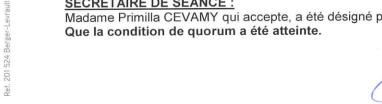
Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de concertaire de séance.

Le Président

Patrice SE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C034

CONVENTION DE RECUPERATION DE CUVES DE CHAUFFE-EAU EN DECHETERIES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5,

Vu les articles L. 541-15-1 et R. 541-41-19 du Code d'environnement,

Vu la délibération n°2015-C0133 du 5 novembre 2015 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la CIREST et notamment son action en faveur du développement des circuits de réemploi,

Considérant la demande de L'entreprise Foyer Feu Bois 974

Dans le cadre de son action en faveur de la réduction des déchets, la CIREST favorise le réemploi des objets plutôt que leur recyclage ou élimination. Depuis 2017, la CIREST a signé plusieurs conventions avec des associations les autorisant à récupérer des équipements électriques et électroniques dans les déchèteries, en vue de les réparer et les remettre sur le marché comme matériel d'occasion.

L'entreprise Foyer Feu Bois 974, créée en décembre 2020 et représentée par M. Jérôme MASCAREL, souhaite récupérer des cuves de chauffe-eau pour fabriquer des foyers pour la cuisine au feu de bois.

Il est donc proposé de donner accès à l'entreprise Foyer Feu Bois sur les 2 déchèteries de Saint André (Centre-Ville et Grand Canal) pour la récupération des cuves de chauffe-eau.

La convention ci-dessous précise les modalités de récupération ainsi que les documents que M. MASCAREL devra transmettre à la CIREST.

Considérant que la Commission Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau qui s'est réunie le 18 mars 2021, a émis **un avis favorable.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'accès des déchèteries de Saint André (Centre-Ville et Grand Canal) à l'entreprise Foyer Feu Bois 974 pour la récupération de cuves de chauffe-eau, telle que le prévoit la convention ci-jointe,
 - d'autoriser le Président à signer la convention avec l'entreprise Foyer Feu Bois 974.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoît, le

Le Président

Patrice SEL



CONVENTION POUR LA RECUPERATION DE CUVES DE CHAUFFE-EAU EN DECHETERIES

ENTRE:

LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST (CIREST)

Sise 28 rue des Tamarins – Pôle Bois – BP 124 – 97470 SAINT BENOIT Représentée par son Président en exercice, Monsieur Patrice SELLY,

Ci-après dénommée « CIREST»

D'une part,

ET,

L'ENTREPRISE « FOYER FEU BOIS 974 »

Sise 114 ruelle Papou – 97440 SAINT ANDRE Représentée par Monsieur Jérôme MASCAREL

Ci-après dénommée « FEU DE BOIS 974 »

D'autre part,

PREAMBULE:

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, et conformément aux objectifs fixés par le Code de l'Environnement, qui encourage le réemploi dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la CIREST souhaite favoriser le réemploi des objets plutôt que leur recyclage ou élimination. A ce titre, la présente convention porte sur la récupération de cuves de chauffe-eau au sein des déchèteries.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de récupération des cuves de chauffe-eau afin de permettre à l'entreprise FOYER FEU BOIS 974 de leur donner une seconde vie en tant que foyers pour la cuisine au feu de bois, et de vendre les objets ainsi fabriqués.

ARTICLE 2: DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la convention est de **1 an** à compter de sa date de signature par les deux parties. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant son échéance, la convention se poursuivra par tacite reconduction par période successive de 12 mois.

ARTICLE 3: DEFINITION DES DECHETS

Sont concernés par la présente convention les cuves de chauffe-eau.

<u>ARTICLE 4</u>: MODALITES DE RECUPERATION ET D'ELIMINATION DES MATERIELS

L'entreprise FOYER FEU BOIS 974 pourra venir récupérer les équipements susmentionnés dans les 2 déchèteries de St André : Centre-ville et Grand Canal.

Les appareils seront récupérés directement au niveau de l'espace dédié à cet usage sur le site et aux horaires d'ouverture de chaque déchèterie. Les appareils seront récupérés en l'état : aucune manutention n'est autorisée sur les déchèteries.

Dans tous les cas, l'entreprise FOYER FEU BOIS 974 s'engage à se conformer au règlement interne des déchèteries lorsque ses membres s'y présenteront et à suivre les consignes des agents de déchèteries.

L'entreprise FOYER FEU BOIS 974 devra réaliser les étapes de transport et de réemploi des cuves en conformité avec les réglementations en vigueur pour cette activité, notamment pour la gestion des rebus de son activité.

Une fois les objets réceptionnés sur son atelier, l'entreprise FOYER FEU BOIS 974 devra procéder aux étapes suivantes :

- Opérations de transformation pour réemploi
- Vente des objets issus de la seconde vie des cuves de chauffe-eau récupérées, en fixant les conditions générales de vente, notamment en matière de garantie;
- Etablir une traçabilité des objets entrants, valorisés et sortants de son atelier (données qui serviront à la saisie du tableau récapitulatif joint en annexe);
- Conventionner avec les éco-organismes pour la collecte et le recyclage des rebus ou réaliser leur dépôt en déchèterie.

ARTICLE 5 : SUIVI DE L'ACTIVITE DE REEMPLOI

Afin d'assurer une traçabilité des objets récupérés, un bordereau de récupération sera rempli et signé par un représentant de l'entreprise FOYER FEU BOIS 974 et par l'agent de déchèterie. Le bordereau précisera le nombre d'appareils récupérés. Un bordereau de récupération est annexé à la présente convention. Charge à l'entreprise FOYER FEU BOIS 974 de l'imprimer et de l'apporter lors des collectes en déchèteries.

ARTICLE 6: CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, le présent accord sera résolu de plein droit, sans formalité, après une mise en demeure adressée à la partie défaillante, par lettre recommandée avec AR, restée sans effet, un mois après sa date de présentation, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 7: DIFFERENDS ET LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, et qui n'aura pu être résolu à l'amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de la Réunion.

ARTICLE 8: ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Délibération du conseil communautaire du 03/04/2021 Affaire 2021 CXX,
- Modèle de bordereau de récupération des objets en déchèterie,

Fait à, en DEUX exemplair	res originaux.
Le	
Pour l'entreprise FEU DE BOIS 974 Monsieur Jérôme MASCAREL	Pour la CIREST Le Président



BORDEREAU DE RECUPERATION DE CUVES DE CHAUFFE-EAU EN DECHETERIE

Exemplaire récupérateur

NOM STRUCURE DE RECUPERATION :	
DECHETERIE:	
DATE D'ENLEVEMENT :	
Type de DEEE	Quantités
Nom et signature de l'agent de déchèterie :	
Nom et signature du récupérateur :	



BORDEREAU DE RECUPERATION DE CUVES DE CHAUFFE-EAU EN DECHETERIE

Exemplaire déchèterie

Type de DEEE	Quantités



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C035

VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS ET DE L'ENGAGEMENT DE LA CIREST EN VUE DE SIGNER UN CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS OUTRE-MER AVEC L'ADEME

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet. Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C035

VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS ET DE L'ENGAGEMENT DE LA CIREST EN VUE DE SIGNER UN CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS OUTRE-MER AVEC L'ADEME

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi anti-gaspillage et économie circulaire),

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LTECV)

Considérant les principaux objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets,

La loi du 10 février 2020 dite loi anti-gaspillage et économie circulaire a fixé de nouveaux objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets. Les principaux objectifs nationaux sont les suivants :

- Réduire de 15% la production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant, d'ici 2030 par rapport à 2010
- Limiter à 10% la mise en décharge des déchets non dangereux et non inertes, d'ici 2035 par rapport à 2010
- Généraliser le tri des bio-déchets à la source d'ici 2023
- Interdire tous les produits en plastique à usage unique, d'ici 2040
- Favoriser le réemploi et la réparation et lutter contre le gaspillage alimentaire

1. OBJECTIFS

La CIREST a engagé de nombreux changements depuis 2010 afin d'optimiser le service public de prévention et de gestion des déchets. Elle a également mis en œuvre un programme d'actions de prévention des déchets.

Entre 2010 et 2019, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant sur le territoire de la CIREST a diminué de 8%, s'inscrivant dans la trajectoire nationale fixée par la loi du 18 août 2015 dite LTECV – Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Celle-ci fixait, en effet, une diminution de 10% des DMA par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010.

Afin de renforcer cette dynamique et d'optimiser le service public de prévention et de gestion des déchets, la CIREST souhaite mettre en œuvre un Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer (CODOM). D'une durée de 3 ans, celui-ci permet d'être accompagné techniquement et

financièrement par l'ADEME pour la mise en œuvre d'actions de prévention et de gestion des déchets.

Le contrat d'objectifs porte sur l'ensemble des domaines suivants : prévention, collecte, valorisation et élimination des déchets.

Dans ce cadre, le contrat d'objectifs permettra à la CIREST de :

- Renforcer et élargir sa démarche d'éco-exemplarité
- Travailler en concertation avec les 6 communes membres pour mener à bien un projet de territoire autour de la réduction des déchets, de l'amélioration du tri sélectif et de l'optimisation du service public
- Disposer de moyens humains et techniques supplémentaires pour renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des usagers de son territoire

Lancée le 1er mars 2020, l'étude de préfiguration du CODOM, s'est déroulée en 3 étapes :

- 1) Etat des lieux de la prévention et de la gestion des déchets du territoire
- 2) Co-construction d'un plan d'actions ambitieux et cohérent
- 3) Définition des moyens humains, techniques et financiers et des indicateurs de suivi et de résultats

2. ETAT DES LIEUX

Le diagnostic territorial a été présenté aux élus de la Commission Environnement, Développement Durable et Cycle de l'Eau le 11 septembre 2020. Pour rappel, les principaux enseignements de ce diagnostic sont :

Territoire et population de la CIREST

- Intercommunalité la plus étendue de l'île avec une typologie mixte à dominante rurale
- Une population en augmentation (+ 8% entre 2010 et 2019)
- Des habitants plutôt jeunes (45% de la population à moins de 30 ans)
- Des habitants également précaires (47% de la population vit sous le seuil de pauvreté)
- Une majorité de logements individuels (75% de maisons)

Performances techniques du service public de prévention et de gestion des déchets

- Une production de Déchets Ménagers et Assimilés en baisse (- 8% entre 2010 et 2019)
- Un gisement de déchets verts et d'encombrants collectés en porte-à-porte moins élevés que la moyenne régionale
- Des habitants du territoire qui fréquentent davantage les déchèteries
- 1/3 seulement des emballages ménagers recyclables est capté pour valorisation matière (verre, carton, plastique, métal)
- Une collecte sélective par habitant qui évolue peu depuis 2015 (stagnation des quantités collectées pour valorisation)
- Des erreurs de tri en augmentation (35% en 2019)

Performances économiques du service public de prévention et de gestion des déchets

- La CIREST maîtrise globalement ses coûts de gestion du service public des déchets
- Le coût de gestion par habitant est le plus faible de la Réunion
- Le coût à la tonne du verre est nettement supérieur à la moyenne régionale
- Le taux de couverture des charges par l'impôt est le plus faible de l'île (80%)
- Les montants alloués par habitant à la communication sont inférieurs à la moyenne régionale

Marges de progression sur le territoire de la CIREST

(cf. étude de caractérisation des déchets de La Réunion effectuée par l'ADEME en 2018/2019)

- L'optimisation de l'utilisation des dispositifs existants par les usagers (collectes en porte-à-porte et en apports volontaires des emballages recyclables ainsi que des tissus, linges et chaussures) pourrait permettre de diminuer de 30% les ordures ménagères résiduelles du territoire
- La généralisation du compostage domestique pourrait permettre une diminution supplémentaire 22% des ordures ménagères résiduelles
- Pour finir, des actions de prévention telles que l'utilisation de couches lavables pour bébés, l'utilisation de sacs réutilisables et la réduction du gaspillage alimentaire pourraient permettre une réduction supplémentaire de 12% des ordures ménagères résiduelles

Pour faire suite à la présentation du diagnostic du territoire, un premier comité de pilotage a été organisé le 27 octobre 2020 afin d'élaborer le plan d'actions.

3. PLAN D'ACTIONS

Le programme d'actions est composé de trois axes comportant les actions listées ci-dessous.

Axe gouvernance

- 1. Assurer la gouvernance et l'animation du CODOM
- 2. Mettre en œuvre des bonnes pratiques au sein des collectivités
- Organiser le tri des biodéchets sur les marchés
- 4. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles primaires

Axe gestion des déchets

- 5. Faciliter le broyage de proximité des déchets verts
- 6. Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets
- Organiser un défi « foyers zéro déchet »
- 8. Lancer un plan de communication de grande envergure sur la prévention et le tri
- 9. Assurer un suivi spécifique du tri sélectif dans les immeubles
- Améliorer le geste de tri
- 11. Développer la gratification du geste de tri

- 12. Modifier la tarification de la RSE pour inciter les professionnels au tri sélectif
- Lancer une étude de faisabilité pour l'implantation de bornes enterrées en pied d'immeuble

Axe suivi

14. Assurer le suivi des impacts techniques, économiques et environnementaux des actions du CODOM

4. MOYENS HUMAINS

Les ressources humaines prévisionnelles allouées à la conduite du projet sont les suivantes :

Composition de l'équipe projet		
Fonction	ETP	
Chargée de projet CODOM	1	
Chargé.e de mission CODOM (recrutement prévu)	1	
Ambassadeurs environnement (recrutements prévus)	2	
Directrice environnement CIREST	0,2	
Référentes prévention	1	
Référents sensibilisation	0,4	
Référents tri/collecte	0,3	
Référent communication	0,1	
Référente comptable	0,1	
Total	6,1	
Elu référent	Hors ETP	

Afin de développer une gouvernance participative, un comité de pilotage du projet sera créé. Il est proposé de conserver le comité de pilotage de l'étude de préfiguration tout en y adjoignant le Directeur Général des Services Techniques de la CIREST ainsi que des référents représentants les communes membres.

Composition du Comité de Pilotage CODOM		
Fonction	Nb de personnes	
Elus CIREST	5	
Référents communes membres	6	
Directeur Général des Services Techniques CIREST	1	

Directrice Environnement CIREST	1
Agents CIREST	5
Chargée de projet CODOM	1
Représentante de l'ADEME	1
TOTAL	20

5. INDICATEURS OBLIGATOIRES DE RESULTAT

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer, l'atteinte d'objectifs fixés au préalable conditionne le paiement de la part variable de l'aide de l'ADEME.

Les indicateurs de résultat retenus sont les suivants :

- 1. Quantité de déchets enfouis (hors cyclone)
- 2. Quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitant (hors cyclone)
- 3. Taux de recyclage des ordures ménagères et assimilées

Indicateur	Situation 2019	Objectif	Valeurs cibles 2023
Tonnage de déchets enfouis	52 043 tonnes	- 30 %	39 189 tonnes
Quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant	611 kg/habitant	- 3 %	593 kg/habitant
Taux de recyclage des ordures ménagères et assimilées	9,5 %	+ 12 %	10,7 %

Ces objectifs de résultat ont été calculés sur base des actions retenues pour les 3 années du contrat d'objectifs.

Il est à noter que l'objectif de réduction de l'enfouissement sur 3 ans prend en compte l'outil multi-filières INOVEST mis en service en décembre 2020.

6. BUDGET PREVISIONNEL

Le coût total des actions préconisées par l'étude de préfiguration s'élève à 656 620 € auquel il faut ajouter le coût des 4 ETP supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des actions et qui représente 402 000 €. Pour les actions sur les thèmes de l'éco-exemplarité, les biodéchets, le broyage des déchets verts et la promotion du réemploi, la CIREST souhaite solliciter l'ADEME pour des subventions supplémentaires à l'enveloppe CODOM. De même, une partie des actions autour du tri sélectif pourrait être financée via des subventions de CITEO (éco-organisme).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
AXE GOUVERNANCE	125 400 €	-	
AXE GESTION DES DECHETS	531 220 €	59 000 €	
AXE SUIVI	-	-	
TOTAL (hors ETP)	656 620 €	59 000 €	
4 ETP	402 000 €		
TOTAL	1 117 620 €		
AIDE CODOM (montant maximum)	490 000 €		
AUTO-FINANCEMENT CIREST	627 620 €		
AIDES COMPLEMENTAIRES ADEME	Actions réemploi, biodéchets		
AIDES COMPLEMENTAIRES CITEO	Actions tri sélectif		

L'aide de l'ADEME, dans le cadre du CODOM, se compose comme suit :

- Une part fixe de 310 500 € sur les deux premières années,
- Une part variable de 179 500 € dépendante de l'atteinte des objectifs fixés lors de la signature du CODOM. Celle-ci est proportionnelle à l'atteinte des objectifs, à condition qu'ils soient remplis entre 60 et 100%. Néanmoins, cette part sera de 0 € en cas d'objectifs atteints à moins de 60%.

Le montant des aides complémentaires est encore à définir mais devrait voir l'enveloppe d'auto-financement de la CIREST diminuer.

Le planning prévisionnel prévoit la signature du CODOM 2021-2023 entre la CIREST et l'ADEME mi 2021.

Considérant que la Commission Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau qui s'est réunie le 18 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan d'actions CODOM tel qu'il vient de vous être présenté,
- d'approuver le principe de contractualisation entre l'ADEME et la CIREST pour la mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer d'une durée de 3 ans,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C036 ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA CIRESTARRET DU PROJET

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

e Présiden

Patrice SE

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire, de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C036

ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA CIREST-

ARRET DU PROJET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34 précisant, entre autres, que lorsque l'EPCI a adopté son PCAET, il est coordinateur de la transition énergétique et qu'à ce titre, il anime et coordonne, sur son territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 229-25 à L 229-26 pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre et pour le Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu le Code de l'environnement et ses articles R 229-51 à R 229-55,

Vu le Code de l'environnement et ses articles R 122-17 à R 122-19,

Vu l'article L. 123-19 du Code de l'environnement sur l'organisation d'une procédure de consultation du public par voie électronique,

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré les **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),** 2ème génération des PCET. Le PCAET intègre la problématique de la qualité de l'air et inscrit résolument la planification territoriale climat-airénergie à un échelon intercommunal, représentatif des enjeux de mobilité et d'activité.

En effet, leur élaboration est confiée aux seuls EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et concerne tout le territoire de l'intercommunalité.

Le rôle des EPCI est ainsi renforcé, ces collectivités devenant de vrais coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Le PCAET c'est une stratégie de territoire visant à :

- Lutter contre le changement climatique et s'adapter aux modifications climatiques;
- > Baisser les consommations énergétiques, en priorité les énergies fossiles ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- > Améliorer la qualité de l'air.
 - C'est également un programme d'actions co-construit et porté avec les acteurs du territoire.

Une stratégie air-climat-énergie cohérente et ambitieuse est synonyme de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie.

Point sur la procédure d'élaboration.

Le marché pour l'élaboration du PCAET a été lancé en juin 2019. Suite à la réalisation du diagnostic, une première concertation a été lancée en novembre 2019. La crise sanitaire qui a débuté en 2020, a ralenti le processus d'élaboration. Néanmoins, pendant cette période des scénarii de stratégies d'orientation pour le territoire ont été travaillés par le bureau d'études et proposés à l'équipe du PCAET de la CIREST.

Une formation de la nouvelle gouvernance sur les 1ers documents du PCAET, ainsi que des ateliers avec l'ensemble des partenaires du plan, ayant pour objectif le choix des orientations et l'écriture du plan d'actions, ont été réalisés en novembre/décembre 2020.

Enfin, pour entériner le plan d'actions finalisé par l'équipe et les élus porteurs du PCAET, un comité de pilotage a eu lieu le 12 mars 2021 ; un avis favorable pour arrêter le projet de PCAET de la CIREST a été émis par le Vice-Président de la commission environnement développement durable, les élus de la commission, ainsi que les partenaires au projet.

<u>LE PCAET</u> comprend 4 volets conformément à l'Article R229-51 du Code de l'Environnement est constitué :

- Volet I : le **diagnostic** du territoire, où sont rappelés le cadre réglementaire et le contexte national et régional du PCAET. Il comprend une synthèse avec les chiffres-clés du territoire.
- Volet II : la **stratégie territoriale**, comprenant les enjeux et les orientations retenues pour le territoire en termes d'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Volet III : le plan d'actions, comprenant un tableau récapitulatif et une présentation des 5 axes déclinés en 21 actions.
- Volet IV : le dispositif de suivi et d'évaluation

Le PCAET est soumis par ailleurs à une **évaluation environnementale stratégique** indiquent les éventuels impacts du plan d'actions et les moyens de les réduire.

Les documents sont joints en annexe et constituent le projet de PCAET.

Poursuite de l'élaboration

Suite à l'arrêt du projet en conseil communautaire de ce jour, et conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, le Plan Climat Air Énergie Territorial sera soumis à l'évaluation environnementale. Il sera transmis à la mission régionale d'autorité environnementale qui dispose de trois mois pour rendre un avis.

Conformément aux articles R.229-54 du code de l'environnement le projet de plan sera transmis au Préfet de région et au Président du conseil régional. Ces autorités disposent alors d'un délai de deux mois pour rendre leur avis. Le projet de PCAET arrêté sera également déposé sur la plateforme informatique de l'ADEME.

A l'issue de la consultation de la mission régionale d'autorité environnementale, du Préfet de Région et du Président du conseil régional, une consultation publique sera organisée conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Pour se faire, une consultation au support papier sera mise en œuvre au siège de la CIREST. La population sera informée par affichage dans les 6 communes et au siège de l'EPCI et par voie de publication locale, ainsi que par un avis en ligne sur le site internet de la CIREST.

A l'issue de ces démarches, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir comptes des différents avis émis, pourra alors être approuvé en Conseil Communautaire.

Conformément au décret de 2016, un bilan sera réalisé après trois années de mise en œuvre du PCAET, et une évaluation sera réalisée au bout de six ans.

Cependant, le Comité de pilotage continuera à être sollicité régulièrement pour garantir la bonne mise en œuvre du PCAET et faire évoluer le programme d'actions afin de l'enrichir par les nouvelles réunions de travail initiées par la collectivité ou par ses partenaires.

Considérant la délibération n° 2018-C084 du 27 juin 2018 engageant la CIREST dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Considérant l'avis favorable du COPIL PCAET du 05 mars 2021,

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement Durable, Risques qui s'est réunie le 18 mars 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'ensemble des documents constitutifs du projet de PCAET de la CIREST en annexe,
- de valider le projet arrêté de PCAET de la CIREST,
- d'autoriser le Président à transmettre le projet aux autorités compétentes pour avis,
- d'autoriser le Président à consulter le public selon l'article L. 123-19 du Code de l'environnement,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

15 AVR. 2021

OMMUN

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C037 RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Le Président

ef. 201 524 Berger-Levrault (130

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, et son décret d'application du 17 juin 2011,

Vu l'article L 110-1 du Code de l'Environnement,

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, et son décret d'application du 17 juin 2011, soumettent les collectivités territoriales, notamment les EPCI de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce décret fixe les modalités de mise en œuvre de cette mesure et le contenu de ce rapport.

Le rapport développement durable 2011-2020 de la CIREST est le 1er rapport de développement durable de la collectivité. Ce rapport est une illustration concrète et qualitative des politiques publiques menées par la CIREST et prend en compte les cinq finalités inscrites au Code de l'Environnement, mentionnées à l'article L 110-1, à savoir :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport de développement durable est, avant tout, un outil d'aide à la décision. Il propose une vision globale et synthétique de la prise en compte du développement durable dans les activités de la collectivité. Son objectif n'est pas de rendre compte avec neutralité de l'implication de la collectivité dans la démarche de développement durable, mais de solliciter la prise en compte du développement durable par les élus dans les débats d'orientation budgétaire (DOB), ainsi que dans le travail des agents au quotidien.

Le document en annexe équivaut rapport sur la situation en matière de développement durable sur la période 2011-2020 pour la CIREST, en dressant un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la collectivité.

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement Durable, Risques du 18 mars 2021,

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire

- a pris acte du présent rapport.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoif, le

1 5 AVR. 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C038

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « TRAVAUX POUR EQUIPEMENT D'UN FORAGE EXISTANT (LE DESERT), LA CREATION D'UN RESERVOIR DE 500 M3, LA CONNEXION ET LA DESSERTE AU RESEAU EXISTANT DU QUARTIER DE BRAS DES CHEVRETTES »
BUDGET ANNEXE GESTION DELEGUEE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

e Président

Patrice SE

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secretalité de séance Que la condition de quorum a été atteinte.

Ref 201 524 Rerger-I evrault (1309)

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « TRAVAUX POUR EQUIPEMENT D'UN FORAGE EXISTANT (LE DESERT), LA CREATION D'UN RESERVOIR DE 500 M3, LA CONNEXION ET LA DESSERTE AU RESEAU EXISTANT DU QUARTIER DE BRAS DES CHEVRETTES »

BUDGET ANNEXE GESTION DELEGUEE EAU POTABLE

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) :

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu la délibération 2021-004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 17 février 2021, octroyant à la CIREST une subvention dans le cadre de l'opération sus visée ;

Vu la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST ;

Considérant que la commune de saint André a engagé une démarche pour l'amélioration de son service d'eau potable ;

Considérant la nécessité pour la CIREST de poursuivre les opérations d'amélioration du service d'eau potable sur son territoire et notamment l'opération « TRAVAUX POUR EQUIPEMENT D'UN FORAGE EXISTANT (LE DESERT) LA CREATION D'UN RESERVOIR DE 500 M3, LA CONNEXION ET LA DESSERTE AU RESEAU EXISTANT DU QUARTIER DE BRAS DES CHEVRETTES » :

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment une opération de travaux sur la commune de Saint André dénommée « TRAVAUX POUR EQUIPEMENT D'UN FORAGE EXISTANT (LE DESERT) LA CREATION D'UN RESERVOIR DE 500 M3, LA CONNEXION ET LA DESSERTE AU RESEAU EXISTANT DU QUARTIER DE BRAS DES CHEVRETTES» sur le périmètre géré en délégation de service public par la CIREST.

Depuis ces dernières années, la problématique de l'eau sur la commune de Saint André est un axe majeur de réflexion et de travail. La qualité de l'eau est un enjeu primordial pour n'importe laquelle des collectivités de l'île et nécessite une réelle réflexion et un travail avec une vision à long terme. Dans ce cadre, la commune souhaitait équiper le forage existant « Le Désert », créer un réservoir de stockage associé et le raccorder au réseau AEP existant dans le quartier Bras des Chevrettes.

Le forage départemental « le Désert » (référence BSS : 1227 2X 0226) a été réalisé en 2016 par le Département de La Réunion dans le cadre du programme de forages départementaux dans le but d'améliorer les connaissances géologiques et hydrogéologiques de La Réunion. Ce forage non exploité offre donc une opportunité à la commune pour l'amélioration de la desserte en eau potable à ses habitants en prélevant une eau de qualité.

Ces opérations et consultations lancées par la commune en 2019 ont été attribuées par la CIREST en 2020 suite à la prise de compétences. Ces opérations permettront ainsi de :

- Sécuriser la desserte en eau de façon qualitative en équipant le forage existant pour son exploitation,
- Sécuriser la desserte en eau de façon quantitative avec la création d'un réservoir de stockage de 500 m3
- Raccorder les nouveaux ouvrages au réservoir Bras Mousseline via une conduite de refoulement le long de la RD46 et du chemin Bras Mousseline.

L'opération est scindée en 2 lots :

- Lot n°1: Construction des ouvrages hydrauliques neufs et équipements spécifiques (GC réservoirs de stockage, GC local technique, ouvrages hydrauliques connexes et équipements spécifiques)
- Lot n°2 : Alimentation et réhabilitation du réservoir Bras Mousseline.

Coût prévisionnel global en euros, hors taxe, hors provisions (révisions et aléas) :

Frais divers (publication, topo, diagnostic amiante...):
 Prestation de MOE:
 Prestation de CSPS (provision):
 Prestations géotechniques (provision G2):
 4 500 € HT
 5 000 € HT
 7 000 € HT

Travaux : Lot 1 : 1 124 215 € HT
 Lot 2 : 1 134 560 € HT

Soit un montant total de : 2 359 235 € HT

Planning prévisionnel

La programmation du projet du lot 1 :

- Durée prévisionnelle de réalisation : 7 mois, hors intempéries, analyse en cours, marché attribué à ce jour et notifié à l'entreprise SOGEA.
- Notification prévisionnelle OS : Avril 2021
- Réception prévisionnelle des travaux : Septembre 2022.

La programmation du projet du lot 2 :

- Durée prévisionnelle de réalisation : 7 mois, hors intempéries, analyse en cours, marché attribué à ce jour et notifié à l'entreprise GTOI
- Notification de l'OS de démarrage: 01er octobre 2020

Réception prévisionnelle des travaux : Décembre 2021.

Financement

Pour rappel, ces opérations de travaux sont éligibles :

- au programme pluriannuel de l'Office de l'Eau sur la fiche action 3.2. Le taux d'intervention sur les dépenses éligibles est de 30 % dans le cadre de cette fiche action 3.2.
- au financement de l'Office Français de la Biodiversité au titre du Plan de Relance,

Pour information, une demande de subvention pour les deux lots de cette opération avait été formulée auprès de l'Office de l'Eau Réunion pendant le confinement de mars 2020 sur le programme 2016-2021 avec un taux de participation potentiel de 60 % sur l'opération globale.

Néanmoins, les fonds de l'Office de l'eau Réunion n'ont pas permis d'instruire le dossier sur le programme 2016-2021 mais uniquement en 2021 sur le programme actualisé avec des mesures transitoires et un taux de participation sensiblement différent à hauteur de 30% maximum des dépenses éligibles plafonnées à 2 000 000 € HT soit 600 000 € de subvention.

La CIREST a ainsi échangé en début d'année 2021 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour déposer une demande de subvention au titre du Plan de relance sur le lot 1 qui n'a pas encore fait l'objet d'ordre de service de démarrage.

La part d'autofinancement pour ces opérations de travaux pour la CIREST sur le budget annexe Gestion déléguée Eau Potable s'élève ainsi à 1 096 667.5 € HT. Cette dépense est inscrite au chapitre 23 du budget annexe Gestion déléguée Eau Potable

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations sur la base des financements mobilisables devient ainsi le suivant pour chaque lot :

	Plan	de financement Lot 1		
	Dépenses éligibles (€ HT)	Taux de participation maximal du financeur sur les dépenses éligibles	Montant de la participation prévisionnelle	Taux de participation sur le montant global de l'opération
Office de l'eau Réunion	1 124 215 €	30 %	337 264,50 €	30 %
Office Français de la Biodiversité (OFB)	1 124 215 €	50 %	562 107,50 €	50 %
Autofinancement - CIREST	1 124 215 €	solde	224 843 €	20%
		TOTAL	1 124 215 €	100 %

	Plan	de financement Lot 2		
	Dépenses éligibles (€ HT)	Taux de participation maximal du financeur sur les dépenses éligibles	Montant de la participation prévisionnelle	Taux de participation sur le montant global de l'opération
Office de l'eau Réunion	875 785 €	30 %	262 735,5 €	23.15 %
Autofinancement - CIREST	1 134 560 €	solde	871 824,5 €	77.85 %
TOTAL		1 134 560 €	100 %	

Considérant que la Commission Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau qui s'est réunie le 18 mars 2021, a émis **un avis favorable.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement de ces opérations ;
- de l'autoriser à solliciter les financements auprès de tous les partenaires financiers conformément au plan de financement présenté au sein du présent rapport;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

1

Le Président Patrice SE



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C039

CONVENTIONNEMENT A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION POUR LA PERIODE 2021-2022

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONVENTIONNEMENT A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION POUR LA PERIODE 2021-2022

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 (codifié au CGCT L3232-1-1) ;

Vu le décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 complété par le décret n°2019-589 du 14 juin 2019 :

Considérant l'opportunité permise pour la CIREST de bénéficier d'une assistance technique auprès de l'Office de l'Eau Réunion sur les compétences de l'eau (Grand Cycle et Petit Cycle de l'Eau);

Le Président rappelle que la communauté d'agglomération est devenue nouvellement compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 puis au 01^{er} janvier 2020 sur les thématiques de l'eau (Grand cycle de l'Eau et Petit Cycle) au travers de la GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prevention des Inondations) et de l'Eau et l'assainissement respectivement.

La prise de ces compétences nécessite pour tout établissement une structuration des services qui s'établit progressivement et sollicite dans le pas de temps avant l'atteinte de services complets de besoins de compétences extérieures.

Avant le 01^{er} janvier 2020, une majorité de communes du périmètre CIREST avaient conventionné pour leurs besoins sur les compétences Eau et Assainissement avec l'Office de l'Eau Réunion au travers d'une assistance technique disponible.

En effet, l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 (codifié au CGCT L3232-1-1) prévoit que pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, les Offices de l'eau d'outre-mer mettent une assistance technique à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leur compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

Le décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 complété par le décret n°2019-589 du 14 juin 2019 précisent les conditions d'exercice de cette assistance technique.

Les fiches thématiques, domaines d'intervention et tarifications associées sont disponibles de façon détaillée en annexe de ce rapport et listés de façon succincte ci-après :

- 1. Expertise des ouvrages d'assainissement collectif (0,015 € par habitant et par ouvrage)
- 2. <u>Assistance à l'amélioration des dispositifs d'autosurveillance</u> (0,007 € par habitant et par agglomération d'assainissement)
- 3. <u>Assistance à l'élaboration des cahiers des charges d'études stratégiques liées à la gestion de l'eau (0,015 € par habitant et par prestation)</u>

Cette convention préciserait les domaines d'appui souhaités par la CIREST et les budgets d'affectation correspondants. La CIREST pourrait à ce titre bénéficier sur les budgets suivants des missions d'assistance technique :

- Budget principal pour la GEMAPI
- Budget annexe Régie Eau Potable
- Budget annexe Gestion déléguée Eau potable
- Budget Annexe Régie Assainissement Collectif
- Budget Annexe Gestion Déléguée Assainissement Collectif
- Budget Annexe Régie Assainissement Collectif

L'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L3232-1-1 du CGCT encadre la méthode de calcul de la tarification.

Pour mémoire les volumes financiers mobilisés à l'échelle de la CIREST par commune sont les suivants pour l'année 2020 :

Saint Benoit : 1805,62 €
Saint André : 3259,62€
Bras Panon : 617,12€
Sainte Rose : 373,58 €

Soit un montant global de prestation de 6055,94 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il semble opportun de renouveler pour la période 2021-2022 le dispositif de conventionnement proposé par l'Office de l'Eau Réunion en contractualisant une assistance technique via une convention selon les thématiques souhaitées et retenues par la CIREST au titre de ces compétences liées à l'Eau.

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis **un avis favorable.**

Considérant que le Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réunie le 1^{er} avril 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer pour les budgets et services éligibles une convention d'assistance technique avec l'Office de l'Eau Réunion selon les thématiques souhaitées et retenues par la CIREST au titre de ces compétences liées à la GEMAPI et l'Eau et l'assainissement pour la période 2021-2022;
- de plafonner les dépenses annuelles dans le cadre de la convention établie à 20 000
 € HT ;

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

15 AVR. 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C040 CONVENTION DE GESTION BIPARTITE REGION REUNION – CIREST POUR LE CAPTAGE DU BRAS DES LIANES

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Serviciaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

CONVENTION DE GESTION BIPARTITE REGION REUNION – CIREST POUR LE CAPTAGE DU BRAS DES LIANES

 \mathbf{Vu} la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST ;

Considérant que la commune de Saint André et Bras Panon avaient préalablement au transfert de compétences établi une convention de gestion avec la Région Réunion pour le captage du bras des Lianes,

Considérant la nécessité pour la CIREST de poursuivre les engagements initiaux des communes au sein de la première convention de gestion (annexée à la présente délibération) tout en apportant les modifications nécessaires à cette convention pour une amélioration de l'adduction d'eau potable provenant de ce captage du Bras des Lianes bénéficiant aux deux communes de Bras Panon et Saint André,

Considérant la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau de façon quantitative et qualitative pour les unités de potabilisation des deux communes concernées,

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment les deux opérations d'unités de potabilisation sur les communes de Bras Panon et Saint André.

Le captage mobilisé pour ces deux unités de potabilisation est une ressource superficielle nommée captage du Bras des Lianes.

La Région Réunion est propriétaire de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes, située dans les Hauts de Bras Panon, et mise en fonctionnement en 1993 et du captage, localisé dans le Bras des Lianes et alimenté en partie par une dérivation du Bras Piton qui comporte deux prises d'eau. La première fournit la totalité de l'eau brute de la commune de Bras Panon. La deuxième approvisionne 40% de l'eau brute consommée par la commune de Saint André. L'eau

brute captée par cette dernière transite par la centrale hydroélectrique de la Région Réunion permettant ainsi une valorisation énergétique de cette ressource. L'arrêté préfectoral n°2019-2094/SG/DRECV du 29 mai 2019 autorise l'exploitation de cette ressource.

La Région Réunion est propriétaire du droit d'eau et de la centrale qu'elle exploite ou fait exploiter. En aval de la centrale, l'eau alimente la station de potabilisation de Dioré de la commune de Saint André. Le surplus d'eau potable peut, en certains cas, être utilisé pour le périmètre irrigué de Champ Borne.

La gestion de la ressource en eau doit tenir compte à l'heure actuelle de multiples usages et des contraintes imposées par l'arrêté préfectoral n°2019-140/SG/DRECV relatif aux débits minimums biologiques au niveau des barrages sur le cours d'eau du Bras des Lianes et du Bras Piton. En effet, ce débit réservé vise à préserver la faune et la flore des cours d'eau.

Pour permettre une gestion correcte de la ressource au niveau des ouvrages, l'arrêté préfectoral définit le Débit Minimum Biologique (DMB), ou débit réservé, pour deux périodes en fonction des conditions hydrauliques du milieu naturel :

- La période hors-étiage correspond à la période de janvier à avril.
- La période d'étiage court de mai à décembre.

Par ailleurs, la Cirest exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence relative à l'eau et à l'assainissement. La CIREST représente donc les deux communes concernées par la gestion de l'eau dans le Bras des Lianes.

Compte tenu des éléments précités, il est opportun de renouveler le partenariat entre les différents acteurs afin d'assurer une gestion raisonnée de l'eau intégrant la production électrique et la distribution de l'eau brute, au cours des différentes périodes. Ce partenariat via notamment l'établissement de la convention de gestion proposée permet d'identifier précisément :

- Les engagements de chaque partie sur les items suivants :
 - o Prélèvements d'eau
 - Intervention et travaux sur les installations
 - Modalités de communication
 - Les personnes référentes
- Les modalités de collaboration
- Les modalités de cofinancement

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter le renouvellement du partenariat entre la Région Réunion et la collectivité compétente en Eau Potable à savoir maintenant la CIREST,
- d'accepter les termes du projet de convention bipartite annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention de gestion et notamment d'engager les dépenses nécessaires pour améliorer l'adduction d'eau potable du captage du Bras des Laines vers les unités de potabilisation de Gros Faham et de Dioré.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C041

MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Le Président

Patrice S

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Security de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1412-1, L. 2221-1 à L. 2221-9, L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-1 à R. 2221-17, R. 2221-63 à R. 2221-94 fixant le cadre juridique pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial au moyen d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu la délibération 2019-131 en date du 30 octobre 2019, relative à l'approbation des statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif

Considérant que les modifications et ajouts souhaités aux statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif sont décrits de la manière suivante :

« A l'article 8.1 : Composition du Conseil d'exploitation

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés par le conseil communautaire sur proposition du Président.

Le conseil d'exploitation est composé de 6 membres avec voix délibératives (1 membre par commune) :

Commune concernée	Nombre de membre à voix délibérative	
Bras Panon	1 membre	
La Plaine des Palmistes	1 membre	
Saint André	1 membre	
Saint Benoit	1 membre	
Sainte Rose	1 membre	
Salazie	1 membre	

Sont membres à titre consultatif un collège de quatre (4) représentants extérieurs maximum pouvant intégrer tout expert dans son domaine de compétence pouvant contribuer et alimentent les débats sur les compétences concernées.

Sont également membres à titre consultatif, outre le directeur de la régie (membre consultatif de droit), le directeur général des services de la CIREST, le directeur général des services techniques de la CIREST et le comptable public. »

Considérant que le Conseil d'exploitation commun aux régies d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 27 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications des statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif,
- d'adopter les statuts figurant en annexe de la présente délibération

d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C042

MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance. Le Président

Que la condition de quorum a été atteinte.



MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1412-1, L. 2221-1 à L. 2221-9, L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-1 à R. 2221-17, R. 2221-63 à R. 2221-94 fixant le cadre juridique pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial au moyen d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu la délibération 2019-132 en date du 30 octobre 2019, relative à l'approbation des statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif

Considérant que les modifications et ajouts souhaités aux statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif sont décrits de la manière suivante :

« A l'article 8.1 : Composition du Conseil d'exploitation

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés par le conseil communautaire sur proposition du Président.

Le conseil d'exploitation est composé de 6 membres avec voix délibératives (1 membre par commune) :

Commune concernée	Nombre de membre à voix délibérative	
Bras Panon	1 membre	
La Plaine des Palmistes	1 membre	
Saint André	1 membre	
Saint Benoit	1 membre	
Sainte Rose	1 membre	
Salazie	1 membre	

Sont membres à titre consultatif un collège de quatre (4) représentants extérieurs maximum pouvant intégrer tout expert dans son domaine de compétence pouvant contribuer et alimentent les débats sur les compétences concernées.

Sont également membres à titre consultatif, outre le directeur de la régie (membre consultatif de droit), le directeur général des services de la CIREST, le directeur général des services techniques de la CIREST et le comptable public. »

Considérant que le Conseil d'exploitation commun aux régies d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 27 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications des statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif,
- d'adopter les statuts figurant en annexe de la présente délibération
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C043

MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet. Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1412-1, L. 2221-1 à L. 2221-9, L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-1 à R. 2221-17, R. 2221-63 à R. 2221-94 fixant le cadre juridique pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial au moyen d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu la délibération 2019-130 en date du 30 octobre 2019, relative à l'approbation des statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Eau potable,

Considérant que les modifications et ajouts souhaités aux statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence Eau potable sont décrits de la manière suivante :

« A l'article 8.1 : Composition du Conseil d'exploitation

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés par le conseil communautaire sur proposition du Président.

Le conseil d'exploitation est composé de 6 membres avec voix délibératives (1 membre par commune) :

Commune concernée	Nombre de membre à voix délibérative
Bras Panon	1 membre
La Plaine des Palmistes	1 membre
Saint André	1 membre
Saint Benoit	1 membre
Sainte Rose	1 membre
Salazie	1 membre

Sont membres à titre consultatif un collège de quatre (4) représentants extérieurs maximum pouvant intégrer tout expert dans son domaine de compétence pouvant contribuer et alimentent les débats sur les compétences concernées.

Sont également membres à titre consultatif, outre le directeur de la régie (membre consultatif de droit), le directeur général des services de la CIREST, le directeur général des services techniques de la CIREST et le comptable public. »

Considérant que le Conseil d'exploitation commun aux régies d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 27 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis **un avis favorable.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'approuver les modifications des statuts de la régie à seule autonomie financière de la CIREST pour l'exercice de la compétence eau potable,
- d'adopter les statuts figurant en annexe de la présente délibération
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C044

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE BRAS PANON RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE **EXERCICE 2019**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de guorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Secrétaire de séance. Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Le Président

Que la condition de quorum a été atteinte.



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE BRAS PANON RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3 °;

Vu le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2019 ci-annexé ;

Considérant les difficultés rencontrées par le délégataire pour remettre le rapport annuel de 2019 dans les délais règlementaire suite à la crise sanitaire et la pandémie COVID19 en 2020 ;

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe », les Communes ont transféré leur compétence Assainissement Collectif à la CIREST au 1^{er} janvier 2020.

Dans ces conditions, pour la commune de Bras Panon, la CIREST a été substituée de droit à l'ensemble de ses obligations dès le transfert, y compris celles relatives au contrôle de l'activité du délégataire pour l'exercice précédant le transfert.

Dès lors, le gestionnaire devait transmettre à la CIREST, avant le 1^{er} juin, son rapport annuel du délégataire. Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre à la CIREST d'apprécier l'exécution du service.

L'article L1411-3 du CGCT impose cependant à la collectivité de l'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa diffusion afin que celle-ci en prenne acte.

La transmission et analyse du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 a cependant été perturbée dans l'année 2020 par la crise de sanitaire et la pandémie de COVID19. Compte tenu de ces éléments et du renouvellement des organisations, le rapport du délégataire pour l'exercice 2019 est présenté exceptionnellement qu'en début d'année 2021 en conseil communautaire et sera également présenté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a pris acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

 a pris acte du rapport annuel du délégataire présenté par la société CISE Réunion pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public Assainissement Collectif de la commune de Bras Panon.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C045

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Sécretaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Le Présidente.

of 201 524 Berger-I evrault (1309)

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3°;

Vu le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2019 ci-annexé ;

Considérant les difficultés rencontrées par le délégataire pour remettre le rapport annuel de 2019 dans les délais règlementaire suite à la crise sanitaire et la pandémie COVID19 en 2020;

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe », les Communes ont transféré leur compétence Assainissement Collectif à la CIREST au 1^{er} janvier 2020.

Dans ces conditions, pour la commune de Saint André, la CIREST a été substituée de droit à l'ensemble de ses obligations dès le transfert, y compris celles relatives au contrôle de l'activité du délégataire pour l'exercice précédant le transfert.

Dès lors, le gestionnaire devait transmettre à la CIREST, avant le 1^{er} juin, son rapport annuel du délégataire. Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre à la CIREST d'apprécier l'exécution du service.

L'article L1411-3 du CGCT impose cependant à la collectivité de l'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa diffusion afin que celle-ci en prenne acte.

La transmission et l'analyse du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 a cependant été perturbée dans l'année 2020 par la crise de sanitaire et la pandémie de COVID19. Compte tenu de ces éléments et du renouvellement des organisations, le rapport du délégataire pour l'exercice 2019 est présenté exceptionnellement qu'en début d'année 2021 en conseil communautaire et sera également présenté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a pris acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

 A pris acte du rapport annuel du délégataire présenté par la société CISE Réunion pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public Assainissement Collectif de la commune de Saint André.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C046

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Saurétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



Te Préside

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3 °;

Vu le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2019 ci-annexé ;

Considérant les difficultés rencontrées par le délégataire pour remettre le rapport annuel de 2019 dans les délais règlementaire suite à la crise sanitaire et la pandémie COVID19 en 2020 ;

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe", les Communes ont transféré leur compétence Assainissement Collectif à la CIREST au 1er janvier 2020.

Dans ces conditions, pour la commune de Saint Benoit, la CIREST a été substituée de droit à l'ensemble de ses obligations dès le transfert, y compris celles relatives au contrôle de l'activité du délégataire pour l'exercice précédant le transfert.

Dès lors, le gestionnaire devait transmettre à la CIREST, avant le 1^{er} juin, son rapport annuel du délégataire. Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre à la CIREST d'apprécier l'exécution du service.

L'article L1411-3 du CGCT impose cependant à la collectivité de l'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa diffusion afin que celle-ci en prenne acte.

La transmission et l'analyse du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 a cependant été perturbée dans l'année 2020 par la crise de sanitaire et la pandémie de COVID19. Compte tenu de ces éléments et du renouvellement des organisations, le rapport du délégataire pour l'exercice 2019 est présenté exceptionnellement qu'en début d'année 2021 en conseil communautaire et sera également présenté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a pris acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

 A pris acte du rapport annuel du délégataire présenté par la société CISE Réunion pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public Assainissement Collectif de la commune de Saint Benoit.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Président



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C047

SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BRAS PANON RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN.

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Le Présiden

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BRAS PANON RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3°;

Vu le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2019, ci-annexé ;

Considérant les difficultés rencontrées par le délégataire pour remettre le rapport annuel de 2019 dans les délais règlementaire suite à la crise sanitaire et la pandémie COVID19 en 2020 ;

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe », les Communes ont transféré leur compétence Eau potable à la CIREST au 1er janvier 2020.

Dans ces conditions, pour la commune de Bras Panon, la CIREST a été substituée de droit à l'ensemble de ses obligations dès le transfert, y compris celles relatives au contrôle de l'activité du délégataire pour l'exercice précédant le transfert.

Dès lors, le gestionnaire devait transmettre à la CIREST, avant le 1^{er} juin, son rapport annuel du délégataire. Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, accès à l'eau pour tous, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre à la CIREST d'apprécier l'exécution du service.

L'article L1411-3 du CGCT impose cependant à la collectivité de l'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa diffusion afin que celle-ci en prenne acte.

La transmission et l'analyse du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 a cependant été perturbée dans l'année 2020 par la crise de sanitaire et la pandémie de COVID19. Compte tenu de ces éléments et du renouvellement des organisations, le rapport du délégataire pour l'exercice 2019 est présenté exceptionnellement qu'en début d'année 2021 en conseil communautaire et sera également présenté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a pris acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

- A pris acte du rapport annuel du délégataire présenté par la société RUNEO pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public Eau Potable de la commune de Bras Panon.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Président

Patrice SELI



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C048 SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Segrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Patrice SEL

Le Président

COMMUN

SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3 °;

Vu le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2019, ci-annexé ;

Considérant les difficultés rencontrées par le délégataire pour remettre le rapport annuel de 2019 dans les délais règlementaire suite à la crise sanitaire et la pandémie COVID19 en 2020 ;

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe », les Communes ont transféré leur compétence Eau potable à la CIREST au 1er janvier 2020.

Dans ces conditions, pour la commune de Saint André, la CIREST a été substituée de droit à l'ensemble de ses obligations dès le transfert, y compris celles relatives au contrôle de l'activité du délégataire pour l'exercice précédant le transfert.

Dès lors, le gestionnaire devait transmettre à la CIREST, avant le 1^{er} juin, son rapport annuel du délégataire. Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, accès à l'eau pour tous, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre à la CIREST d'apprécier l'exécution du service.

L'article L1411-3 du CGCT impose cependant à la collectivité de l'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa diffusion afin que celle-ci en prenne acte.

La transmission et l'analyse du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 a cependant été perturbée dans l'année 2020 par la crise de sanitaire et la pandémie de COVID19. Compte tenu de ces éléments et du renouvellement des organisations, le rapport du délégataire pour l'exercice 2019 est présenté exceptionnellement qu'en début d'année 2021 en conseil communautaire et sera également présenté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 **a pris acte du présent rapport**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

 a pris acte du rapport annuel du délégataire présenté par la société CISE Réunion pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public Eau Potable de la commune de Saint André.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le

3 AVR. 2021

Le Président

Patrice SEL



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C049
SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Sécrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3 °;

Vu le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2019 ci-annexé ;

Considérant les difficultés rencontrées par le délégataire pour remettre le rapport annuel de 2019 dans les délais règlementaire suite à la crise sanitaire et la pandémie COVID19 en 2020 ;

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe », les Communes ont transféré leur compétence Eau potable à la CIREST au 1er janvier 2020.

Dans ces conditions, pour la commune de Saint Benoit, la CIREST a été substituée de droit à l'ensemble de ses obligations dès le transfert, y compris celles relatives au contrôle de l'activité du délégataire pour l'exercice précédant le transfert.

Dès lors, le gestionnaire devait transmettre à la CIREST, avant le 1^{er} juin, son rapport annuel du délégataire. Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, accès à l'eau pour tous, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre à la CIREST d'apprécier l'exécution du service.

L'article L1411-3 du CGCT impose cependant à la collectivité de l'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa diffusion afin que celle-ci en prenne acte.

La transmission et l'analyse du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 a cependant été perturbée dans l'année 2020 par la crise de sanitaire et la pandémie de COVID19. Compte tenu de ces éléments et du renouvellement des organisations, le rapport du délégataire pour l'exercice 2019 est présenté exceptionnellement qu'en début d'année 2021 en conseil communautaire et sera également présenté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a pris acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

 a pris acte du rapport annuel du délégataire présenté par la société CISE Réunion pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public Eau Potable de la commune de Saint Benoit.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le

1 5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SEL



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C050 SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SALAZIE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Patrice St.LY

Le Président

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SALAZIE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2019

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3 °;

Vu le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) pour l'exercice 2019 ci-annexé ;

Considérant les difficultés rencontrées par le délégataire pour remettre le rapport annuel de 2019 dans les délais règlementaire suite à la crise sanitaire et la pandémie COVID19 en 2020 ;

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe », les Communes ont transféré leur compétence Eau potable à la CIREST au 1er janvier 2020.

Dans ces conditions, pour la commune de Salazie, la CIREST a été substituée de droit à l'ensemble de ses obligations dès le transfert, y compris celles relatives au contrôle de l'activité du délégataire pour l'exercice précédant le transfert.

Dès lors, le gestionnaire devait transmettre à la CIREST, avant le 1^{er} juin, son rapport annuel du délégataire. Ce document est l'occasion de présenter les résultats du service, tant vis-à-vis des clients (accueil, accès à l'eau pour tous, niveau de satisfaction...), que du respect des normes et réglementations qui encadrent leur activité. Il présente les principaux chiffres caractéristiques du service, l'historique de la délégation ainsi que le prix pratiqué (les tarifs, leur mode de détermination et leurs évolutions) et les éléments d'appréciation de l'exécution financière du contrat.

Ce rapport a vocation à permettre à la CIREST d'apprécier l'exécution du service.

L'article L1411-3 du CGCT impose cependant à la collectivité de l'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa diffusion afin que celle-ci en prenne acte.

La transmission et l'analyse du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019 a cependant été perturbée dans l'année 2020 par la crise de sanitaire et la pandémie de COVID19. Compte tenu de ces éléments et du renouvellement des organisations, le rapport du délégataire pour l'exercice 2019 est présenté exceptionnellement qu'en début d'année 2021 en conseil communautaire et sera également présenté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a pris acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire

 a pris acte du rapport annuel du délégataire présenté par la société CISE Réunion pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public Eau Potable de la commune de Salazie.

> Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

> > Le Président

Patrice SELLY



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C051 GESTION ET SUIVI DU CONTENTIEUX POUR LES LOTS 1 ET 3 DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT BENOIT

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'exameln des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Que la condition de quorum a été atteinte.

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été de aigné pour remplir les fonctions de Secrétaire 974-249740093-20210403-2021-C051-DE Date de télétransmission: 19/04/2021 Date de réception préfecture : 19/04/2021

COMMUN

GESTION ET SUIVI DU CONTENTIEUX POUR LES LOTS 1 ET 3 DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT BENOIT

Le Président rappelle que la commune de Saint-Benoît a engagé en 2009 un important programme de travaux comprenant la construction d'une station d'épuration localisée à proximité de la ravine sèche, à mi-chemin entre Saint-Benoît et Sainte-Anne. Les eaux traitées sont évacuées par un émissaire dont une partie est terrestre entre le site de l'usine et la plage, une autre partie étant réalisée en mer sur un linéaire de 700 mètres. Le point de rejet des eaux traitées se situe à environ 300 mètres des côtes, à une profondeur de 48 m. Le coût global de ces investissements représente 20 millions d'euros. Ils ont permis la mise en service de l'usine à compter du mois d'Août 2011 pour une réception définitive de la station de traitement en septembre 2012.

La collectivité a ainsi pu se mettre en conformité règlementaire au regard de l'assainissement collectif et ainsi sortir du contentieux européen et débloquer les différentes opérations de logements publiques ou privées qui étaient jusqu'alors en suspens.

Cinq marchés ont ainsi été contractualisés et formalisés comme suit :

- Un marché de travaux relatif à la création d'un réseau de transfert des eaux usées de Saint-Benoît, un autre spécifique pour la création du réseau de transfert des eaux usées de Sainte-Anne.
- Une opération spécifique à la station d'épuration et au rejet des eaux traitées scindée en 3 lots distincts :
 - Lot 1 : station de traitement (usine) proprement dite
 - Lot 2 : émissaire terrestre
 - Lot 3 : émissaire en mer

La ville a procédé à la réception de tous les marchés de travaux à l'exception de celui du lot 3 « émissaire en mer » pour lequel la ville a jugé ne pas avoir les garanties nécessaires pour procéder à la réception de l'ouvrage. En l'absence de justificatifs satisfaisants de la part de la Maîtrise d'œuvre et de l'entreprise, la ville a engagé une procédure de référé expertise auprès du tribunal administratif afin d'être éclairée sur les conditions de réalisation de cet ouvrage sous-marin.

Le rapport définitif de l'expert a été déposé en juin 2016 confirmant les inquiétudes et justifiant l'impossibilité pour le Maître d'Ouvrage de réceptionner en l'état cet ouvrage.

Sur cette base et en l'absence de reprise des travaux par le groupement d'entreprise titulaire de ce marché (SOGEA/CTSI), la collectivité a engagé un recours de plein contentieux aux fins d'indemnisation.

Le constructeur ainsi que le Maître d'œuvre également concerné dans ce recours ont alors demandé une médiation auprès du tribunal afin de sortir de cette situation et d'éviter un jugement. La collectivité a accepté ce principe d'arriver si possible à un accord amiable s'il débouche sur une solution pérenne.

En parallèle, à l'issue de la réception du lot 1 relatif à l'unité de traitement, des difficultés de fonctionnement importantes de certains équipements nécessaires au process biologique ainsi que des dégradations accélérées et très importantes des bétons de l'usine au niveau des ouvrages de prétraitement ont conduit la ville à demander dès 2013 un référé expertise. Le rapport de conclusion produit en Jun 2017 met également en cause des défaillances de conception et de réalisation.

La ville a suspendu les poursuites judiciaires envisagées à l'instar du lot 3 (recours de plein contentieux préparé par son conseil) suite à la demande de médiation proposée par les parties adverses.

Le tribunal Administratif dans son ordonnance du 26 septembre 2018 a confié au Centre de Médiation des Barreaux & Solutions Amiables du Barreau de Saint Denis, la charge d'engager les discussions entre les parties afin d'aboutir à une solution de règlement amiable si possible.

Un délai de 4 mois a été donné dans le cadre de cette procédure, ce délai devant faire l'objet d'une demande de prolongation courant Janvier 2019.

A l'issue de deux premières journées de médiations qui se sont tenues les 13 et 14 décembre 2018, il est apparu que l'ensemble des sujets des 2 lots méritaient d'être traités et résolus simultanément et rapidement dans la mesure du possible compte tenu des enjeux constatés et des dégradations très rapides des différents ouvrages.

La difficulté technique majeure concerne l'ouvrage actuel de l'émissaire en mer qui se dégrade de manière accélérée avec une casse constatée à l'issue du passage de Fakir. Cet incident a fait l'objet d'une intervention de l'entreprise qui reste propriétaire de l'ouvrage compte tenu du refus de réception faite par la ville, mais sans qu'il y ait eu de réparation définitive de cet ouvrage.

En l'absence de reconstitution des carapaces de protection mécaniques sur la zone réparée et de confortement de l'ensemble de l'ouvrage permettant sa réception, des risques de rupture de cet ouvrage sont réels dans les prochaines semaines et mois, particulièrement pendant la période cyclonique, exposant la collectivité à des non conformités de point de rejet, et présente un risque environnemental certain.

Il apparaît aujourd'hui que la Maîtrise d'œuvre et l'entreprise orientent la ville vers un abandon pur et simple de l'émissaire en mer et propose différentes solutions alternatives qui ont été présentées lors de la médiation.

Ces solutions, après échanges avec les services de l'état, notamment la DEAL (service police de l'Eau) et l'ARS ont abouties au dépôt d'un dossier le 5 juin 2019 de porter à connaissance. Cette instruction a donné lieu à un avis de l'Autorité Environnementale en date du 1^{er} juillet 2019 qui a conclu à la nécessité de déposer un dossier au cas par cas. Ce dernier a été déposé en juin 2020. Suite à l'instruction de ce dossier a conduit à la notification de l'arrêté joint en annexe. Les ouvrages se dégradent continuellement et nécessitent la poursuite rapide de ce dossier avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, un recours pour excès de pouvoir a été déposé par Monsieur Patrice SELLY (en qualité de conseiller municipal à saint Benoit à l'époque) contre la délibération n°071-07-2019 en date du 23 juillet 2019 approuvant la convention transactionnelle entre la commune, EGIS et SOGEA.

Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués, il est impératif que ce dossier soit confié et géré par un représentant du président, afin d'écarter sur ce dossier, toute prise illégale d'intérêts par Monsieur Patrice SELLY Président de la CIREST.

Dès lors, il est proposé de désigner un conseiller communautaire pour représenter la CIREST dans cette affaire.

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

 que la gestion et le suivi de ce dossier de contentieux pour les lots 1 et 3 de la station d'épuration de Saint Benoit soit exclusivement effectué par Madame Sonia ALBUFFY, élue désignée à la présente délibération;

> Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Premier Vice-Préside Michel VERGOZ



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C052
TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE
DE L'ACQUISITION FONCIERE
« SOCIETE ANONYME ADRIEN BELLIER – PARCELLE AY 490 ET 491 »

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY.

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN.

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Secretaire de Secret

Patrice SELLY

TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACQUISITION FONCIERE « SOCIETE ANONYME ADRIEN BELLIER – PARCELLE AY 490 ET 491 »

Vu la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

Vu la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

Vu la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-21;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1;

Vu la délibération 058-07-2019 de la commune de Saint Benoît portant sur l'acquisition foncière des parcelles AY 490 et 491 ;

Vu le rapport d'expertise foncière sur « Evaluation en valeur vénale de l'assiette foncière du projet d'unité de potabilisation et calcul des indemnités de fermier SAINT BENOIT » ;

Considérant que la commune de Sant Benoit a engagé une démarche pour l'amélioration de son service d'eau potable via la construction d'une unité de potabilisation;

Considérant la nécessité pour la CIREST de poursuivre les opérations d'amélioration du service d'eau potable sur son territoire et notamment l'opération « MARCHE DE CONCEPTION ET DE REALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE POTABILISATION ET D'UN RESERVOIR DE STOCKAGE D'EAU ASSOCIE » via l'acquisition foncière des parcelles retenues AY 490 et 491 :

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment une opération de travaux sur la commune de Saint Benoit dénommée « MARCHE DE CONCEPTION ET DE REALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE POTABILISATION ET D'UN RESERVOIR DE STOCKAGE D'EAU ASSOCIE » sur le périmètre géré en délégation de service public par la CIREST.

Pour rappel, avant le transfert de compétences au 01^{er} janvier 2020, la commune de saint benoit avait engagé toutes les démarches foncières pour disposer des parcelles considérées pour la bonne réalisation de ces équipements.

Le choix d'implanter la construction d'une unité de potabilisation de l'eau et d'un réservoir de stockage dans les Hauts de l'Abondance s'est porté sur les parcelles cadastrées AY 490 et 491 d'une surface totale de 4000 m2 appartenant à la société anonyme Adrien Bellier. Ce foncier fait actuellement l'objet d'un bail à ferme au profit de Mr Stephane VIRASSAMY, le fermier.

Le rapport d'expertise précise deux éléments dans le cadre de cette acquisition :

- l'acquisition des parcelles cadastrées AY 490 et 491 d'une superficie de 4000 m2, située en secteur agricole A et ce au prix fixé par Mr Richard GUILLEM l'expert foncier désignée par la commune de Saint Benoit pour ce dossier soit la somme de 48 000,00 € (quarante-huit mille euros). Le prix du terrain étant inférieur à 180 000,00€ n'est pas évalué par le service des domaines;
- une d'indemnisation culturale de 15 259 € (quinze mille deux cents cinquante neufs euros) à
 Mr VIRASSAMY exploitant agricole sur ce terrain conformément au prix fixé dans le rapport de
 l'expert foncier;

Dans le cadre du transfert de compétences, il relève du ressort de la CIREST d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation des équipements structurants pour l'eau potable et l'assainissement et donc de réaliser le transfert de maitrise d'ouvrage pour l'acquisition foncière présentée dans cette délibération.

Cette dépense est inscrite au budget annexe Gestion déléguée Eau Potable

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de maitrise d'ouvrage de la commune de Saint Benoit à la CIREST pour l'acquisition foncière à titre onéreux des parcelles cadastrées AY 490 et 491;
- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AY 490 et 491 d'une superficie de 4000 m2, située en secteur agricole A et ce au prix fixé par Mr Richard GUILLEM l'expert foncier désignée par la commune de Saint Benoit pour ce dossier soit la somme de 48 000,00 € (quarante-huit mille euros). Le prix du terrain étant inférieur à 180 000,00 € n'est pas évalué par les services des domaines ;
- d'approuver une d'indemnisation culturale de 15 259 € (quinze mille deux cents cinquante neufs euros) à Mr VIRASSAMY Stéphane exploitant agricole sur ce terrain conformément au prix fixé dans le rapport de l'expert foncier;
- de donner au Président tous les pouvoirs pour les applications pratiques de la présente délibération;

Pour extrait conforme Fait à Saint-Benoit, le

Patrice SELLY



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C053

TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ILET DANCLAS ACTION PAPI SAINT BENOIT - FICHE ACTION 5.3

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ETAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de la maire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ILET DANCLAS ACTION PAPI SAINT BENOIT - FICHE ACTION 5.3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3786/SG/DRCT/3 du 19 décembre 1996 créant la Communauté de de Communes de l'Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3995/SG/DRCT/3 du 21 décembre 2001 ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM);

Vu La loi NOTRE du 7 août 2015 fixant l'échéance de transfert de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 pour les communautés d'agglomération ;

Vu le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de Saint Benoit 2018-2023;

Vu la convention 20191755-0023074 octroyant une subvention au titre du FEDER sur le POE 2014-2020 à la commune de Saint Benoit ;

Considérant les travaux de sécurisation du radier d'accès à l'ilet Coco (ou Danclas) envisagés initialement dans la fiche action 5.3 du PAPI de Saint Benoit ;

Considérant la cohérence de portage de cette opération à l'échelon intercommunal en lien avec les projets actuellement en cours sur ce même secteur au titre de la compétence GEMAPI;

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriales et d'affirmation des Métropole, dite MAPTAM, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI, a été créée sur la base de 4 items préexistants à l'article L 211-7 du Code de l'environnement, et confiée aux communes et à leurs groupements :

- o 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- o 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines;

Conformément aux dispositions de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, les Communautés d'Agglomération doivent exercer la compétence Gemapi à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard. Ainsi par délibération 2017-C156 en date du 30 novembre 2017, la CIREST a délibéré sur la prise de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de Saint Benoit prévoit notamment, dans le cadre des actions de réduction de vulnérabilité (Fiche Action 5.3) face aux inondations pour la commune concernée, la réhabilitation du radier d'accès à l'ilet Coco (ou Danclas) sous maitrise d'ouvrage communale.

La commune de Saint Benoit a ainsi engagé les marchés nécessaires pour l'accompagner dans la réalisation de cette fiche action listés ci-après :

Objet du marché	Titulaire	Montant HT	Montant Mandaté HT	Montant Restant HT
Mission d'Assistance à Maîtris d'Ouvrage – Réalisation d'aménagement d'infrastructures de sécurisation des personnes et d'un schéma directeur de développement touristique llet Danclas	SPL Est Réunion	137 850 €	78 367,12 €	59 482,88 €
Marché de maîtrise d'œuvre et études hydrauliques pour la sécurisation de l'Ilet Danclas – Commune de Saint-Benoît Et Avenant n°1	ARTELIA	58 080 €	48 467,79 €	9 612,21 €
Mission de CSPS dans le cadr des travaux de réfection du radier de l'Ilet Danclas	SOCOTEC	3 780 €	0	3 780 €
Totaux		199 710 €	126 934,91€	72 875,09 €

Les études de maitrise d'œuvre sont actuellement au stade de PRO/DCE et disposent d'un chiffrage des travaux estimé à 903 650 € HT.

Il est ainsi proposé de reprendre sous maitrise d'ouvrage intercommunale et de financer cette opération par la CIREST au titre de la compétence GEMAPI dans un objectif de cohérence de portage de projets en lien avec les actions déjà en cours et menées par l'intercommunalité sur ce secteur (réhabilitation du merlon de l'ilet coco, pose de repères de crue

Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Remise DCE: 2^{ème} trimestre 2021

- Phase consultation des entreprises et attribution : Octobre 2021/janvier 2022

- Démarrage des travaux (après la saison des pluies) : Avril 2022

- Travaux (d'une durée estimée à 6 mois) : Avril à septembre 2022

Financement de l'étude

Ces actions (travaux envisagés) de prévention des inondations :

- sont intégrées dans le plan d'actions contractualisés de type PAPI et en cohérence avec le PGRI et la SLGRI définie pour le TRI Saint Benoit,
- Respectent le SDAGE 2016-2021 et le SAGE Est,
- S'établissent sur une commune avec un Plan communal de sauvegarde (PCS)

Ces travaux sont ainsi éligibles au Programme Opérationnel Européen (POE FEDER) 2014-2020 sur la fiche action 8.03 « Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : actions de prévision, prévention et protection » avec un taux de subvention potentiel via les différents acteurs (Europe, Région Réunion et Etat) de 80 % dont 70 % de FEDER.

La commune de Saint Benoit bénéficie d'ores et déjà de la convention de subvention au titre de la fiche 8.03 sur le POE 2014-2020.

Le coût des travaux s'élève à 903 650 euros selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement des travaux

	Taux de participation global	
Montant des travaux		903 650 €
Montant des dépenses éligibles retenues		819 000 €
Fonds Européens (FEDER)	70 %	573 300 €
Région Réunion	10 %	81 900€
Autofinancement CIREST	solde	248 450 €

La part d'autofinancement par la CIREST pour cette opération s'élève au total à 321 325,09 € HT et qui est répartie comme suit :

- 72 875,09 € HT pour la part des études engagées à finaliser,
- 248 450 € HT pour la partie travaux à réaliser,

Les dépenses seront inscrites au budget 2021 chapitre 23 du budget général

Considérant que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de maitrise d'ouvrage de la commune de Saint benoit vers la CIREST pour cette opération, les marchés associés (hormis le volet touristique sur la mission d'AMO avec la SPL Est Réunion Développement) et les conventions de subventions inhérentes,
- de modifier le PAPI d'intention de Saint Benoit 2018-2023 en conséquence,
- d'autoriser le Président à solliciter le transfert de maitrise d'ouvrage auprès du Guichet Unique (Région Réunion) dans le cadre de la subvention octroyée pour cette opération au titre du POE FEDER 2014-2020 et la demande de prorogation de délai correspondante au planning prévisionnel annexé dans la présente délibération;

d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

1 5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SEI



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C054

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN: CONVENTION D'ADHESION (PVD)

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN: CONVENTION D'ADHESION (PVD)

Considérant le programme national 2020 « Petites Villes de Demain » (PVD), à destination des communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité,

Considérant que ce programme vise à donner des moyens à ces communes afin de concrétiser leurs projets de territoire de revitalisation de centres villes et centres bourgs pour conforter leur statut de villes dynamiques,

C'est à ce titre que les Communes de Salazie, de Bras Panon, de la Plaine des Palmistes et de Sainte Rose ont, de manière conjointe, exprimé leur candidature au programme « Petites Villes de Demain » à la mi-octobre 2020, par acte de candidature porté par la CIREST. Leurs motivations s'expriment au travers de leur souhait de potentialiser l'attractivité de leur centre-ville et centre-bourg en vue d'un développement sur 3 plans. D'abord celui de l'activité économique et touristique (structuration de filières, valeur ajoutée et d'emploi...), ensuite celui de la cohésion sociale (habitat, affirmation identitaire, animation locale et de prestations solidaires...) et, enfin, celui des transitions écologique et numérique.

PRESENTATION DU PROGRAMME PVD

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner aux territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Aussi, les quatre communes citées ci-dessus ayant été retenues au titre du programme PVD, il est proposé à l'assemblée de formaliser notre adhésion avec l'Etat au travers d'une convention.

La présente Convention d'adhésion engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, chaque commune devra avoir formalisé son projet de territoire et débouchera sur la signature d'un avenant à la convention chapeau intercommunale d'Opération de Revitalisation des Territoires(ORT).

La CIREST aura un rôle d'accompagnateur des quatre communes lauréates, comme elle l'a fait depuis le lancement du programme par le portage de la candidature conjointe. Un chef de projet PVD sera porté par la CIREST pour accompagner chaque commune dans la définition de leurs projets de territoire pour leurs centres villes/centres bourgs et leurs plans d'actions.

La convention d'adhésion a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 19 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes de la présente convention d'adhésion au programme PVD ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec les quatre communes, l'Etat et l'ensemble des partenaires;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme

1 5 AVR. 2021

Fait à Saint-Benoit, le

e Président

Patrice S



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C055

TRANSFERT DE L'INGENIERIE DE PROJET NPNRU DE SAINT BENOIT A LA CIREST

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Segrétaire de seance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Le Président

TRANSFERT DE L'INGENIERIE DE PROJET NPNRU DE SAINT BENOIT A LA CIREST

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine

Vu l'article L. 5216-5 du CGCT et la compétence de la CIREST en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat et en matière de politique de la ville

Vu le courrier de la commune de Saint-Benoit en date du 22 décembre 2020 et la délibération du conseil municipal du 27 février 2021,

La CIREST compétente en matière d'aménagement du territoire de l'espace communautaire, définit actuellement son projet de territoire avec l'ensemble des communes et lancera par la suite l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), véritable document stratégique d'aménagement pour le développement du territoire Est.

La CIREST a défini une stratégie intercommunale d'attractivité du territoire, afin de revitaliser les centres urbains, les centres villes et centres bourgs des six communes de l'EPCI et interviendra sur l'ensemble de celles-ci en tant que partenaire financier, ainsi qu'en jouant pleinement son rôle d'accompagnement des communes dans la définition de leur projet de revitalisation (NPNRU, Action Cœur de Ville, Ville principale, Petites Villes de Demain), et avec la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) chapeau intercommunale.

Dans le cadre de ses compétences, elle intervient également sur les champs de la politique de la ville et de l'équilibre social de l'habitat. Tout d'abord, une intervention de la CIREST dans le cadre du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE) Est, en lien avec les communes notamment dans le cadre de leur contrat de ville ; puis une intervention de la CIREST dans le cadre des programmes NPNRU, avec l'étude de peuplement, le Programme Local de l'Habitat (PLH) ainsi que la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

La CIREST est signataire des deux conventions NPNRU du territoire de l'Est, Saint-André et Saint-Benoit et travaille en étroite collaboration avec les communes. Elle est intervenue dans la mise en place de leur stratégie de projet NPNRU et intervient dans le financement des différents projets.

La commune de Saint-Benoit a signé sa convention NPNRU en date du 10 mars 2020. Lors de la revue de projet du 4 décembre 2020, qui s'est déroulée à la CIREST, la commune de Saint-Benoit a affirmé sa volonté de mener à bien ce projet. Néanmoins, sur un projet de 77 millions d'euros d'investissement global, dont 32 millions retenus par l'ANRU, et notamment 22 millions de subventions de l'agence, la part pour la commune est très élevée, soient 6,6 millions d'euros. La commune a alors exposé ses difficultés financières et a proposé à la CIREST, dans le cadre de ses compétences, après un avis favorable de l'ANRU et des services de l'Etat, de lui transférer l'ingénierie du projet (l'équipe projet et les études).

Les agents constituant l'équipe-projet seront hiérarchiquement rattachés à la CIREST au sein de la DGA Aménagement et Développement. Ils seront basés dans la maison de projet NPNRU et travailleront en étroite relation avec leurs collègues de la commune de Saint-Benoit de la politique

de la ville. Les financements de l'ANRU de l'équipe-projet et des études seront transférés à la CIREST.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 19 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- d'autoriser le Président à émettre un avis favorable auprès de la commune de Saint-Benoit pour le transfert de l'ingénierie NPNRU à la CIREST ;
- d'autoriser le transfert de l'ingénierie de projet NPNRU de Saint-Benoit à la CIREST;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements pour l'équipe-projet et les études auprès de l'ANRU et des services de l'Etat ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

> Le Président Patrice SEL



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C056

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SHLMR - CONTRAT DE PRET N° 119028 Opération "JAM ROSE " 43 LLS - Commune de Bras Panon, Opération " ETANG 2 " 17 LLS MV - Commune de Saint-André – FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire Que la condition de quorum a été atteinte.

Le Preside

Dotnico

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SHLMR CONTRAT DE PRET N° 119028

Opération "JAM ROSE " 43 LLS - Commune de Bras Panon Opération " ETANG 2 " 17 LLS MV - Commune de Saint-André

FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vula loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine :

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et notamment l'article 97 ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 18 avril 2013 et du 09 mars 2017 sur l'extension de la compétence habitat à la CIREST aux garanties d'emprunts en faveur des bailleurs sociaux, pour la construction et la réhabilitation d'opérations de logements sociaux sur son territoire à hauteur de 100%

Vu le Contrat de Prêt n° 119028 en annexe signé entre : Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion (SHLMR) ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt de fin 2020 lancé par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) pour accompagner les opérations en difficultés liées à la crise COVID et la mise en place de ligne d'emprunt complémentaire au titre de Prêt Haut de Bilan Bonifié de 2e génération chantiers (PHB 2.0) destiné à encourager à la reprise des chantiers

Considérant que la SHLMR a fait connaitre qu'un certain nombre d'opération impacté par la crise sanitaire sur l'ensemble de l'île et notamment 2 chantiers situés sur la CIREST ont connu du retard suite au confinement et à ses incidences dans les mois qui ont suivi : cadence de chantier ralentie, contraintes sanitaires à intégrer sur les chantiers, ...

Le Président informe que la SHLMR a sollicité la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), un emprunt complémentaire pour terminer toutes les opérations dont 2 opérations situées sur le territoire de la CIREST. Dès lors qu'ils sont accordés aux organismes de logements sociaux, ces prêts doivent être garantis avec leur déblocage.

	2.0 Chantiers SHLN t prêt CDC n° 11902			
Garant	Montant	Quotité	OP Jam Rose Bras Panon	OP Etang 2 St André
Cirest	209 993,70 €	16,62%	151 195,46 €	58 798,24 €
Cinor	374 375,05 €	29,63%		
Cmne St Joseph	91 098,35 €	7,21%		
Cmne Ste Suzanne	91 098,35 €	7,21%		
Cmne du Tampon	136 458,00 €	10,80%		
Département Réunion	360 476,55 €	28,53%		
TOTAL	1 263 500,00 €	100%		

Présentation des opérations

- Opération "JAM ROSE" - 43 LLS sur la commune de Bras Panon.

Par délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2019 - affaire 2019-118 - la CIREST a garanti le prêt CDC d'un montant de Six millions huit cent quatre-vingt-treize milles cinq cent trente-sept euros (6 893 537 €) - contrat de prêt n° 97266.

Il s'agit d'une opération de 43 LLS collectifs en R+2 et de 156 m2 de surface environ dédié à un commerce édifiés sur le terrain d'assiette cadastré Al742-745.

La typologie des logements se répartie comme suit :

- 7 T2
- 18 T3
- 15 T4
- 3 T5

L'opération a été livrée en fin d'année 2020.

- Opération " ETANG 2" - 17 LLS en Maison de Ville sur la commune de Saint-André.

Par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 - affaire 2018-C189 - la CIREST a garanti le prêt CDC d'un montant de Deux millions six cent quatre-vingt-deux milles cent vingt-six euros (2 682 126 €) - contrat de prêt n° 79673.

Il s'agit d'une opération de 17 LLS en maison de ville, pourvus chacune de varangue et de jardin située chemin de l'Etang à Cambuston.

La typologie des logements se répartie comme suit :

- 2 T2+V
- 6 T3+V
- 7 T4+V
- 2 T5+V

La livraison de l'opération est prévue courant de cette année 2021.

2. Montant des emprunts complémetaires à garantir

La SHLMR souhaite obtenir un prêt complémentaire d'un montant total de Deux cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante-dix centimes (209 993,70 €) représentant 16,62% de l'emprunt total auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sollicite par la même la garantie d'emprunt à hauteur de 100% de la CIREST pour le remboursement de cet emprunt.

La répartition de cet emprunt s'organiser comme suit :

Opération	Commune	Montant à garantir	Pourcentage
Jam Rose	Bras Panon	151 195,46 €	72%
Etang 2	St André	58 798,24 €	28%
	Total	209 993,70 €	100%

3. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis.

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieux et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du prêt contracté par l'emprunteur.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est tenue le 19 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- d'accorder la garantie de la CIREST à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de Deux cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante dix centimes (209 993,70 €) représentant 16,62% de l'emprunt total souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119028 constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- d'accorder la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité;
- d'autoriser la collectivité de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations;
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

Le Président

AVR. 2021

COMMUNA

Patrice SEL





SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C057

AVENANT N°5 AU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TCSP EST

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET.

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



AVENANT N°5 AU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TCSP EST

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2011-C104 du Conseil communautaire du 17 novembre 2011 autorisant le Président à signer le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du **TCSP** Est,

Vu la délibération en date du 17 novembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la procédure d'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage du TCSP Est et a autorisé la signature du marché, attribué au groupement :

TRANSAMO/CITEC/SEMAC pour un montant de 3 399 990 € HT

L'assistant à maîtrise d'ouvrage doit assurer la conduite générale de l'opération sous le pilotage du Maître d'ouvrage.

Considérant, ce marché débute à l'issue des études de faisabilité et, si les tranches conditionnelles sont affermies, il se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement, un an après la réception.

Le marché a été notifié le 28 décembre 2011.

Avenant 1

Considérant, un premier avenant d'un montant de 161 840,00 € HT a été approuvé par le Conseil Communautaire du 5 Avril 2012, comprenant les missions suivantes :

- Mission foncière, pour un nombre prévisionnel de 100 parcelles à acquérir dans le cadre du projet
- Mission communication, comprenant notamment la définition de la stratégie et du plan de communication autour du projet.

Avenant 2

Considérant, un second avenant d'un montant de 211 320,00 € HT, ayant reçu l'avis favorable de la CAO en date du 18 avril 2013, a été approuvé par le Conseil Communautaire du 18 avril 2013, comprenant les missions suivantes :

- Mission foncière : durée prévisionnelle : 4 ans (cf. avenant 1)
- Mission communication: sur la tranche ferme et les tranches conditionnelles

Le montant total du marché consécutivement à la passation de l'avenant n°2 est porté à 3 773 150 € HT soit une augmentation globale de +6,22% par rapport au montant initial du marché.

Avenant 3

Considérant, un troisième avenant d'un montant de - 1 184 040,00 € HT a reçu l'avis favorable du Président de la CIREST le 22 février 2018, avis autorisé par délibération du Conseil Communautaire n°2014-CO12 du 24 avril 2014.

Cet avenant visait à réduire les missions de l'AMO en cohérence avec la réduction du périmètre du projet et l'étalement dans le temps de sa réalisation. En effet, la diminution de l'assiette des subventions prévues au plan de financement initial ont conduit la Maîtrise d'Ouvrage à revoir sa stratégie d'investissement pour le projet ESTI+.

Le nouveau périmètre du projet à l'issu de l'avenant 3 est :

- Secteurs Albany-Mille Roches et rue du Lycée/pôle d'échange commune de Saint André
- Secteurs Auguste de Villèle et Jean Jaurès commune de Saint Benoît
- Pôle d'échange commune de Bras Panon

De même, l'avenant 3 retire les missions suivantes du marché d'AMO :

- Prestation d'AMO sur la Commune de Saint-Benoît
- Suivi de la phase « Travaux » du PEM de Saint-André

Enfin, l'avenant 3 prolonge la durée du marché de 4 ans soit jusqu'au 28 décembre 2021.

Le montant total du marché consécutivement à la passation de l'avenant n°3 est porté à 2 589 110,00 € HT soit une baisse globale de -23,85% par rapport au montant initial du marché.

Avenant 4

Considérant, le quatrième avenant, d'un montant de + 284 580,00 € HT a reçu l'avis favorable du Président de la CIREST le 28 juin 2018, avis autorisé par délibération du Conseil Communautaire n°2014-CO12 du 24 avril 2014.

La mission de reprise d'étude prévue à l'avenant 3 est renforcée en 2018 du fait d'une évolution du programme ESTI+. En effet, le scénario validé par la commune comprend l'ajout :

- de la section de l'Avenue de la République
- de deux parkings complémentaires au pôle d'échanges. L'agrandissement de la capacité du pôle d'échanges de 4 quais actuellement à 8 quais en 2020 entrainera la suppression de place de stationnement que la commune souhaite voir restituée.

Le montant du marché issu de l'avenant 4 est de 2 873 690,00€ HT soit une baisse de −15,48 % par rapport au montant initial du marché.

Avenant 5

Considérant, l'objet du présent rapport porte sur l'avenant 5 concernant la Tranche Conditionnelle 2. La Tranche Conditionnelle 2 (TC2) concerne le suivi des secteurs dont les subventions sont issues de 2nd POE – 2014/2020 du FEDER.

L'avenant n°5 consiste donc à définir le programme et les missions à réaliser dans le cadre du marché de l'AMO sur la commune de Saint-Benoit.

La mission de reprise d'étude est à réaliser du fait d'une évolution du programme ESTI+. En effet, le scénario proposé par la CIREST et validé par la commune de Saint-Benoît comprend :

- La reprise des études réalisées en 2013 sur les tronçons suivants :
 - RN3 du Pôle Sanitaire Est (PSE) au giratoire des Plaines comprenant l'étude d'un P+R à proximité du PSE
 - o Rue Auguste de VILLÈLE
 - Avenue Jean JAURÈS
- Le suivi de nouvelles études sur les secteurs suivants :
 - Avenue François MITTERRAND depuis la gare routière jusqu'à la rue Monfleury
 - Rue MONTFLEURY/impasse LECONTE DE L'ISLE intégrant une continuité vers la rue Joseph HUBERT via un franchissement de la rivière des Marsouins
 - Pôle d'échanges au droit du pôle social de Saint-Benoit
- Le suivi des travaux de l'ensemble des sections qui seront réalisées.

Selon le planning ci-dessous :

			2	021					20	22					20	23					20	24					20	25					20	26					20	27		
	B1	B2	B3	B4	85	86	81	82	B3	B4	B5	86	B1	82	B3	84	B5	B6	B1	B2	83	В4	85	B6	B1	B2	B3	В4	85	B6	B1	82	B3	84	85	B6	B1	B2	B3	В4	85	86
Travaux du PEM de Saint-André																																										
Reprise des études - Saint-Benoît				1																																						
Marchés et suivi des travaux - Saint-Benoit						Г																																				
RN3 (+ P+R)																	1																									
Auguste de VILLELE / Jean JAURES																			M		501 (6)									8												
François MITTERRAND / Pôle Sanitaire / Franchissement																																	- 2							0		

La durée du marché est prolongée de 6 ans soit jusqu'au 28 décembre 2027 et s'inscrit dans le Programme Opérationnel Européen du FEDER 2021-2027.

Le montant total de l'avenant 5 au marché d'AMO a une incidence financière de +793 440,00 € HT se répartissant comme suit :

	Montants marché Mo	ontants cumulés (en € HT)	Montants (en € HT)		Evolution
Marché	initial (en € HT)	Avenants 1, 2, 3 & 4	Avenant 5	Evolution (en € HT)	en %
TF	1 335 912,00	1 504 000,00	1 504 000,00	168 088,00	12,58%
TC1	1 000 193,00	668 390,00	668 390,00	331 803,00	-33,17%
TC2	1 063 885,00	735 420,00	1 528 860,00	464 975,00	43,71%
TOTAL	3 399 990,00	2 907 810,00	3 701 250,00	301 260,00	8,86%

Le montant cumulé du marché issu de l'avenant 5 s'élève à 3 701 250,00 € HT.

Aussi, le montant cumulé des avenants 1 à 5 représente une augmentation de 8,86 % par rapport au montant initial du marché de 3 399 990,00 € HT et la passation est soumise pour avis en Commission d'Appel d'Offre.

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie le 02 avril 2021 a émis un avis favorable.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 19 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°5 relatif au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du TCSP est ci-annexé;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

ERCOMMUNA

Le Président

Patrice SELLY



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C058

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CITE SCOLAIRE DE BOUVET A LA CIREST

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Le Présiden

Patrice S

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CITE SCOLAIRE DE BOUVET A LA CIREST

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, afin de garantir la sécurité des élèves transportés et une meilleure gestion des flux, la construction d'une allée centrale à accès clôturé et règlementé avait été mise en place antérieurement pour la gestion des transports scolaires dans l'enceinte de la cité scolaire de Bouvet.

Considérant, un comité de pilotage réunissant Région Réunion, Communauté Intercommunal Réunion Est (CIREST), Préfecture, Mairie, Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, avait proposé un aménagement d'une allée centrale disposant de places de stationnements d'autocars, de zones sécurisées pour le rassemblement des élèves avant l'entrée dans les autocars.

Considérant, au niveau administratif, une convention de mise à disposition de cette allée centrale destinée aux transports scolaires avait donc été signée entre la RTE (Régie des Transports de l'Est) et les deux établissements scolaires (Lycée Amiral Bouvet et le L.P. Patu de Rosemont).

Considérant, dans la continuité de cette mise à disposition du parking de transports scolaires, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention entre la CIREST et les parties concernées : la Région Réunion et les deux établissements scolaires.

Considérant, cette nouvelle convention jointe au présent rapport précise notamment la destination du parking de transports scolaires et le planning d'utilisation; le règlement intérieur du parking de transports scolaire; la responsabilité et la sécurité dans le parking de transports scolaires pendant les horaires de mise à disposition à la CIREST.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 19 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition du parking de transports scolaires de la cité scolaire de Bouvet à la CIREST;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

Fait a Saint-Benoit,

1 5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C059 DISPOSITIF DE BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE)

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de guorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet. Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.



DISPOSITIF DE BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE)

Vu l'arrêté du 11octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les crédits inscrits au chapitre 204 (subvention d'investissement) de la CIREST

Considérant que le Conseil Communautaire de la CIREST, par délibération en date du 03 Février 2020, a décidé la poursuite du dispositif Bourse à la Création d'Entreprise (BCE).

Considérant aussi que l'objectif est d'attribuer, au minimum, 20 Bourses à la Création d'Entreprises (BCE), dès l'immatriculation de l'entreprise, sous forme d'une aide unique à l'investissement, d'un montant maximal de 3000 €, aux bénéficiaires du PLIE à l'issue de leur parcours d'insertion et accompagnés dans leurs démarches de création par le Service d'Amorçage de Projet (SAP) ou la couveuse d'entreprises de l'Est ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans suivis par le SAP.

Considérant également que l'objet du présent rapport consiste à valider l'attribution de 06 Bourses à la création d'entreprise (BCE) pour un montant total de 17 379,63 €, validée lors du comité technique dématérialisé en date du 16 mars 2021.

La liste et le montant des aides proposées au Conseil communautaire sont annexés au présent rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes du présent rapport ;

- d'attribuer aux porteurs de projets les subventions correspondantes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

1 5 AVR. 2021

Fait à Saint-Benoit, le

Le Président

Patrice SELL'



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C060

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES A CARACTERE TOURISTIQUE POUR 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire des séans



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES A CARACTERE TOURISTIQUE POUR 2021

Vu la délibération n° 2021-C059 du 3 avril 2021, par laquelle la CIREST a prévu au budget primitif 2021, une enveloppe de 90 000 euros, pour soutenir les actions à caractère touristique et intercommunal, mises en œuvre par les communes ;

Considérant que cette mesure vise à cofinancer une manifestation communale (Fête du chouchou, Fête des Goyaviers, Dipavali...), mise en œuvre par les communes de la CIREST, ou tout autre organisme désigné par celles-ci, pour l'année 2021;

Le versement de cette subvention aux communes ou tout autre organisme désigné a pour objectif de :

- Participer au développement touristique du territoire,
- Permettre la mise en marché d'une offre touristique et de loisirs nouveaux,
- Contribuer aux animations promotionnelles du Territoire Est.

Afin de rester sur un budget constant, comme pour les années précédentes, les dotations sont réparties à l'identique. Toutes charges supplémentaires et notamment en matière de transport (navettes, etc...) demeurent à la charge des organisateurs de la manifestation.

La répartition du montant alloué, dont 90 000 euros est la suivante :

DEMANDEUR	BENEFICIAIRE	MONTANT PROPOSE
Bras-Panon	Commune	15 000 €
Plaine des Palmistes	Commune	15 000 €
Saint-André	Commune	15 000 €
Sainte-Rose	Commune	15 000 €
Saint-Benoît	Commune	15 000 €
Salazie	Commune	15 000 €
TOTAL		90 000€

Ces dépenses sont inscrites au budget 2021 de la CIREST, au chapitre 65, article 657341 « subventions aux communes », et au chapitre 65, article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé ».

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture, qui s'est réunie le 29 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à cofinancer les actions à caractère intercommunal, mises en œuvre par les communes, pour un montant de 90 000 euros, réparti dans le tableau ci-dessus,
 - de valider la convention d'attribution de subvention correspondante (joint en annexe),
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents

Pour extrait conforme. Fait à Saint-Benoit, le

Patrice SELL

RCOMMUN

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C061

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST POUR 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secréta



ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST POUR 2021

Vu la délibération en date du 22 septembre 2011, par laquelle le Conseil Communautaire de la CIREST, a institué l'Etablissement Public à caractère Industriel et commercial de l'Office du Tourisme de l'Est;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2011, par laquelle la CIREST reconnaît avoir adopté les statuts de l'Office de Tourisme de l'Est (articles L133-1 et suivants du Code du Tourisme);

Vu la délibération du 24 mars 2016, par laquelle le Conseil communautaire de la CIREST a validé les termes du contrat d'objectifs 2016-2020 entre la CIREST et l'OTI Est ;

Considérant que la convention conclue entre la CIREST et l'OTI Est pour chaque année stipule que le montant de la subvention sera fixé par délibération du Conseil Communautaire ;

Cette convention a pour objectif de permettre à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est de mettre en œuvre son plan d'action annuel, et de faire face aux dépenses y afférentes. Ce plan d'action consiste notamment à :

- Assurer l'accueil, l'information et le conseil des visiteurs,
- Favoriser la consommation touristique de la destination,
- Concevoir, réaliser, suivre et distribuer des documents d'accueil et d'information,
- Promouvoir l'offre touristique du territoire Est par l'expérience,
- Mettre en marche l'offre du territoire.

Considérant que le budget primitif 2021 de l'OTI Est s'élève à 1 627 200€. Par section, sa répartition est la suivante :

Fonctionnement : 1 524 200€Investissement : 103 000€

Au titre de l'année 2021, la subvention annuelle de la CIREST à l'OTI Est, s'élève à 744 000€.

Le budget primitif et le programme d'actions 2021 de l'OTI Est, ainsi que la convention d'attribution de la subvention, sont joints en annexe.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2021 de la CIREST au chapitre 65, article 657364 « subvention de fonctionnement aux autres organismes publics - EPIC ».

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture, qui s'est réunie le 29 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 744 000€ à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, pour 2021 ;
- de valider la convention d'attribution de subvention entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est pour 2021;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 1 5 AVR. 2021

Le Président



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C062

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL EST - PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet. Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Patrice

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.



MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL EST - PLAN DE FINANCEMENT

La constitution d'un réseau de sentier littoral est une réflexion générale à l'échelle de la Réunion, menée par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres dans le cadre des missions confiées par le Comité d'Orientation Stratégique du Tourisme (COST) « Sentier Littoral Tour de l'Ile ».

Dans le cadre de ses orientations stratégiques en matière de tourisme, la CIREST a envisagé une structuration de son offre touristique, notamment au travers d'un programme d'aménagement et de développement de différents équipements.

Vu la délibération en date du 9 mars 2000, par laquelle les aménagements et les équipements de tourisme ont été déclarés d'intérêt communautaire, en particulier les programmes et projets transversaux du Schéma Touristique d'Aménagement Global de l'Est (STAGE), dont le programme d'aménagement du Sentier Littoral de l'Est est une action majeure.

Dans la logique de développement global d'une offre de loisirs sur son littoral, la CIREST a décidé de s'appuyer sur un aménagement structurant, le Sentier Littoral Est, véritable colonne vertébrale entre les communes littorales de la micro région Est.

A travers cette démarche, il est question de faire du Sentier Littoral Est (SLE) un espace de mise en valeur, de protection et de découverte de la côte Est, destiné à devenir un axe structurant connectant entre eux, l'ensemble des sites d'intérêt touristique de l'Est. Le linéaire du Sentier Littoral Est s'étend sur 62.5 km.

Le projet du Sentier Littoral Est a pour objectif de :

- Définir les aménagements complémentaires et des travaux de confortement des tronçons existants du Sentier (aménagements et équipements divers) en reliant les sentiers littoraux de l'Est au Nord et au Sud.
- Assurer la continuité du SLE par la réalisation des portions aménageables dont les passages existent mais de manière informelle, la création et l'ouverture de portions inexistantes,
- Relier les points d'intérêts touristiques majeurs situés à proximité du sentier des communes littorales de l'Est.

Au-delà du projet d'infrastructure, la CIREST veut faire du Sentier Littoral Est un support de développement économique du territoire. Pour cela, elle envisage l'aménagement de haltes aux points d'entrée et d'étapes du sentier, avec des équipements et activités, vecteurs de développement économique pour ainsi favoriser la consommation des usagers.

L'équipement des haltes implique l'implantation de nouvelles installations, notamment des points d'eau, des sanitaires, des aires de stationnement, des aires de jeux, des emplacements de snacks, de parcours de santé, de sentiers d'interprétation...

Considérant que dans le but de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de ce projet, d'arrêter précisément le programme des travaux, le phasage de réalisation et de préciser les modalités d'exécution du projet d'aménagement et de continuité du Sentier Littoral Est, la CIREST a lancé en 2017, un programme d'études de maitrise d'œuvre partielle jusqu'à un Avant-projet. Ces études terminées en avril 2020, comprenaient deux phases :

- Phase 1 : études préliminaires,

- Phase 2 : Avant-projet.

Ces dernières ont permis à la CIREST d'obtenir des éléments nécessaires pour engager une phase opérationnelle et consulter une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), pour l'accompagner dans la réalisation de cette opération d'envergure pour le territoire Est.

Considérant que l'ensemble des dépenses pour la mise en œuvre opérationnelle de cette action est éligible aux financements de la fiche mesure 5.09 « Aménagement et équipement de sites touristiques publics », au titre du FEDER.

Le budget global prévisionnel s'élève à 16 650 000€ HT, et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT EN € HT	RECETTES	MONTANT EN € HT
Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)	450 000€	FEDER (70%) (Fiche action 5.09)	11 655 000€
Maitrise d'œuvre (MO)	1 200 000€	REGION (5%)	832 500€
Travaux + études complémentaires	15 000 000€	CIREST (25%)	4 162 500€
Montant HT	16 650 000€	Montant HT	16 650 000€
TVA 8.5%	1 415 250€	TVA 8.5%	1 415 250€
Montant TTC	18 065 250€	Montant TTC	18 065 250€

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture qui s'est réunie le lundi 29 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement de Sentier Littoral Est ;
- d'approuver le plan de financement correspondant, éligible à la fiche mesure 5.09
 « Aménagement et équipement de sites touristiques publics », du Programme Opérationnel Européen 2021-2027;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER et des partenaires concernés ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 1

AVR. 2021

Te Président

Patrice SE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C063 TAUX DE FISCALITE - ANNEE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.



TAUX DE FISCALITE - ANNEE 2021

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Considérant que la CIREST perçoit les produits fiscaux suivants :

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Ce taux est fixé à 27.60% depuis la réforme fiscale de 2011.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Ce taux est fixé à 17% depuis 2015.

Versement Mobilité :

Ce taux est fixé à 1.80% depuis 2006.

· Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le taux de référence de **1.79%**, calculé par l'administration fiscale en 2011 suite à la réforme de la fiscalité locale, n'a pas été augmenté depuis.

Pour l'année 2021, il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau actuel, comme suit :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 27,60%,
- Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17%,
- Taux de Versement Transport à 1,80%,
- Taux de Taxe sur le foncier non bâti à 1.79%.

Concernant la Taxe d'habitation, celle-ci étant remplacée par une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à partir de 2021, la Cirest n'a plus à voter son taux.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 Mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2021, comme suit :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 27,60%,
- Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17%,
- Taux de Versement Transport à 1,80%,
- Taux de Taxe sur le foncier non bâti à 1.79%.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

Le Président

Patrice SELLY





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C064

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA.

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de la company de la com



AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2021

Vu l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement,

Les opérations pluriannuelles de la section d'investissement du budget principal de la CIREST font l'objet d'une inscription sous forme d'autorisations de programmes et de crédits de paiement afin d'en améliorer la lisibilité opérationnelle.

Il est rappelé que :

- les autorisations de programmes (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un investissement pluriannuel
- les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour l'autorisation de programmes au titre d'un exercice.

Le programme global ainsi actualisé et les crédits de paiements par secteur d'intervention sont résumés ci-dessous :

Opérations	Programmes révisés 2021	Réalisations prév. 2020	Crédits de Paiement 2021	Crédits de Paiement 2022 et au-delà
TRANSPORTS	43 266 650,60	5 836 109,85	5 872 100,00	31 558 440,75
AIDES AUX COMMUNES	7 833 293,93	955 393,93	4 290 000,00	2 587 900,00
AMENAGEMENT	7 369 499,94	138 588,71	2 105 500,00	5 125 411,23
TOURISME	3 198 345,77	875 145,77	1 943 200,00	380 000,00
GEMAPI	3 219 306,06	90 471,06	1 866 600,00	1 262 235,00
ENVIRONNEMENT	6 733 103,69	607 921,44	1 839 400,00	4 285 782,25
DEV ECONOMIQUE	2 768 076,48	767 176,48	835 900,00	1 165 000,00
MOYENS GENERAUX	1 061 108,75	288 108,75	773 000,00	0,00
INSERTION	1 980 772,66	279 377,45	480 000,00	1 221 395,21
SPORT & CULTURE	365 723,63	44 360,03	315 000,00	6 363,60
PATRIMOINE	34 621,33	13 621,33	21 000,00	0,00
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 645 924,60	2 645 924,60	0,00	0,00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL CIREST	80 476 427,44	12 542 199,40	20 341 700,00	47 592 528,04

Le détail des opérations de chaque secteur d'intervention est précisé en Annexe 1 « Autorisations de programmes et Crédits de paiement – Budget primitif 2021 ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie le 23 Mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

 d'adopter, pour l'exercice 2021, les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement conformément au tableau de l'Annexe.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 1/5 AVR. 2021

R

Le Président

(ef. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ANNEXE AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Opérations	Programmes révisés 2021
Subvention d'équipement à SYDNE	395 000
Réhabilitation de la décharge de Saint- Benoît - Travaux	3 797 500
Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	593 356
Caissons déchèteries + climatisation	161 000
Acquisition de biocomposteurs, bio- seaux et aérateurs Réhabilitation de la décharge de Saint-	368 727 75 200
André	77 - 20 - 20 - 20 - 20 - 20 - 20 - 20 -
Bacs roulants (Ordures ménagères)	436 214
Bacs roulants (Collecte sélective)	327 794
Réhabilitation de la Décharge de Bras Panon ma pensée	114 169
Fourrière intercommunale - travaux d'entretien	56 000
Réhabilitation de la décharge de Saint- Benoît - Etudes	75 000
Déchèterie de Saint-André Cressonnière - Etude	49 761
Travaux sur les déchèteries	56 486
Fourrière intercommunale (dont étude extension)	21 700
Déchèterie de Ste-Anne	20 000
Etude faisabilité de bornes enterrées	20 000
Sécurisation bornes à verres	60 000
Achat de petits matériels	42 000
Aménagement contre les dépôts sauvages	32 976
Caméras nomades	2 000
Acquisition équipements fourrière	1 995
Déchèterie mobile de Salazie	26 224
TOTAL ENVIRONNEMENT	6 733 104
NPNRU STA	1 390 000
Participation à la minoration foncière (EPFR)	2 000 000
Révision du SCOT Est	300 000
Projet de territoire des petites villes de demain PVD	100 000
Etude NPNRU	90 000
Acquisition terrain pour TCSP	56 000
PLHI - aide aux propriétaires bailleurs	50 000

Réalisations prév. 2020	OB 2021
0	395 000
0	345 000
323 356	270 000
0	161 000
55 018	130 000
0	75 200
62 338	74 500
55 994	67 800
51 369	62 800
0	56 000
0	43 000
8 761	41 000
12 986	30 000
0	21 700
0	20 000
0	20 000
4 058	10 000
7 020	7 000
0	6 600
0	2 000
795	800
26 224	0
607 921	1 839 400
0	1 090 000
0	300 000
0	100 000
0	100 000
0	90 000
0	56 000
0	50 000

	CP 2022 et au- delà
	0
	3 452 500
	0
	0
	183 709
	0
	299 375
	204 000
	0
	0
	32 000
_	0
	13 500
_	0
_	0
	0
	45 942
	27 980
	26 376
	0
	400
	0
	4 285 782
	300 000
	1 700 000
	200 000
	0
	0
	0
	0

Opérations	Programmes révisés 2021
Plan Climat Energie Air Territorial (PCAET)	133 000
SEMOP Photovoltaïque - Subvention à la SPL Energie Réunion	40 000
Etude d'aménagement des centres- bourgs / Parking Bassin bleu	40 000
Etude d'aménagement des placettes (activités nocturnes)	30 000
PILHI - OGRAL Salazie - phase opérationnelle	67 000
Aménagement opérationnel	30 000
Etude desserte de Mafate	27 500
PCAET Bilan carbone	25 000
PILHI - OGRAL Salazie - études pré- opérationnelles	10 000
Participation au capital SPL Est développement	50 000
NPNRU STB	2 884 000
SIG - Cartographie	47 000
TOTAL AMENAGEMENT	7 369 500
Travaux Esti +	35 891 826
MOE Esti +	1 363 733
Parc automobile Cirest	502 986
Acquisition de bus DSP TU	2 915 427
AMO Esti +	910 639
Abris voyageurs	535 079
TU - Expérimentation système d'information voyageurs (SIV)	148 100
Poteaux d'arrêts	301 775
Etudes diverses Esti +	448 968
Véhicules propres (Bornes de recharge EnR + panneaux photovoltaïques)	85 000
Gare relai Salazie - AMO - MOE	70 000
Dépôt des bus TU (Mandat SPL ERD)	25 734
Billettique légère TU	35 000
Carnet de bord électronique	31 190
Etude PDU	1 194
TOTAL TRANSPORTS	43 266 651
Acquisition foncière Région pour rond- point ZI3	145 000
Modernisation des zones d'activités transférées	625 138
Haut débit / Travaux sur fourreaux	115 000

Réalisations prév. 2020	OB 2021
51 589	40 000
0	40 000
0	40 000
0	30 000
37 000	30 000
0	30 000
0	27 500
0	25 000
0	10 000
50 000	0
0	0
0	47 000
138 589	2 105 500
2 737 054	3 845 000
26 489	458 000
152 986	350 000
2 685 427	230 000
96 132	225 000
60 470	175 000
0	148 100
65 434	125 000
0	120 000
0	85 000
0	70 000
5 734	20 000
0	15 000
5 189	6 000
1 194	0
5 836 110	5 872 100
0	145 000
103 238	121 900
0	100 000

2022	CP ? et au- lelà
	41 411
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
2	884 000
	0
5	125 411
29	309 772
	879 244
	0
	0
	589 507
	299 609
	0
	111 341
	328 968
	0
	0
	0
	20 000
	20 001
	0
31	558 441
	0
	400 000
	15 000

Opérations	Programmes révisés 2021
Etude ZA Cressonnière	70 000
Etude ZA Sainte-Rose	70 000
Zone d'activité du refuge à Bras Panon - Diagnostic	45 000
Diagnostic territorialisé partagé du foncier et activités agricoles	30 000
Etude pour la mise en place d'un marché de gros dans l'Est	30 000
Centre artisanal de Mare à Poule d'Eau - Travaux	10 000
Pôle bois	10 000
Zone d'activité du refuge à Bras Panon - Travaux	750 000
Financement du GIP Port Est (PPIEBR)	204 000
Travaux espaces co-working	288
Acquisition parc d'activités des plaines avec SAS PALME	663 651
TOTAL DEV ECONOMIQUE	2 768 076
Chantiers ACI	1 763 649
BCE	212 574
Chantiers ACI hors appels à projets	4 550
TOTAL INSERTION	1 980 773
Signalétique information locale (SIL) - Travaux	1 080 672
Antenne OTI St-Benoît - travaux	310 761
PIVE - Salazie Etudes	215 000
Aménagement du site du Bassin Bleu (STB)	200 000
Sécurisation des sites - RIS	175 500
Continuité du Sentier Littoral Etudes	242 896
Continuité du Sentier Littoral Travaux	168 984
Etude scénographique anciens thermes Salazie	128 012
PIVE - Plaine des palmistes Etudes	113 459
Etude valorisation Pont de la Riv. De l'Est	87 000
Antenne OTI St-Benoît - études	34 254
Allicinio o II ot Dollott otamo	15 000
Signalétique Mare à Poule d'Eau - études	15 000
Signalétique Mare à Poule d'Eau -	396 492
Signalétique Mare à Poule d'Eau - études Signalétique Mare à Poule d'Eau -	
Signalétique Mare à Poule d'Eau - études Signalétique Mare à Poule d'Eau - travaux	396 492

Réalisations prév. 2020	OB 2021
0	70 000
0	70 000
0	45 000
0	30 000
0	30 000
0	10 000
0	10 000
0	0
0	204 000
288	0
663 651	0
767 176	835 900
233 998	420 000
45 380	60 000
0	0
279 377	480 000
590 172	490 500
10 761	300 000
0	215 000
0	200 000
0	175 500
92 896	150 000
68 984	100 000
37 012	91 000
23 459	90 000
0	87 000
13 054	21 200
0	15 000
11 492	5 000
0	3 000
1 720	0
25 595	0

2022	CP ! et au- lelà
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	750 000
	0
	0
	0
1	165 000
1	109 651
	107 194
	4 550
1	221 395
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	380 000
	0
	0
	0

Opérations	Programmes révisés 2021	Réalisations prév. 2020	OB 2021	CP 2022 et au- delà
TOTAL TOURISME	3 198 346	875 146	1 943 200	380 000
Siège CIREST 2 - Extension travaux	271 809	101 809	170 000	0
Siège CIREST 2 - Salle de conseil	121 091	75 091	46 000	0
Siège CIREST 2 - Extension études	4 000	0	4 000	0
Siège CIREST 1 - Réaffectation salle de conseil	4 015	4 015	0	0
Acquisitions de mobiliers et matériel informatique	596 636	103 636	493 000	0
Autres dépenses de structure	63 558	3 558	60 000	0
TOTAL MOYENS GENERAUX	1 061 109	288 109	773 000	0
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (2)	7 392 484	804 584	4 000 000	2 587 900
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (1)	440 810	150 810	290 000	0
TOTAL AIDE AUX COMMUNES	7 833 294	955 394	4 290 000	2 587 900
Réhabilitation stations VTT - études	320 724	35 724	285 000	0
Fonds de concours lecture publique	30 000	0	30 000	0
Equipement site d'escalade (Bethléem)	15 000	8 636	0	6 364
TOTAL SPORT & CULTURE	365 724	44 360	315 000	6 364
Etude "Prise de compétence Eau et Assainissement"	69 973	69 973	0	0
Dotation initiale du budget SPANC	200 000	200 000	0	0
Chemin du centre STA - eaux pluviales	2 375 952	2 375 952	0	0
TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT	2 645 925	2 645 925	0	0
Travaux de réhabilitation du radier de l'Ilet Coco	820 000	0	820 000	0
Travaux de remise en état des digues - llet Coco	250 000	0	250 000	0
Plan de gestion Riv. du Mât - Etude globale	982 035	0	225 300	756 735
Remboursement FAKIR - Commune de STA	185 000	0	185 000	0
Définition et surveillance des systèmes d'endiguement	300 000	0	125 000	175 000
Etudes de remise en état des digues Riv des Roches BRA	100 000	0	100 000	0
Et.déf amén. et actions de réduction de vulnérabilité sur le TRI STA STZ	152 401	67 201	85 200	0
Repères de crues STA et STB	60 000	0	36 100	23 900
Constitution du dossier PAPI Travaux sur le TRI STA STZ	35 000	0	35 000	0
Plan de gestion Riv. du Mât - Assistance MOA	14 964	3 364	5 000	6 600
Travaux de confortement des berges de la Ravine Sèche à STA	5 810	5 810	0	0
Etudes de remise en état des digues - llet coco	14 097	14 097	0	0

Opérations	Programmes révisés 2021	Réalisations prév. 2020	OB 2021	CP 2022 et au- delà
Travaux de remise en état des digues - Riv des Roches BRA	300 000	0	0	300 000
TOTAL GEMAPI	3 219 306	90 471	1 866 600	1 262 235
Equipement siège Cirest	19 472	4 472	15 000	0
Autres dépenses sur le patrimoine	15 149	9 149	6 000	0
TOTAL PATRIMOINE	34 621	13 621	21 000	0
TOTAL GENERAL CIREST	80 476 427	12 542 199	20 341 700	47 592 528



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C065 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA.

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Seg



BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Le Budget primitif 2021 s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 94 147 090,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONTIONNEMENT	71 236 640,00	71 236 640,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	22 910 450,00	22 910 450,00
TOTAL	94 147 090,00	94 147 090,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

1/ Les dépenses de fonctionnement 2021

Le Budget primitif 2021 prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 71 236 640.00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Ev°		
011	Charges générales	27 572 280,00	28 757 475,00	4%		
012	Frais de personnel	11 102 000,00	12 765 000,00	15%		
014	Atténuation de produits	14 309 100,00	14 406 500,00	1%		
65	Charges de gestion	10 535 472,00	10 889 560,00	3%		
66	Frais financiers	388 000,00	369 700,00	-5%		
67	Charges exceptionnelles	717 050,00	565 000,00	-21%		
68	Dot.Amort/provisions	0,00	10 000,00	-		
042	Opérations ordre	2 984 000,00	3 035 000,00	2%		
023	Virement	632 388,00	438 405,00	-31%		
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 68 240 290,00 71 236 640,00 4%					

27 583 193,7
11 258 825,0
14 309 099,9
10 858 741,9
366 805,9
717 036,0
2 982 650,2

Les charges de fonctionnement du budget primitif 2021 augmentent globalement de 4% par rapport au budget primitif 2020.

Les charges à caractère général (chapitre 011) demeurent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la CIREST (28.8 M€ soit 40 % de la section de fonctionnement) et enregistrent une augmentation de (+) 4 % en 2021.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses liées aux compétences suivantes :

- Transport (15,6 M€): DSP sur le transport urbain et marchés publics pour le transport scolaire.
- Environnement (9,9 M€) : marchés publics pour la collecte des déchets et a lutte contre l'errance animale
- Insertion (884 k€) : formations collectives des ACI et marché d'accompagnement du PLIE

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèveront à 12,8 M€ en 2021 et représenteront 18 % du budget de fonctionnement, soit une progression de (+) 1,6 M€ par rapport au BP 2020. La masse salariale du budget 2021 comprend des recrutements dont la structuration du service GEMAPI et le renforcement de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE). Les autres recrutements concernent des postes financés par certains dispositifs (REACT UE, CODOM, FSE, etc.).

Les atténuations de produits représentent 20% des charges de fonctionnement. Ils intègrent :

- Les reversements de fiscalité aux communes membres (chapitre 014) qui ont été budgétés au même niveau que 2020 (soit 14,3 M€), compte-tenu de l'absence de transfert de compétence prévu pour 2021.
- Les dégrèvements de fiscalité (97 k€) décidés par l'assemblée en 2020 dans le contexte de crise sanitaire au profit des entreprises de certains secteurs d'activité (tourisme, sport, culture, etc.).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 15% des dépenses de fonctionnement. Leur évolution s'élève à (+) 3% compte tenu principalement de la progression de la contribution versée à SYDNE pour le traitement et la valorisation des déchets du territoire (8.5 M€).

Ce poste de dépense intègre la diminution de la contribution versée à l'Oti-Est (930, soit (-) 186 k€).

Les autres subventions de fonctionnement prévues concernent le soutien à l'insertion et à la création d'entreprises (226 k€), au logement et à l'habitat (200 k€), à l'animation touristique, sportive et culturelle du territoire au travers des subventions versées au tissu associatif et aux communes (336 k€).

En outre, ce chapitre intègre également les indemnités des élus (710 k€).

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 370 k€, soit 1 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité et décroissent légèrement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) diminuent du fait du versement d'une participation exceptionnelle à la régie intercommunale de l'assainissement collectif (563 k€) uniquement (en 2020 une participation à la régie intercommunale du SPANC (153 k€) a également été versée).

Enfin, la dotation aux amortissements (chapitre 040) est budgétisée à hauteur de 3.035 k€ et le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 438 k€.

2/ Les recettes de fonctionnement 2021

Globalement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 71 236 640,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	RECETTES	DE FONCTIONNEM	ENT	
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Ev°
70	Produit des services	2 386 720,00	2 493 970,00	4%
73	Impôts et taxes	50 908 991,00	53 825 300,00	6%
74	Dotations et subventions	13 890 714,00	13 918 770,00	0%
013	Atténuation de charges	155 000,00	132 000,00	-15%
75	Produits de gestion	9 265,00	30 500,00	229%
76	Produits des participations	53 600,00	53 600,00	0%
77	Produits exceptionnels	30 000,00	22 500,00	-25%
78	Rep. amort./provisions	0,00	10 000,00	#DIV/0!
042	Opérations ordre	806 000,00	750 000,00	-7%
043	Opérations ordre	0,00	0,00	#DIV/0!
002	Résultat de fonctt reporté	0,00	0,00	#DIV/0!
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	68 240 290,00	71 236 640,00	4%

CA prév. 2020	
2 377 174,34	4
52 728 011	
13 470 699	
135 420	
20 165	
-	
58 322	
-	
754 664	
=	
10 442 245	
79 986 699,98	2

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 4% au budget primitif 2021 par rapport au budget primitif 2020.

Les principales recettes fiscales et dotations de fonctionnement n'étant pas encore disponibles au moment de la préparation budgétaire du BP 2021, les montants proposés correspondent à des estimations prudentes et réalistes.

Les produits des services (chapitre 70) augmentent de 4%. Cette recette provient principalement du remboursement des salaires et des charges sociales par les budgets annexes « eau et assainissement » (1,4 M€). Par ailleurs, le chapitre comptabilise également la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères dite RSE (650 k€) et les recettes issues de la tarification du transport scolaire (250 k€).

En ce qui concerne les impôts et taxes (chapitre 73), qui constituent les principales ressources de la section de fonctionnement (53,8 M€ soit 76% des recettes), il est proposé de maintenir l'ensemble des taux de fiscalité à leur niveau antérieur (évolution = 0 %).

La première recette fiscale reste la TEOM (15.9 M€) avec une prévision d'évolution des bases de (+) 3%. Concernant les autres produits fiscaux, il s'agit principalement des produits issus de la fiscalité professionnelle unique (21.9 M€), du versement transport (7.5 M€), de la fraction de TVA transférée de l'Etat (6 M€) et de la taxe sur les carburants (917 k€). Enfin, la recette attendue du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est évaluée à 1.5 M€, stable par rapport à 2020.

Les dotations et subventions (chapitre 74) représentent 20% des recettes de fonctionnement et devraient rester stables à hauteur de 13.9 M€. Elles intègrent la dotation globale de fonctionnement (4.3 M€), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (3.2 M€), et les allocations compensatrices de fiscalité (1M€).

Ce chapitre comprend également les dotations relatives au transport telles que la dotation générale de décentralisation Transports (1,9 M€ - stable par rapport à 2020) et la dotation transport

scolaire de la Région (271 k€), de même que les recettes de CITEO en faveur du tri des déchets recyclables (1.2 M€).

Les atténuations de charges (chapitre 013) retracent principalement la participation versées par les agents sur les chèques repas (132 k€) ; les autres produits de gestion courante (chapitre75) enregistrent les loyers perçus par la CIREST (30.5 k€), les produits financiers (chapitre 76) correspondent à la distribution de dividendes par la SEM Estival (54 k€) et des produits exceptionnels (chapitre 77) ont été estimés à 22.5 k€.

Enfin, les mouvements d'ordre entre sections (chapitre 042) correspondent à la reprise des subventions transférables (750 k€).

SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

1/ Les dépenses d'investissement 2021

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 22 910 450,00 € soit une légère diminution de (-) 5 % par rapport au budget primitif 2020.

La répartition par chapitre est la suivante :

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Ev°		
16	Emprunts et dettes	1 573 400,00	1 618 750,00	3%		
18	Compte de liaison Régies SPIC	200 000,00	0,00	-100%		
20	Immob. incorporelles	2 245 132,00	2 666 300,00	19%		
204	Subv. d'équipement	6 520 117,00	7 009 000,00	7%		
21	Immob. corporelles	4 200 410,00	2 331 300,00	-44%		
23	Immob. en cours	7 782 397,00	8 335 100,00	7%		
26	Titres de participations	800 000,00	0,00	-100%		
040	Opérations ordre	806 000,00	750 000,00	-7%		
041	Opérations ordre	0,00	200 000,00	#DIV/0!		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	24 127 456,00	22 910 450,00	-5%		

1	565 034,78
	200 000,00
	617 675,26
1	304 407,78
4	183 579,55
6	310 691,50
	50 000,00
	754 664,08
	220 153,16

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16), qui représente 7% des dépenses d'investissement, s'élève à 1,6 M€ (augmentation de 3% par rapport au BP 2020).

Concernant les opérations pour 2021, les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 20,3 M€ (contre 12,4 M€ réalisés en 2020) et concernent principalement :

- les frais d'études, d'insertion et logiciels (chapitre 20 = 2 266 300.00 €) :
 - Tourisme (669 k€): Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de Salazie (215 k€), Continuité SLE/ programmation (150 k€), Conception scénographique de Salazie: Anciens thermes, Chambres magmatiques et maison de l'interprétation (91 k€), Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de la Plaine des Palmistes (90 k€), Etude de valorisation du Pont de la Rivière de l'Est (87 k€), Antenne OTI Saint-Benoit (21 k€), Signalétique sur le site de Mare à Poule d'eau à Salazie (15 k€).
 - GEMAPI (576 k€): AMO et étude globale pour le Plan de gestion Rivière du Mât (230 k€), Plan de gestion Rivière du Mât Élaboration du PAPI (35 k€), Définition et surveillance des systèmes d'endiguement (125 k€), Remise en état des digues Rivière

des Roches Bras-Panon (100 k€), Étude de définition aménagement et actions de réduction de vulnérabilité sur le territoire à risque important d'inondation (TRI) Saint-André – Sainte-Suzanne (85 k€).

- <u>Aménagement du territoire</u> (393 k€): Elaboration du SCOT-Est (100 k€), Etude NPNRU (90 k€), Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (73k€), PCAET (40 k€), Etude d'aménagement des centres-bourgs Parking Bassin bleu (40 k€), Etude d'aménagement des placettes activités nocturnes (30 k€), Aménagements opérationnels (30 k€)Etude sur la desserte de Mafate (28 k€), Bilan carbone (25 k€), OGRAL de Salazie Etudes préopérationnelles (10 k€),.
- O<u>eveloppement économique</u> (367 k€): Modernisation des zones d'activité (122 k€), ZA Cressonnière (70 k€), ZA Sainte-Rose (70 k€), Centre artisanal du refuge à Bras-Panon (45 k€), Diagnostic territorialisé partagé du foncier et activités agricoles (30 k€), Etude pour la mise en place d'un marché de gros dans l'Est (30 k€),
- Sport et culture (285 k€): Réhabilitation des stations de VTT (285 k€),
- <u>Environnement</u> (239 k€): Décharge de Saint-André (75 k€), Décharge de Saint-Benoit (43 k€), Déchèterie de Saint-André Cressonnière (41 k€). Extension fourrière intercommunale (22 k€), Faisabilité bornes enterrées (20 k€), Déchèterie Sainte-Anne (20 k€), Décharge de Bras-Panon (18 k€).
- o <u>Transports</u> (90 k€) : AMO Pôle d'échange de Salazie (70 k€), Dépôt des bus transport urbain à Paniandy Mandat SPL ERD (20 k€).
- o <u>Moyens généraux</u> (14 k€) : Études aménagement des bureaux blancs (4 k€), Avis d'appels publics à concurrence pour des opérations d'investissement (10 k€).
- les subventions d'équipements versées (chapitre 204 = 7 009 000.00 €)

Les montants sont susceptibles d'être ajustés en cours d'année, en fonction de l'avancement des projets communaux sur lesquels la CIREST intervient en qualité que cofinanceur.

- o Moyens généraux (4 290 k€) : fonds de concours aux communes FIIS (4 290 k€).
- O Aménagement du territoire (1 610 k€): NPNRU Saint-André (1 090 k€), Convention EPFR Participation à la minoration foncière (300 k€), Projet de territoire des petites villes de demain (PVD) (100 k€), PLH aides aux propriétaires bailleurs (50 k€), SPL Énergie Réunion Photovoltaïque (40 k€), PILHI OGRAL de Salazie (30 k€).
- o PLIE (480 k€): Chantiers d'insertion (420 k€), Bourses à la création d'entreprise (60 k€).
- Environnement (395 k€): Subvention d'équipement SYDNE (395 k€).
- Développement économique (204 k€) : GIP Port EST (204 k€).
- Sport et culture (30 k€): Fonds de concours pour la lecture publique (30 k€).
- les acquisitions (chapitre 21 = 2 331 300.00 €)
 - <u>Transport</u> (834 k€): Parc automobile de la CIREST (350 k€), Acquisition de véhicules TPMR (230 k€), Système d'informations aux voyageurs sur les transports urbains SIV (148 k€), Véhicules propres Bornes de recharge EnR et panneaux photovoltaïques (85 k€), Équipement de billettiques transport urbain (15 k€), Carnets de bord électroniques (6 k€).

- <u>Environnement</u> (720 k€): Bornes d'apport volontaire (270 k€), Caissons déchèteries (161 k€), Bio-composteurs (130k€), Bacs roulants OM (75 k€), Bacs collecte sélective (69 k€), Bacs de rétention de bornes à huiles (7 k€), Aménagements contre les dépôts sauvages (7 k€), Installation de caméras nomades (2 k€), Chambre froide fourrière (0.8 k€).
- Moyens généraux (493 k€): PCI plan de continuité informatique (190 k€), Achat de tablettes pour les élus communautaires et municipaux (130 k€), Autres acquisitions (46 k€), Matériel de communication (50 k€), Portail citoyen (30 k€), Matériel de visioconférence pour la salle du conseil (25 k€), Mobilier (20 k€), Autocom du PLIE (3 k€).
- Développement économique (145 k€): Acquisition foncière auprès de la commune de Saint-Benoît pour la réalisation d'un rond-point à l'entrée de zone du pôle bois sur la RN3 (145 k€).
- <u>Aménagement du territoire</u> (103 k€): Acquisition foncière pour le TCSP (56 k€), acquisition de matériel de cartographie – SIG (47 k€).
- les **projets d'aménagement** (chapitre 23 = 8 335 100.00 €)
 - <u>Transports</u> (4 948 k€): AMO TCSP (225 k€), Maîtrise d'œuvre TCSP (458 k€), Travaux TCSP (3 845 k€), Autres études TCSP (120 k€), Abris voyageurs (175 k€), Poteaux d'arrêt (125 k€).
 - ⊙ <u>GEMAPI</u> (1 291 k€): Travaux de réhabilitation du radier de l'Ilet Coco à Saint-Benoît (820 k€), Travaux de remise en état des digues de l'Ilet Coco à Saint-Benoît (250 k€), Remboursement convention GEMAPI (FAKIR) commune de Saint-André (185 k€), Travaux repères de crues (36 k€).
 - Tourisme (1 274 k€): Signalisation information locale SIL (491 k€), Travaux de réhabilitation de l'antenne de l'OTI à Ste-Anne (300 k€), PIVE Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de Salazie (200 k€), Travaux d'aménagement du site de Bassin Bleu à Sainte-Anne (200 k€), Sécurisation des sites RIS (176 k€), Travaux de continuité du sentier littoral (100 k€), Panneaux de signalisation à Mare à poule d'eau (5 k€), Signalétique Maison du Vacoa à Bras Panon (3 K€).
 - o <u>Environnement</u> (486 k€) : Travaux sur la fourrière intercommunale (56 k€), Sécurisation des bornes à verre (10 k€), Travaux sur les déchèteries existantes (30 k€), Décharge de Saint-Benoît (345 k€), Décharge de Bras-Panon (45 k€).
 - Moyens généraux (216 k€): Aménagement du bâtiment B du siège de la Cirest (216 k€).
 - Développement économique (120 k€): Travaux sur les fourreaux du Haut débit (100 k€), Signalétique de la zone d'activité du Pôle Bois (10 k€), Centre artisanal de Mare à Poule d'eau (10 k€).

Les Participations et créances (chapitre 26) concernaient en 2020 des participations au capital de la SEMOP « photovoltaïque » (750 k€) ainsi qu'au capital de la SPL ERD (50 k€) mais n'ont pas été reportées en 2021.

Enfin, les opérations d'ordre entre sections (Chapitre 040) enregistrent la reprise des subventions transférables (750 k€).

2/ Les recettes d'investissement 2021

En 2021, les recettes d'investissement s'élèvent 22 910 450,00 €, soit en légère diminution de (-) 5 % par rapport au budget primitif 2020.

La répartition par chapitre est la suivante :

	RECETTI	ES D'INVESTISSEME	NT		
Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evº	CA prév. 2020
10	Dotations	1 911 098,00	1 715 600,00	-10%	7 230 221,94
13	Subventions	4 273 784,00	6 207 800,00	45%	1 786 845
16	Emprunts et dettes	13 932 186,00	11 082 645,00	-20%	4 000 000
204	Remb.subv. Investt	0,00	0,00	#DIV/0!	4 829
23	Rembours travaux	0,00	231 000,00	#DIV/0!	-
27	Dépôts et cautionnements	394 000,00	0,00	-100%	-
024	Prdts cessions d'immob.	0,00	0,00	#DIV/0!	
040	Opérations ordre	2 984 000,00	3 035 000,00	2%	2 982 650
041	Opérations ordre	0,00	200 000,00	#DIV/0!	220 153
021	Virement	632 388,00	438 405,00	-31%	-
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	24 127 456,00	22 910 450,00	-5%	16 224 699,59

La recette prévisionnelle de FCTVA (chapitre 10) s'élève à 1,7 M€ soit 7% des recettes d'investissement.

Les subventions (chapitre 13) représentent 27% de la structure de financement des investissements, soit 6.2 M€ provenant principalement de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) correspondent aux amortissements des immobilisations (3 035 k€) et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) s'élève à 438 k€.

Enfin, un emprunt prévisionnel de 11 M€ (chapitre 16) assure l'équilibre de la section d'investissement. Il faut souligner que ce financement sera ajusté suite à la reprise du résultat antérieur lors du vote du budget supplémentaire 2021, et également en fonction du niveau de réalisation des investissements prévus et de l'optimisation des financements externes.

Ainsi, le budget primitif de la CIREST pour l'année 2021 s'élève, toutes sections confondues, à 94 147 090,00 €, dont 76 % pour la section de fonctionnement et 24 % pour la section d'investissement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 Mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

 d'approuver, au niveau du chapitre, ce projet de budget primitif 2021 du budget principal de la CIREST

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le Le Président
Patrice SELLY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

OMMUN

éance.

AFFAIRE 2021-C066 BUDGET PRIMITIF 2021DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

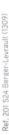
La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de §



BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

Le Budget primitif 2021 de la ZA PANIANDY s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à **1 237 980,00** € et se répartit de la manière suivante :

TOTAL	1 237 980,00	1 237 980,00
Investissement	579 990,00	579 990,00
Fonctionnement	657 990,00	657 990,00
	DEPENSES	RECETTES

En application des règles spécifiques relatives à la comptabilité de stock des budgets annexes « Lotissements », le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **657 990,00** € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2021	
75	Autres produits de gestion courante	78 000,00	
Sous-total mouvements réels		78 000,00	
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	579 990,00	
TOTAL		657 990,00	

Les autres produits de gestion courante (78 000 €) correspondent aux loyers versés par les locataires.

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (579 990 €).

2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 657 990,00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2021	
011	Charges à caractère général	77 600,00	
65	Autres charges de gestion courante	10 400,00	
Sous-total mouvements réels		88 000,00	
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	502 390,00	
023	Virement à la section d'Investissement	67 600,00	
TOTAL		657 990,00	

Les charges à caractère général (77 600 €) correspondent aux études pour l'extension de la zone d'activité (tranche 4).

Les autres charges de gestion courante (10 400 €) enregistrent un reversement au budget principal de la CIREST.

Les autres dépenses de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (502 390,00 €) et au virement à la section d'investissement (67 600,00 €).

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **579 990,00** € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2021	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	579 990,00	
	TOTAL	579 990,00	

Les dépenses de la section d'investissement concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains (579 990,00 €).

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **579 990,00** € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00
Sous-total mouvements réels		10 000,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	502 390,00

	Recettes d'investissement	
Chapitre	Libellé	BP 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	67 600,00
	TOTAL	579 990,00

Les emprunts et dettes assimilées (10 000 €) retracent les surloyers versés par les locatairesacquéreurs titulaires d'un bail à construction.

Les autres recettes de la section d'investissement concernent uniquement des mouvements d'ordre relatifs à la comptabilisation du stock de terrains (502 390 €) ainsi que le virement de la section de fonctionnement (67 600 €).

Ainsi, le budget primitif 2021 de la ZA PANIANDY s'élève, toutes sections confondues, à 1 237 980,00 € dont 657 990,00 € pour la section de fonctionnement et 579 990,00 € pour la section d'investissement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du "budget annexe ZA Paniandy"

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 1 5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SELL

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

			ECINCTIONNEMEN	NNEMENT			
	DEPENSES				RECETTES		
chap/art	Libellé	CA 2020	BP 2021	chap/art	Libellé	CA 2020	BP 2021
011/60451	Etudes prestations de services	92 349,67	77 600,00				
65/6522	Reversement de l'excédent au budget principal		10 400,00	75/752	Loyers	75 623,72	78 000,00
				005	Excédent de fonctionnement reporté	50 249,96	
	TOTAL DEPENSES REELLES	92 349,67	88 000'00		TOTAL RECETTES REELLES	125 873,68	78 000,00
042/7133	Variation de stock des en-cours de production de biens	410 038,34	502 390,00 042/7133	042/7133	Variation de stock des en-cours de production de biens	502 388,01	579 990,00
023	Virement de la SF à la SI		00'009 29				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	410 038,34	269 990,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	502 388,01	579 990,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10'88: 705	00'066 759		TOTAL RECEITES DE FONCTIONNEMENT	628.261,69	0,080,58

			INVESTI	NVESTISSEMENT			
	DEPENSES				RECETTES		
chap/art	Libellé	CA 2020	BP 2021	chap/art	Libellé	CA 2020	BP 2021
001	Solde d'exécution section d'invest.	63 320,71		16/1676	Dettes envers locataires acquéreurs Excédents de fonctionnement capitalisés	9 310,83	10 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	63 320,71	00'0		TOTAL RECETTES REELLES	72 631,54	10 000,00
040/3354	040/3354 Travaux en cours- Etudes et prestations 6045	502 388,01	990,066 625	040/3354	040/3354 Prestations 6045	410 038,34	502 390,00
				021	Virement de la SF à la SI		00'009 29
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	502 388,01	279 990,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	410 038,34	269 990,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	565 708,72	00'066 625		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	482 669,88	900'066 625

1110 931,57 1237 980,00
3
86
27
200
5
131,57
0
100
ACCESS TO A
725 mm
2
8
뎦
BE S
80,463
~
2
9
à
100 100
0
Mary 19
55500000
55500000
Total
Terri
Total
Total



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

séance.

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C067

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZI3 BRAS FUSIL - POLE BOIS

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C067

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZI3 BRAS FUSIL – POLE BOIS

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

La CIREST a repris, depuis 2017, la gestion et la commercialisation de la zone industrielle n°3 de Bras Fusil, dite « Pôle Bois ».

Le Budget primitif 2021 de de la ZI3 Bras Fusil s'élève, toutes sections confondues, à **4 989 772,00** € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 610 886,00	2 610 886,00
Investissement	2 378 886,00	2 378 886,00
TOTAL	4 989 772,00	4 989 772,00

En application des règles spécifiques relatives à la comptabilité de stock des budgets annexes « Lotissement », le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks de terrains aménagés et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les recettes de fonctionnement

Le Budget primitif 2021 prévoit des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 610 886,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Libellé	BP 2021
70	Ventes et prestations	160 000,00
75	Autres produits de gestion courante	72 000,00
N 000	Sous-total mouvements réels	232 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 378 886,00
and plants	TOTAL	2 610 886,00

Les recettes relatives aux ventes (160 000 €) correspondent à la cession d'une parcelle.

Les autres produits de gestions courantes (72 000 €) concernent les loyers versés par les locataires.

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains aménagés (2 378 886,00 €).

2/ Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent également à 2 610 886,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Dépenses de fonctionnement	
Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	227 000,00
	Sous-total mouvements réels	252 000,00
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 353 886,00
	TOTAL	2 610 886,00

Les Charges à caractère général (25 000,00 €) correspondent à des dépenses de signalétique et de sécurisation.

Les autres charges de gestion courante (227 000 €) enregistrent un reversement au budget principal de la CIREST.

Les autres dépenses de la section concernent le virement à la section d'investissement (5 000 €) ainsi que les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (2 353 886,00 €);

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 378 886,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Dépenses d'investissement	
Chapitre	Libellé	BP 2021
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 378 886,00
	TOTAL	2 378 886,00

Les dépenses de la section d'investissement concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains (2 378 886,00 €).

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent également à 2 378 886,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Recettes d'investissement	
Chapitre	Libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
	Sous-total mouvements réels	20 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 353 886,00
	TOTAL	2 378 886,00

Les emprunts et dettes assimilées (20 000 €) concernent les surloyers versés par les locataires-acquéreurs titulaires de baux à construction.

Les opérations d'ordre correspondent au virement de la section de fonctionnement (5 000 €) et à la comptabilisation du stock de terrains (2 353 886,00 €).

Ainsi, le budget primitif 2021 de la ZI n°3 de Bras Fusil s'élève, toutes sections confondues, à **4 989 772,00** € dont 2 610 886,00 € pour la section de fonctionnement et 2 378 886,00 € pour la section d'investissement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du "budget annexe ZI3 Bras Fusil
 Pôle Bois".

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le A 5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SELLY

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZI3 BRAS FUSIL - POLE BOIS

		BP 2021	160 000,00		72 000 00	00,000					232 000,00		2 378 886,00		2 378 886,00	2 610 886,00
	TES	CA 2020			70 629 10				295 537,90		366 167,00	28 645,04			28 645,04	394.812,04
	RECET	Libellé	Ventes de terrains aménagés	Pdts des services par d'autres redevables	OV P	Produits divers de gestion courante	Autres produits exceptionnels (boni	Sciviac) Subvention exceptionnelle	Résultat de fonctionnement	reporté	TOTAL RECETTES REELLES	Variation de stock des en-cours de production de biens	Variation de stock - terrains aménagés		TOTAL RECETTES D'ORDRE	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT
NINEMENT		chap/art	70/7015	70/70878	75/752	75/758	877/77	477/77	002			042/7133	042/71355			
FONCTIO		8P 2021		25 000,00				227 000,00			252 000,00	00'0	2 353 886,00	2 000,00	2 358 886,00	2 610 886,00
		CA 2020		26 141,00							26 141,00		2 504,04		2 504,04	28 645,04
	DEPENSES	Libéllé	Terrains	Etudes, prestations de service	Travaux	Charges diverses de gestion courante	Autres charges exceptionnelles	Reversement de l'excédent au budget principal			TOTAL DEPENSES REELLES	Variation de stocks - terrains aménagés	Variation de stock des en- cours de production de	Virement de la SF à la SI	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
		chap/art	011/6015	011/60451	011/605	65/658	67/678	65-6522				042/71355	042/7133	023		

- 1	
- 1	
	-000
	3.85
	TATA
	173
	23
	1300
	1919
	375
	1000
	200
	12.0
	85 P
	20
	JES D
	2340
	g will
	2331
	-
	1
	49.49
	77.
	Brid.
	E.ms
	-
	872
	6
	8-5
	100
	6.4
	S min
	日子/
	BY
	1
	1
	80-4
	Pomo
	La File
	1000
	5535
	1000
	100

			INVESTISS	EMENTS			
	DEPENSES				RECET	¥	
chap/art	Libéllé	CA 2020	BP 2021	chap/art	Libéllé	. CA 2020	BP 2021
				16/1676	Dettes envers Iocataires acquéreurs	18 032,49	20 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
23 ou 10	Immobilisations en cours ou Fonds divers et réserves		00'0	001	Solde d'exécution section d'invest.	15 782,41	
				1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
	TOTAL DEPENSES REELLES	00'0	00'0		TOTAL RECETTES REELLES	33 814,90	20 000,00
					Travally on colles-		
040/3351	Travaux en cours- Terrains			040/3351	Terrains		2 325 240,00
040/3354	<u>Travaux en cours- Etudes et</u> <u>prestations</u>	28 645,04		040/3354	<u>Travaux en cours-</u> <u>Etudes et prestations</u>	2 504,04	28 646,00
040/3355	Encours de production - Travaux		2 378 886,00	040/3555	Stock de production - Terrains aménagés		00'0
040/3555	Stock de production - Terrains aménagés						
				021	Virement de la SF à la SI		2 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	28 645,04	2 378 886,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 504,04	2 358 886,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 645,04	2 378 886,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36.318,94	2 378 886,00



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

ance.

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C068

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « ACTIVITE PHOTOVOLTAÏQUE »

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de guorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOUTACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C068

BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « ACTIVITE PHOTOVOLTAÏQUE »

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes.

Le budget annexe « activité photovoltaïque » a été créé en 2017 afin d'individualiser l'ensemble des opérations relatives à la gestion du parc de panneaux photovoltaïques appartenant à la Cirest.

Pour rappel, l'individualisation des dépenses et recettes dans un budget annexe est obligatoire car l'activité de production d'énergie constitue un service public industriel et commercial (SPIC). Cette qualification tient au fait que ce service, au vu de sa nature et des moyens mis en œuvre, entre directement en concurrence avec les entreprises commerciales du secteur d'activité.

Conformément aux articles L 2224-1 et 2224-2 du CGCT, les SPIC doivent s'équilibrer avec la seule redevance perçue auprès des usagers. La collectivité de rattachement ne peut, sauf à titre dérogatoire et exceptionnel, subventionner le service.

Ainsi l'activité de production d'énergie photovoltaïque, lorsque l'énergie est destinée à être revendue partiellement ou totalement à EdF, fait l'objet d'un suivi au sein d'un budget distinct assujetti à la TVA et appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M4.

Le Budget primitif 2021 de « l'activité photovoltaïque » s'élève, en mouvements budgétaires et toutes sections confondues, à **61 000,00** € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	37 000,00	37 000,00
Investissement	24 000,00	24 000,00
TOTAL	61 000,00	61 000,00

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2021 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 37 000.00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Dépenses d'exploitation	
Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	6 000,00
66	Charges financières	7 000,00
	Sous-total mouvements réels	13 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	24 000,00

	Dépenses d'exploitation	
Chapitre	Libellé	BP 2021
'	TOTAL	37 000,00

Les dépenses réelles correspondent à l'entretien et à la réparation des panneaux photovoltaïques au chapitre 011 (6 000,00 €) et aux intérêts d'emprunt imputés au chapitre 66 (7 000,00 €).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (24 000,00 €) enregistrent la dotation aux amortissements des immobilisations.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 37 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Recettes d'exploitation	
Chapitre	Libellé	BP 2021
70	Ventes et prestations de services	37 000,00
	Sous-total mouvements réels	37 000,00
	TOTAL	37 000,00

Le produit des ventes (37 000,00 €) correspond à la production d'énergie revendue à EDF.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **24 000,00** € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Dépenses d'investissement	
Chapitre	Libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	24 000,00
	Sous-total mouvements réels	24 000,00
	TOTAL	24 000,00

Les emprunts et dettes assimilés (24 000 €) concernent le remboursement du capital de l'emprunt.

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **24 000,00** € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

	Recettes d'investissement	
Chapitre	Libellé	BP 2021
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	24 000,00
	TOTAL	24 000,00

Les mouvements d'ordre entre sections (24 000 €) correspondent aux amortissements des immobilisations.

Ainsi, le budget primitif 2021 du budget annexe « Activité Photovoltaïque » s'élève, toutes sections confondues, à 61 000,00 €, dont 37 000,00 € pour la section d'exploitation et 24 000 € pour la section d'investissement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

 d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du budget annexe « activité photovoltaïque ».

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le

15 AVR. 2021

Le Président

Patrice SELLY

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

			FONCTIO	ONNEMENT			
	DEPENSES				RECETTES		
chap/art	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021	chap/art	Libellé	Réalisé 2020	BP 2021
011- 61521	Entretiens et réparation sur bâtiments publics	00'0	6 000,000	70/701	Vente de produits finis et intermédiaires	36 827,00	37 000,00
66/66111	Intérêts d'emprunt Intérêts d'emprunt	6 403,14 424,83	7 000,00	77/7718	Autres produits exceptionnels	499,67	
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 827,97	13 000,00		TOTAL RECETTES REELLES	37 326,67	37 000,00
042/6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	23 570,30	24 000,00				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	23 570,30	24 000,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	00,00	00'0
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 398,27	37 000,00		TOTAL RECEITES DE FONCTIONNEMENT	37 326,67	37 000,00

(60
130
Built
-Lev
rger
Be
524
201

			THE MINE OF			
DEPENSES				RECETTES		
bellé	Réalisé 2020	BP 2021	chap/art	Libelié	Réalisé 2020	BP 2021
Remboursement emprunt en capital	23 570,32	24 000,00	10/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	882,68	00'0
TOTAL DEPENSES REELLES	23 570,32	24 000,00		TOTAL RECETTES REELLES	885,68	00,00
			040/28157	Amortissements / Autres installations, matériel et outillage techniques	23 570,30 24 000,00	24 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	00'0	00'0		TOTAL RECETTES D'ORDRE	23 570,30	24 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 570,32	24 000,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 455,98 24 000,00	24 000,00
TOTAL DEPENSES	5-3 0,63 50			TOTAL RECETTES	20 007 12	61 782 65 61 000 00

65 61 000,00
-
8
0
-
O
7
co
1902
둲
ယ
S
ш
CETTES
62
7
4
9
TOTAL
ġ(
200, www 30
8
(6)
a
Ľú.
68,5
96
9
23
53.9
100
S
انت
52
后
풉
퓜
2
7
4
151
۲



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C069

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - BUDGET EAU POTABLE REGIE Vote du budget primitif 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C069

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE BUDGET EAU POTABLE REGIE Vote du budget primitif 2021

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

La CIREST exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion retenus sont les suivants :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Salazie
- En régie sur le périmètre de La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose

Le présent budget ne concerne que les services gérés directement, au moyen d'une régie autonome, à savoir les communes de Sainte-Rose et de La Plaine des Palmistes.

Le Budget primitif 2021 de l'eau potable géré en régie s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 3 940 460,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES	
Exploitation	1 474 300,00	1 474 300,00	
Investissement	2 466 160,00	2 466 160,00	
TOTAL	3 940 460,00	3 940 460,00	

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2021 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 1 474 300,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante

Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Évolution
011	Charges à caractère général	431 510,00	559 600,00	29,7%
012	Charges de personnel et frais assimilés	615 000,00	790 000,00	28,5%
65	Autres charges de gestion courante	71 539,00	5,00	-100,0%
66	Charges financières	144 689,00	116 000,00	-19,8%
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	so
Sous-total mouvements réels		1 262 738,00	1 468 605,00	16,3%
023	Virement à la section de d'investissement	440 801,00	0,00	-100,0%

CA2020
prévisionnel
326 296,76
592 606,58
2,46
125 047,85
0,00
1 043 953,65
0,00

042 Opérations d'ordre transfert entre sections	513 093,00	5 695,00	-98,7%	0,00
TOTAL	2 216 632,00	1 474 300,00	-33,5%	1 043 953,65

Les charges à caractère général (559 600,00 €) correspondent à tous les achats de fournitures de petits équipements nécessaires au service, les dépenses de sous-traitance, les frais généraux, le versement des redevances dues à l'office de l'eau ainsi que toutes les dépenses liées à l'entretien, aux réparations et à la maintenance du réseau et des équipements d'eau potable.

Les charges de personnel (790 000 €) comptabilisent la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) au service de l'eau potable géré en régie.

Les charges financières (116 000 €) correspondent aux intérêts des emprunts communaux transférés en 2020 et aux emprunts prévus en 2021.

Les charges exceptionnelles (3 000 €) sont prévues pour les remboursements éventuels aux usagers en cas de surfacturations erronées.

Les opérations d'ordre transfert entre sections (5 695 €) retracent la dotation aux amortissements des immobilisations. Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Dès lors, il conviendra d'intégrer au budget une revalorisation de la dotation aux amortissements qui, selon son ampleur, pourrait entraîner un déséquilibre budgétaire. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact de cette revalorisation et des conséquences sur l'équilibre du budget.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent en 2021 à 1 474 300,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitr e	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
70	Ventes produits et prestations	1 691 797,00	1 474 300,00	-12,9%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	so
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	so
	Sous-total mouvements réels	1 691 797,00	1 474 300,00	-12,9%
Opérations d'ordre transfert entre sections		524 835,00	0,00	-100,0%
	TOTAL	2 216 632,00	1 474 300,00	-33,5%

CA	2020
prévi	sionnel
	1 347
	346,22
	0,06
872	197,23
	2 219
	543,51
	0,00
	2 219
	543,51

Les tarifs appliqués en 2021 seront strictement identiques à ceux qui étaient pratiqués en 2020.

Le produit des ventes (1 474 300 €) comprend à la fois les recettes liées à la facturation de l'eau potable (1 354 300 €) et les redevances de l'Office de l'Eau (120 000 €).

Il convient enfin de mentionner qu'à l'instar du transfert des immobilisations, le transfert comptable des subventions transférables communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact des régularisations à opérer et des conséquences sur l'équilibre du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 2 466 160,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Évolution
16	Emprunts et dettes assimilées	262 543,00	276 000,00	5,1%
20	Immobilisations incorporelles	289 617,00	141 160,00	-44,2%
21	Immobilisations corporelles	77 400,00	406 000,00	424,5%
23	Immobilisations en cours	5 310 174,00	1 643 000,00	-69,1%
Sous-total mouvements réels		5 939 734,00	2 466 160,00	-58,5%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	524 835,00	0,00	-100,0%
TOTAL		6 464 569,00	2 466 160,00	-61,9%

CA2020					
prévisionnel					
262 535,25					
10 135,00					
7 224,44					
881 531,12					
1 161 425,81					
0,00					
1 161 425,81					

Le remboursement du capital des emprunts (276 000 €) est issu de l'état de la dette au 01.01.2021 ainsi que les nouveaux emprunts prévus sur l'exercice 2021.

Les principales dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2021 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Libellé
	Reprise procédure d'autorisation Captage des Orgues
	Étude de faisabilité UPEP
	Campagne de recherche de fuites
	Installation de compteurs télégérés
	Renouvellement du parc des compteurs (5 % par an)
	Sectorisation - Équipement en télégestion
	Sectorisation - Stabilisateurs et réducteurs de pression
	Réhabilitation du panneau solaire
	Installation Analyseurs de chlore + Analyseurs turbidimètres
0 i 4 D	Remplacement Vanne mimosas
Sainte-Rose	Acquisition Debitmetre + compteur réservoirs SR (6)
	Acquisition turbidimètre portatifs (3)
	Acquisition Chlorometre portatifs
	Dispositif de chloration (1 système SR, 1 système mimosas)
	Réducteurs de pressions (5 SR hydro Am/Av)
	Organes hydrauliques (ventouses, purges, compteurs secto,)
	Turbidimètre Brise Charge - mesure continue
	Équipements mesures niveaux réservoirs (MOKA) - SR
	Gestion télétransmission + collecte données
	Aménagements stockage pièces régies AEP
	MOE Bouclage Arums
	Travaux Bouclage Bras Patience et rue des Arums
La Plaine des	Travaux de Réhabilitation de l'UPEP du Bras des calumets
Palmistes	MOE Opération CD 55
	Travaux Opération CD 55
	Renouvellement du parc des compteurs

Commune	Libellé			
	Travaux recherche de fuites			
	Réponse aux usagers à la qualité de l'eau dégradée			
Acquisition Debitmetre + compteur réservoirs PDP (4)				
	Réducteurs de pressions (4 PDP hydro Am/Av)			
Organes hydrauliques (ventouses, purges, compteurs secto,) Groupe électrogène Forage bras Piton (150 kVA) + local				
			Achat container pour stockage (12m - 40 DRY) + pose	

2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 466 160,00 € en 2021. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre Libellé		BP2020	BP2021	Évolution
Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	so
13	Subventions d'investissement	3 406 314,00	2 000 000,00	-41.3%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 104 361,00	460 465,00	-78.1%
Sous-total mouvements réels		5 510 675,00	2 460 465,00	-55,4%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	513 093,00	5 695,00	-98,7%
021	Virement de la section d'exploitation	440 801,00	0,00	-100,0%
	TOTAL	6 464 569,00	2 466 160,00	-61,9%

CA2020
prévisionnel
493 352,15
417 460,92
909 250,00
1 820 063,07
0,00
0,00
1 820 063,07

Les subventions d'investissement (2 000 000 €) correspondent à la fois aux financements déjà acquis et aux subventions nouvelles sollicitées dans le cadre du plan de relance.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (5 695 €) enregistrent la dotation aux amortissements des immobilisations.

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2021 est réalisé au moyen d'un emprunt de 460 465,00 € (chapitre 16).

Ainsi, le budget primitif de l'eau potable géré en régie s'élève en 2021, toutes sections confondues, à 3 940 460,00 € dont 1 474 300,00 € pour la section d'exploitation et 2 466 160,00 € pour la section d'investissement.

Considérant que le Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réunie le 1^{er} avril 2021 a émis un avis favorable.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

 d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du budget annexe de la régie d'eau potable

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 1 5/AVR. 2021

Le Président

Patrice SELL



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C070 SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - BUDGET EAU POTABLE DSP Vote du budget primitif 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétain, de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C070

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE BUDGET EAU POTABLE DSP Vote du budget primitif 2021

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

La CIREST exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion retenus sont les suivants :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Salazie
- En régie sur le périmètre de La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose

Le présent budget annexe ne concerne que les services gérés par l'intermédiaire d'un délégataire, à savoir les communes de Bras-Panon (Runéo), Saint-André (Cise), Saint-Benoît (Cise) et Salazie (Cise).

Le Budget primitif 2021 de l'eau potable en gestion déléguée s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 12 262 340,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	2 403 000,00	2 403 000,00
Investissement	8 859 340,00	8 859 340,00
TOTAL	11 262 340,00	11 262 340,00

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2021 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 2 403 000,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
011	Charges à caractère général	77 471,00	125 000,00	61,4%
012	Charges de personnel et frais assimilés	174 000,00	253 200,00	45,5%
66	Charges financières	186 173,00	236 500,00	27,0%
	Sous-total mouvements réels	437 644,00	614 700,00	40,5%
023	Virement à la section de d'investissement	1 263 078,00	664 600,00	-47,4%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 123 707,00	1 123 700,00	0,0%
	TOTAL	2 824 429,00	2 403 000,00	-14,9%

	CA 2020
p	révisionnel
	87 418,67
	112 287,00
	186 074,29
	385 779,96
	0,00
	0,00
	385 779,96

Les charges à caractère général (125 000 €) concernent principalement les dépenses relatives aux locations, à la sous-traitance, aux honoraires des divers prestataires, aux fournitures d'entretien et de petit équipement ainsi qu'aux frais généraux du service (téléphone, frais bancaires, ...).

Les charges de personnel (253 200 €) correspondent à la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) au service de l'eau potable en gestion déléguée. Afin de poursuivre la structuration du service, il est prévu de recruter 5 agents en 2021, sur les postes suivants qui seront affectés à 50% sur le budget Eau Potable DSP :

- 2 chargés d'études Suivi Travaux et investissements (CAT A)
- 1 technicien Suivi Travaux et investissements (CAT B)
- 1 chargé d'études Suivi d'exploitation (CAT A)
- 1 technicien Suivi d'exploitation (CAT B)

Les charges financières (236 500 €) sont issues des intérêts des emprunts transférés par les communes au 01.01.2020, des emprunts mobilisés au cours de l'année 2020 par l'intercommunalité et, enfin, des emprunts prévisionnels à souscrire en 2021.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (1 123 700 €) retracent les dotations aux amortissements des immobilisations. Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Dès lors, il conviendra d'intégrer au budget une revalorisation de la dotation aux amortissements qui, selon son ampleur, pourrait entrainer un déséquilibre budgétaire. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact de cette revalorisation et des conséquences sur l'équilibre du budget.

Enfin, le virement à la section d'investissement (664 600 €) permet de contribuer à l'autofinancement de la section d'investissement.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent en 2021 à 2 403 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
70	Ventes produits et prestations	2 461 000,00	2 400 000,00	-2,5%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	so
	Sous-total mouvements réels	2 461 000,00	2 400 000,00	-2,5%
042 Opérations d'ordre transfert entre sections		363 429,00	3 000,00	-99,2%
	TOTAL	2 824 429,00	2 403 000,00	-14,9%

	CA	2020
рі	révis	sionnel
2	147	826,4
2	170	297,9
4	318	124,3
		0,00
4	318	124,38

Les tarifs appliqués en 2021 seront strictement identiques à ceux qui étaient pratiqués en 2020.

Le produit des ventes (2 400 000 €) correspondent aux recettes liées à la facturation de l'eau potable.

Les opérations d'ordre entre sections (3 000 €) enregistrent la reprise des subventions transférables au compte de résultat. Il convient de mentionner qu'à l'instar du transfert des immobilisations, le transfert comptable des subventions transférables communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact des régularisations à opérer et des conséquences sur l'équilibre du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 8 859 340,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
10	Fonds divers et réserves	0,00	0,00	so
16	Emprunts et dettes assimilées	382 999,00	650 450,00	69,8 %
20	Immobilisations incorporelles	820 258,00	612 840,00	-25,3 %
21	Immobilisations corporelles	493 900,00	252 000,00	-48,9 %
23	Immobilisations en cours	17 553 219,00	6 684 950,00	-69,9 %
458101	Opération pour le compte de tiers	0,00	400 000,00	so
	Sous-total mouvements réels	19 250 376,00	8 600 240,00	-55,3 %
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	363 429,00	3 000,00	-99,2 %
041	Opérations patrimoniales	0,00	256 100,00	so
	TOTAL	19 613 805,00	8 859 340,00	-54,8 %

Le remboursement du capital des emprunts (650 450,00 €) est issu de l'état de la dette au 01.01.2021 ainsi que les nouveaux emprunts prévus sur l'exercice 2021.

Les opérations pour le compte de tiers (400 000 €) permettent de retracer les dépenses liées à l'opération « chemin du centre » qui fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-André.

Les opérations d'ordre entre sections (3 000 €) enregistrent la reprise des subventions transférables au compte de résultat.

Les opérations patrimoniales (256 100 €) correspondent aux avances forfaitaires versées sur les marchés publics.

Enfin, les principales dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2021 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Libellé	
	Réfection réservoir + mise en place échelle	
	Réhabilitation de l'accès	
Bras-Panon	Opération Bras Pétard (réseau vétuste - 290 ml, DN40)	
	Fuites récurrentes - 670 ml, DN150	
	Création de l'usine de potabilisation Gros FAHAM	
	Réfection réservoir + mise en place échelle	
	Requalification du Chemin du Centre (renouvellement - 2,3 km)	
	Opération Avenue Bourbon (renouvellement - 1,2 km)	
	Opération Avenue des Mascareignes (renouvellement - 1,4 km)	
	Opération Avenue Ile de France (renouvellement - 2,1 km)	
Saint-André	Création réservoir 1000 m3 + station surpression (Lot 2)	
	Autorisation du forage	
	Équipement du forage Désert (Lot 1)	
	Chemin Lagourgue (aménagement/renouvellement - 0.3 km)	
	Conception/Réalisation de l'UPEP de Dioré	
	Augmenter la production de la ressource	
	Mise en place de réservoir 100 m³+ chloration	

Commune	Commune Libellé			
	Procédure administrative à lancer			
	UPEP Grand Bras et Congres + réservoir de 3000 m³			
	Renforcement AEP Auguste de villèle (Phase 2)			
	Mise en exploitation du forage Bourbier les Hauts			
	Étude d'opportunité d'alimentation en eau brute pour les Hauts			
	Autorisation de prélèvement et de périmètre de protection			
	Forage d'un potentiel de 440 m3/H. Objectif sécurisation.			
Saint-Benoit	Dévoiement de réseau AEP Cité hyacinthe			
	Acquisition foncier pour création de l'UPEP de Saint Benoit			
	Autorisation de prélèvement et de périmètre de protection			
	Station pompage 200 m³/h réservoir Ch. Sévère - Les Jacques			
	Conduite DN 300 sur 5 900 m chemin Sévère - Sainte Anne			
	Abandon des captages Toinette			
	Abandon des captages Vallée Genets			
	Mise en place de débitmètres sur captages			
	MOE - Travaux de modernisation Salazie Secteur Nord A			
Salazie	CSPS - Travaux de modernisation Salazie Secteur Nord A			
	Travaux de modernisation Salazie Secteur Nord A			
	Remplacement chloration HTH par chloration au chlore gazeux			

2/ Les recettes d'investissement

En 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 8 859 340,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	so
13	Subventions d'investissement	12 701 426,00	4 953 500,00	-61,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 525 594,00	1 461 440,00	-67,7%
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	so
458201	Opération pour le compte de tiers	0,00	400 000,00	so
	Sous-total mouvements réels	17 227 020,00	6 814 940,00	-60,4%
021	Virement de la section d'exploitation	1 263 078,00	664 600,00	-47,4%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 123 707,00	1 123 700,00	0,0%
041	Opérations patrimoniales	0,00	256 100,00	so
	TOTAL	19 613 805,00	8 859 340,00	-54,8%

(CA 2	020
pre	évisi	onnel
1	328	255,39
1	664	779,63
4	597	500,00
3	185	223,79
	333	102,61
11	108	861,42
		0,00
		0,00
	407	264,51
11	516	125,93

Les subventions d'investissement (4 953 500 €) correspondent à la fois aux financements déjà acquis et aux subventions nouvelles qui seront sollicitées dans le cadre du plan de relance.

Les opérations pour le compte de tiers (400 000 €) permettent de retracer les recettes (versées par la commune de Saint-André à la CIREST) liées à l'opération « chemin du centre » qui fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-André.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (1 123 700 €) enregistrent la dotation aux amortissements des immobilisations.

Les opérations patrimoniales (256 100 €) correspondent aux avances forfaitaires versées sur les marchés publics.

Le virement de la section d'exploitation (664 600 €) contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2021 est réalisé au moyen d'un emprunt de 1 461 440,00 € (chapitre 16).

Ainsi, le budget primitif de l'eau potable en gestion déléguée pour l'année 2021 s'élève, toutes sections confondues, à 11 262 340,00 € dont 2 403 000,00 € pour la section d'exploitation et 8 859 340,00 € pour la section d'investissement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

 d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau potable en gestion déléguée

> Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 1 5 AVR. 2021

> > Le Président

Patrice SEI



EXTRAIT DU PROCES VERBAL **DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C071

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE Vote du budget primitif 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA.

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Madame Primilla CEVAMY qui accepte de Ma Le Président

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C071

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE Vote du budget primitif 2021

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

La CIREST exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion retenus sont les suivants :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît
- En régie sur le périmètre de Sainte-Rose

Le présent budget ne concerne donc que le service géré directement par une régie autonome sur la commune de Sainte-Rose.

Le Budget primitif 2021 de l'assainissement collectif géré en régie s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 1 174 800,00 € et se répartit de la manière suivante:

Exploitation 694 800,00 694 800,00 lnvestissement 480 000,00 480 000,00		DEPENSES	RECETTES
	Evoloitation		

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2021 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 694 800,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
011	Charges à caractère général	127 567,00	157 700,00	23,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	91 000,00	85 100,00	-6,5%
65	Autres charges de gestion courante	1 460,00	0,00	-100,0%
66	Charges financières	181 902,00	171 300,00	-5,8%
	Sous-total mouvements réels	401 929,00	414 100,00	3%
023	Virement à la section de d'investissement	448 461,00	271 700,00	-39,4%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	9 000,00	9 000,00	0,0%
	TOTAL	859 390,00	694 800,00	-19,2%

prévisionnel
125 438,31
76 731,00
0,00
179 745,27
381 914,58
0,00
0,00
381 914,58

Les charges à caractère général (157 700,00 €) correspondent à tous les achats de fournitures de petits équipements nécessaires au service, les dépenses de sous-traitance, tous les frais liés à l'entretien, aux réparations et à la maintenance du réseau et des équipements d'assainissement collectif.

Les charges de personnel (85 100 €) comptabilisent la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) au service de l'assainissement collectif géré en régie.

Les charges financières (171 300 €) constituent le chapitre de dépenses réelles d'exploitation le plus élevé de ce budget. Il correspond aux intérêts des emprunts communaux transférés en 2020 et aux emprunts prévus en 2021.

Les opérations d'ordre transfert entre sections (9 000 €) retracent la dotation aux amortissements des immobilisations. Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Dès lors, il conviendra d'intégrer au budget une revalorisation de la dotation aux amortissements qui, selon son ampleur, pourrait entrainer un déséquilibre budgétaire. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact de cette revalorisation et des conséquences sur l'équilibre du budget.

Enfin, le virement à la section d'investissement (271 700 €) permettra d'apporter de l'autofinancement à la section d'investissement.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation de 2021 s'élèvent à 694 800,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
70	Ventes produits et prestations	40 386,00	131 796,00	226,3%
77	Produits exceptionnels	563 004,00	563 004,00	0,0%
Sous-total mouvements réels		603 390,00	694 800,00	15,1%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	256 000,00	0,00	-100,0%
TOTAL		859 390,00	694 800,00	-19,2%

CA 2	2020
prévis	ionnel
25	281,50
563	004,00
588	285,50
	0,00
588	285,50

Les montants de la participation et des redevances appliqués en 2021 seront strictement identiques à ceux qui étaient pratiqués en 2020.

Les prestations de services (131 796 €) intègrent les recettes des redevances d'assainissement collectif (31 700 €), les redevances de l'Office de l'Eau (2 596 €) et les recettes de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC = 97 500 €).

Les produits exceptionnels (563 004 €) correspondent à une subvention dérogatoire et temporaire (prévue uniquement sur les exercices 2020 et 2021) versée par le budget principal de la CIREST. Sans cette participation dérogatoire de la CIREST, la section d'exploitation du budget 2021 ne pourrait être votée en équilibre. Une réflexion sera donc menée en 2021 sur les décisions à prendre pour permettre à ce budget de s'équilibrer dès 2022 avec ses propres ressources (augmentation du nombre de raccordés, changement de mode de gestion, ajustement tarifaire, etc.).

Il convient enfin de mentionner qu'à l'instar du transfert des immobilisations, le transfert comptable des subventions transférables communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact des régularisations à opérer et des conséquences sur l'équilibre du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 s'élèveront à 480 000,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
16	Emprunts et dettes assimilées	201 461,00	205 000,00	1,8%
21	Immobilisations corporelles	0,00	100 000,00	100 %
23	Immobilisations en cours	0,00	175 000,00	100 %
Sous-total mouvements réels		201 461,00	480 000,00	138,3%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	256 000,00	0,00	-100,0%
	TOTAL		480 000,00	4,9%

CA 2020
prévisionnel
201 468,40
0,00
201 468,40
0,00
201 468,40

Le montant du remboursement du capital des emprunts (205 000 €) est issu de l'état de la dette au 01.01.2021 ainsi que des emprunts prévus en 2021.

Les investissements prévus en 2021 (275 000 €), correspondent à des dépenses pour le remplacement de nombreux équipements sur le système d'assainissement collectif, dont notamment :

- Le renouvellement des pompes de relevage des postes de refoulement,
- L'acquisition d'un groupe électrogène de secours,
- L'acquisition de dispositifs d'auto surveillance.

2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 480 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution	
13	Subventions d'investissement	0,00	165 000,00	so	
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00	34 300,00	so	
	Sous-total mouvements réels	0,00	199 300,00	so	
021	Virement de la section d'exploitation	448 461,00	271 700,00	-39,4%	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	9 000,00	9 000,00	0,0%	
	TOTAL	457 461,00	480 000,00	4,9%	

120
nnel
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00

Les subventions d'investissement (165 000 €) correspondent aux demandes de financements qui seront réalisées en 2021 sur la base des dépenses programmées (hypothèse d'un taux de subvention de 60%).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (9 000 €) enregistrent la dotation aux amortissements des immobilisations.

Le virement de la section d'exploitation (271 700 €) permet d'autofinancer en partie les dépenses d'investissement.

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2021 est réalisé au moyen d'un emprunt de 34 300,00 € (chapitre 16).

Ainsi, le budget primitif de l'assainissement collectif géré en régie s'élève pour l'année 2021, toutes sections confondues, à 1 174 800,00 € dont 694 800,00 € pour la section d'exploitation et 480 000,00 € pour la section d'investissement.

Considérant que le Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réunie le 1^{er} avril 2021 a émis un avis favorable.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du budget annexe Régie assainissement collectif

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 1 5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C072
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP
Vote du budget primitif 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN.

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Le Président

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Segretalle de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 AVRIL 2021 AFFAIRE 2021-C072

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP Vote du budget primitif 2021

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes.

La CIREST exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion retenus sont les suivants :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît
- En régie sur le périmètre de Sainte-Rose

Le présent budget annexe ne concerne que les services gérés par l'intermédiaire d'un délégataire (la CISE), à savoir les communes de Bras-Panon, Saint-André et Saint-Benoît.

Le Budget primitif 2021 de l'assainissement collectif en gestion déléguée s'élève, en mouvements budgétaires et toutes sections confondues, à 6 808 550,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	1 626 500,00	1 626 500,00
Investissement	5 182 050,00	5 182 050,00
TOTAL	6 808 550,00	6 808 550,00

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2021 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 1 626 500,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
011	Charges à caractère général	94 210,00	94 210,00	0,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 000,00	234 900,00	46,8%
66	Charges financières	408 985,00	387 500,00	-5,3%
	Sous-total mouvements réels	663 195,00	716 610,00	8,1%
023	Virement à la section de d'investissement	962 301,00	0,00	-100,0%
042 Opérations d'ordre transfert entre sections		1 006 340,00	909 890,00	-9,6%
	TOTAL		1 626 500,00	-38,2%

	CA 2020
1	orévisionnel
	5 998,30
	98 375,00
	408 981,07
	513 354,37
	0,00
	0,00
-	513 354,37

Les charges à caractère général (94 210 €) concernent principalement les dépenses d'évacuation des boues de la STEP de Bras-Panon (recyclage).

Les charges de personnel (234 900 €) correspondent à la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) au service de l'assainissement collectif en gestion déléguée. Afin de poursuivre la structuration du service, il est prévu de recruter 5 agents en 2021, sur les postes suivants qui seront affectés à 50% sur le budget Assainissement Collectif DSP :

- 2 chargés d'études Suivi Travaux et investissements (CAT A)
- 1 technicien Suivi Travaux et investissements (CAT B)
- 1 chargé d'études Suivi d'exploitation (CAT A)
- 1 technicien Suivi d'exploitation (CAT B)

Les charges financières (387 500 €) sont issues des intérêts des emprunts transférés par les communes au 01.01.2020, des emprunts mobilisés au cours de l'année 2020 par l'intercommunalité et, enfin, des emprunts prévisionnels à souscrire en 2021.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (909 890 €) retracent les dotations aux amortissements des immobilisations. Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Dès lors, il conviendra d'intégrer au budget une revalorisation de la dotation aux amortissements qui, selon son ampleur, pourrait entrainer un déséquilibre budgétaire. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact de cette revalorisation et des conséquences sur l'équilibre du budget.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent en 2021 à 1 626 500,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
70	Ventes produits et prestations	1 819 009,00	1 626 500,00	-10,6%
	Sous-total mouvements réels	1 819 009,00	1 626 500,00	-10,6%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	812 827,00	0,00	-100%
TOTAL		2 631 836,00	1 626 500,00	-38,2%

	CA	202	20
p	révis	sior	nnel
1	427	88	32,5
1	427	88	32,5
			0,0
1	427	88	32.5

Les montants de la participation et des redevances communautaires appliquées en 2021 seront strictement identiques à ceux qui étaient pratiqués en 2020.

Les prestations de services (1 626 500 €) intègrent les recettes liées à la redevance d'assainissement collectif (1 508 000 €) ainsi que les recettes liées à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC = 118 500 €).

Il convient de mentionner qu'à l'instar du transfert des immobilisations, le transfert comptable des subventions transférables communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact des régularisations à opérer et des conséquences sur l'équilibre du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 5 182 050,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
16	Emprunts et dettes assimilées	622 955,00	722 650,00	16,0%
20	Immobilisations incorporelles	365 000,00	400 000,00	9,6%
21	Immobilisations corporelles	28 500,00	59 400,00	108,4%
23	Immobilisations en cours	1 868 003,00	4 000 000,00	114,1%
	Sous-total mouvements réels	2 884 458,00	5 182 050,00	79,7%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections		812 827,00	0,00	-100,0%
	TOTAL	3 697 285,00	5 182 050,00	40,2%

	CA 2020	
р	révisionne	1
	665 666,	93
	0,	00
	0,	00
	722 936,	05
1	388 602,	98
	0,	00
1	388 602,	98

Le remboursement du capital des emprunts (722 650,00 €) est issu de l'état de la dette au 01.01.2021 ainsi que les nouveaux emprunts prévus sur l'exercice 2021.

Les principales dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2021 sont détaillées dans le tableau ci :

Périmètre	Libellé	
Bras-Panon	Point A2 à équiper	
	Point A2 sur bypass à reprendre	
	Préleveur entrée STEP à mettre à l'abri	
	Travaux pour assurer l'accueil des vidangeurs	
Saint-André	Renouvellement réseau vétuste -3,9 km	
	Renouvellement -1,8 km	
	Renouvellement réseau vétuste - 1,6 km	
	Renouvellement - 2,5 km	
	Renouvellement Réseau EU Beau Rivage PR Colosse	
	Aménagement - 1km	
	Travaux d'amélioration de la serre de séchage	
	Équipement du trop-plein pour auto surveillance	
	A réhabiliter d'urgence	
	Extension STEP à 44 000 EH	
	Préleveur entrée STEP à mettre à l'abri	
	Traitement des matières de vidange à réhabiliter	
Saint-Benoit	Réhabilitation réseau rue Gaston Deferre	
	Équipement du trop-plein pour auto surveillance	
	STEP St-Benoit (Contentieux en cours)	
	Préleveur entrée STEP à mettre à l'abri	

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'année 2021 s'élèvent à 5 182 050,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
13	Subventions d'investissement	1 338 402,00	1 000 000,00	-25,3%
16	Emprunts et dettes assimilées	390 242,00	3 272 160,00	738,5%
	Sous-total mouvements réels	1 728 644,00	4 272 160,00	147,1%
021	Virement de la section d'exploitation	962 301,00	0,00	-100,0%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 006 340,00	909 980,00	-9,6%
	TOTAL	3 697 285,00	5 182 050,00	40,2%

CA 2020
prévisionnel
14 957,07
390 242,00
147,1%
0,00
0,00
40,2%

Les subventions d'investissement (1 000 000 €) correspondent aux demandes de financements qui seront réalisées en 2021 sur la base des projets évoqués ci-dessus.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (909 890 €) enregistrent la dotation aux amortissements des immobilisations.

Enfin, l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2021 est réalisé au moyen d'un emprunt de 3 272 160,00 € (chapitre 16).

Ainsi, le budget primitif de l'assainissement collectif en gestion déléguée s'élève pour l'année 2021, toutes sections confondues, à 6 808 550,00 € dont 1 626 500,00 € pour la section d'exploitation et 5 182 050,00 € pour la section d'investissement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement collectif en gestion déléguée

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

Le Président

Patrice SEL



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C073

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BUDGET SPANC REGIE Vote du budget primitif 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Le Préside

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Secretaire de Secret



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF BUDGET SPANC REGIE Vote du budget primitif 2021

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

La CIREST exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire. Le mode de gestion unique retenu est celui de la régie autonome.

Le Budget primitif 2021 de l'assainissement non collectif s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 656 000,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	454 000,00	454 000,00
Investissement	202 000,00	202 000,00
TOTAL	656 000,00	656 000,00

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2021 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 454 000,00 €. Elles sont détaillées, par chapitre, dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
011	Charges à caractère général	50 000,00	40 000,00	-20,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	433 000,00	411 000,00	-5,1%
65 Autres charges de gestion courante		16 017,00	0,00	-100,0%
	Sous-total mouvements réels	499 017,00	451 000,00	-9,6%
023	Virement à la section de d'investissement	60 000,00	0,00	-100,0%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	18 200,00	3 000,00	-83,5%
	TOTAL	577 217,00	454 000,00	-21,3%

CA 2020
prévisionnel
39 145,24
426 935,56
0,00
466 080,80
0,00
0,00
466 080,80

Les charges à caractère général (40 000,00 €) sont liées, principalement, aux achats de fournitures, de petits équipements, aux locations immobilières (locaux), aux locations mobilières (véhicules), aux dépenses de maintenance, à la sous-traitance et aux frais généraux du service (téléphone, ...).

Les charges de personnel (411 000 €) correspondent à la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) à la régie de l'assainissement non collectif.

Enfin, les opérations d'ordre de transfert entre sections (3 000 €) retracent les dotations aux amortissements des immobilisations. Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Dès lors, il conviendra d'intégrer au budget une revalorisation de la dotation aux amortissements qui, selon son ampleur, pourrait entrainer un déséquilibre budgétaire. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact de cette revalorisation et des conséquences sur l'équilibre du budget.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 454 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
70	Ventes produits et prestations	412 002,00	412 000,00	0,0%
77	Produits exceptionnels	153 046,00	40 000,00	-73,9%
	Sous-total mouvements réels	565 048,00	452 000,00	-20,0%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	12 169,00	2 000,00	-83,6%
	TOTAL	577 217,00	454 000,00	-21,3%

CA	2020
prévis	ionnel
38	130,00
154	049,20
192	179,20
	0,00
192	179,20

Les montants des redevances communautaires appliquées en 2021 seront strictement identiques à ceux qui étaient pratiqués en 2020.

Les ventes de prestations (412 000 €) correspondent aux recettes liées aux contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Le chapitre des produits exceptionnels (40 000 €) correspond à un reversement des factures éditées en 2020 mais avec un fait générateur en 2019.

Les opérations d'ordre entre sections (2 000 €) enregistrent la reprise des subventions transférables au compte de résultat. Il convient de mentionner que le transfert comptable des subventions transférables communales devrait normalement être achevé au cours de l'année 2021. Le conseil communautaire sera tenu informé, en cours d'année, de l'impact des régularisations à opérer et des conséquences sur l'équilibre du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 202 000,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
20	Immobilisations incorporelles	250 000,00	150 000,00	-40,0%
21 Immobilisations corporelles		156 031,00	50 000,00	-68,0%
	Sous-total mouvements réels	406 031,00	200 000,00	-50,7%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	12 169,00	2 000,00	-83,6%
	TOTAL	418 200,00	202 000,00	-51,7%

CA	2020
prévis	sionnel
	0,00
23	058,24
23	058,24
	0,00
23	058,24

Les dépenses d'équipement de l'année 2021 correspondent au démarrage du diagnostic initial sur tous les secteurs qui le nécessitent (150 000 €) et au renforcement des moyens techniques nécessaires au service (50 000 €), dont notamment :

- o l'acquisition de matériels informatiques adaptés (tablettes,...),
- o l'acquisition des outillages spécifiques,
- o l'aménagement des locaux du SPANC.

Les opérations d'ordre entre sections (2 000 €) enregistrent la reprise des subventions transférables au compte de résultat.

2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 202 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolution
13	Subventions d'investissement	140 000,00	199 000,00	42,1%
18	Compte de liaison	200 000,00	0,00	-100,0%
	Sous-total mouvements réels	340 000,00	199 000,00	-41,5%
021	Virement de la section d'exploitation	60 000,00	0,00	-100,0%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	18 200,00	3 000,00	-83,5%
	TOTAL	418 200,00	202 000,00	-51,7%

CA 2020
prévisionnel
72 900,50
200 000,00
272 900,50
0,00
0,00
272 900,50

Les subventions d'investissement (199 000 €) correspondent à la fois à des reliquats de financements pour des opérations antérieures et aux subventions attendues sur les projets programmés cette l'année.

Les opérations de transfert entre section (3 000 €) concernent la constatation des amortissements comptables.

Ainsi, le budget primitif de l'assainissement non collectif pour l'année 2021 s'élève, toutes sections confondues, à 656 000,00 € dont 454 000,00 € pour la section d'exploitation et 202 000,00 € pour la section d'investissement.

Considérant que le Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réunie le 1^{er} avril 2021 a émis **un avis favorable**.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif (SPANC)

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoit, le 1 57 AVR. 2021

Le Président

Patrice SELL



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C074

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE - ACQUISITION DE PRATICABLES POUR PODIUM MOBILE ET RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DEFECTUEUX

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet. Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Le Président

Patrice S

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance



ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – ACQUISITION DE PRATICABLES POUR PODIUM MOBILE ET RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DEFECTUEUX

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 04 novembre 2020, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un cofinancement de son projet d'acquisition de praticables pour podium mobile et de renouvellement des équipements sportifs défectueux au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 18 370,00 €.

Les caractéristiques du projet :

Afin d'apporter un soutien logistique dans le déroulement des manifestations et d'assurer la sécurité d'autrui, la commune de Salazie souhaite acquérir des praticables et accessoires de podium mobile.

De plus, les équipements sportifs de la municipalité mis à disposition du public sont soumis à des contraintes mécaniques et climatiques génératrices de dégradations, ce qui accentue le risque d'accident. La dernière vérification de ces équipements a fait apparaître des désordres sur plusieurs matériels.

Leur remplacement dans les meilleurs délais est donc devenu nécessaire afin de répondre aux exigences de sécurité liées à la mise à disposition d'équipements en accès libre et de permettre la pratique d'activités physiques et sportives sécurisée.

Les publics cibles :

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population (scolaires, sportifs, ...).

Le périmètre d'intervention est communal.

Avancement de l'opération :

L'opération n'a pas commencé.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : 2021 Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2022 Date de mise en service de l'équipement :

Coût de l'opération :

Le coût d'opération est de 36 740,00 € HT.

Dépenses		Recettes			
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %	
Fourniture et livraison de praticables tout aluminium	8 400,00 €				
Fourniture foot à 11 alu + pose + test et fourniture foot 7 Alu + pose + test	7 440,00 €	7 440,00 € CIREST FIIS 18 37	18 370,00 €	50 %	
Fourniture de tatamis de judo + support de fixation	13 860,00 €				
Fourniture et livraison d'un pare chute – élément 1m et d'un escalier pour parc ALU	3 440,00 €	Commune	18 370,00 €	50 %	
Fourniture de chapiteaux 6m x 3m	3 600,00 €				
Total HT	36 740,00 €	Total HT	36 740,00 €	100 %	
TVA (commune)	3 122,90 €	TVA (commune)	3 122,90 €		
Total TTC	39 862,90 €	Total TTC	39 862,90 €		

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 18 370,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 23 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de financement pour l'acquisition de praticables pour podium mobile et renouvellement des équipements sportifs défectueux au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents,
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme, 15 AVR. 2021 Fait à Saint-Benoit, le

RCOMMUN

Le Président

Patrice SELLY



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C075

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE - RENOUVELLEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C028**.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet. Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Segrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – RENOUVELLEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 13 janvier 2021, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un cofinancement de son projet de renouvellement de matériel informatique au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 5 244,50 €.

Les caractéristiques du projet :

Une partie du parc informatique de la commune de Salazie, devenu obsolète, connait d'importants problèmes de fonctionnement qui nuisent à la qualité des services rendus aux usagers dans divers domaines.

Dans un souci d'offrir aux usagers un service de qualité, la commune souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration du service public en remplaçant une partie des ordinateurs obsolètes du parc. Une vingtaine d'entre eux sont vieillissants et leurs systèmes d'exploitation ne sont plus supportés par Microsoft.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont :

- L'amélioration des services aux publics dans le domaine de la sécurité informatique, des transferts de données et de la dématérialisation des services,
- La réduction des failles du système d'information,
- L'amélioration des sécurités du système informatique.

Les publics cibles :

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population, ce qui représente plusieurs milliers de personnes.

Le périmètre d'intervention est communal.

Avancement de l'opération :

L'opération n'a pas commencé.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : dès accord de principe de la CIREST

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2022 Date de mise en service de l'équipement :

Coût de l'opération :

Le coût d'opération est de 10 489,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Acquisition ordinateurs	10 489,00 €	CIREST FIIS	5 244,50 €	50 %
		Commune	5 244,50 €	50 %
Total HT	10 489,00 €	Total HT	10 489,00 €	100 %
TVA (commune)	891,56 €	TVA (commune)	891,56 €	
Total TTC	11 380,56 €	Total TTC	11 380,56 €	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 5 244,50 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 23 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibérer, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de financement pour le renouvellement du matériel informatique au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents,
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le 15 AVR. 2021

COMMUN

Patrice SELLY

Le Présider



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C076

ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS A LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT FIIS 2018-2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 26 mars 2021 Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET.

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C029.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.



ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS A LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT FIIS 2018-2021

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 03 mars 2021, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour annuler les demandes de subvention suivantes :

- L'opération « Amélioration du site de la Marine » bénéficiant d'une subvention de 75 000,00
 € au titre du FIIS 2018-2021 attribuée par délibération du Conseil communautaire de la CIREST du 02 octobre 2020 (convention non signée).
- L'opération « Amélioration du chemin Helvétia » bénéficiant d'une subvention de 150 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021 attribuée par délibération du Conseil communautaire de la CIREST du 02 octobre 2020 (convention non signée) ;

Compte-tenu de ces annulations, il reste à la commune de Saint-Benoît un solde de 469 310,00 € à solliciter, réparti de la manière suivante :

- Enveloppe 1 Libre affectation : 10 665,50 €,
- Enveloppe 2 Activités économiques et touristiques : 458 644,50 €.

Pour rappel, la date de sollicitation du fonds 2018-2021 à la CIREST a été fixée au 30.06.2021, afin de permettre aux communes de conserver les fonds leur étant initialement destinés.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 23 mars 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n°2020-C095 y afférente,
- d'abroger la délibération n°2020-C096 y afférente,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, le

Le Président

Patrice SELLY

5 AVR. 2021



SEANCE DU 03 AVRIL 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2021-C077

REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA CIREST AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

L'an deux mille vingt-et-un, le trois avril le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY. Le Président certifie :

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 mars 2021** Que la condition de quorum a été atteinte.

Le nombre des membres en exercice est 48

ÉTAIENT PRESENTS:

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS:

Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Bruno ROBERT.

A DONNE PROCURATION:

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,

Madame Sabrina DIJOUX a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,

Madame Alexa SOUPOU a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,

Monsieur Jean Yannick RAMIN a donné procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,

Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN a donné procuration à Madame Catherine Anne PAYET,

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,

Madame Marie-Michèle MARIAYE a donné procuration à Monsieur Augustin CAZAL,

Monsieur Ridwane ISSA a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,

Madame Sonia ALBUFFY a donné procuration à Monsieur PAYET Johnny,

Madame Lorraine MERGY a donné procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU.

Monsieur Patrice BOULEVART a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY, à partir de l'affaire 2021-C065.

Après l'installation de Mme Anne CANAGUY en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C028.

Après l'installation de Mme Sophie AUDIFAX-LEBON en tant que Conseillère Communautaire, celle-ci a pris part aux votes à partir de **l'affaire 2021-C029**.

Départ de Monsieur Patrice SELLY, avant l'examen de l'affaire 2021-C051.

La présidence de cette séance est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1er Vice-Président), désigné à cet effet.

Retour de Monsieur Patrice SELLY qui reprend la présidence de la séance pour l'examen des affaires suivantes.

Monsieur Augustin CAZAL a quitté la séance à l'affaire 2021-C074.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Settletaire de séance.



REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA CIREST AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-C001 du Conseil communautaire du 13 mars 2021 portant démission d'une conseillère communautaire,

Vu la délibération n°2021-C002 du Conseil communautaire du 13 mars 2021 portant installation d'une conseillère communautaire,

Vu la délibération en date du 2 octobre 2020 (Affaire 2020-C141), par laquelle le Conseil communautaire a désigné les représentants de la CIREST pour siéger au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, qui se réparti en deux collèges :

- Collège 1: constitué de représentants élus de la CIREST, désignés par le conseil communautaire, composé de 6 titulaires et de 6 suppléants, soit 1 titulaire et 1 suppléant par commune.
- Collège 2 : constitué de représentants des filières touristiques du territoire et de la Fédération des Offices de Tourisme de la Réunion, FRT

Concernant le collègue 1 (collège des élus), la composition est la suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants
Saint-André	Isabelle PERMACAONDIN	Jimmye COUPOU
Bras-Panon	Jeannick ATCHAPA	Lorraine MERGY
Salazie	Sidoleine PAPAYA	Stéphane FOUASSIN
Saint-Benoit	Ridwane ISSA	Bruno ROBERT
Plaine des Palmistes	Johnny PAYET	Sonia ALBUFFY
Sainte-Rose	Michel VERGOZ	Edwige MARDAYE

Considérant suite à la démission de Madame Edwige MARDAYE en qualité de conseillère communautaire par courrier en date du 30 décembre 2020, il est proposé de désigner Madame Cindy SOUCANE, pour la remplacer au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est.

La nouvelle composition est :

Communes	Titulaires	Suppléants
Saint-André	Isabelle PERMACAONDIN	Jimmye COUPOU
Bras-Panon	Jeannick ATCHAPA	Lorraine MERGY
Salazie	Sidoleine PAPAYA	Stéphane FOUASSIN
Saint-Benoit	Ridwane ISSA	Bruno ROBERT
Plaine des Palmistes	Johnny PAYET	Sonia ALBUFFY
Sainte-Rose	Michel VERGOZ	Cindy SOUCANE

<u>Le collège 2</u> « filières touristiques du territoire », est représenté au Comité de direction de L'OTI Est par 5 membres titulaires et autant de suppléants, <u>reste inchangé</u>

Filières touristiques	Titulaires	Suppléants
Hébergement	Martine ADAM DE VILLIER Administratrice de Gîte de France Sainte-Rose	Edwin PAYET Administrateur du SHARET Saint-Benoît
Restauration	Sully NEHOUA Maitre Restaurateur le Franciscea Saint-André	Dominique GRONDIN Restaurant le Petit Bambou Salazie
Patrimoine découverte	Jimmy PERIBE Directeur de Provanille Bras-Panon	Geoffrey LEDUC Administrateur de l'Association des Guides de la Réunion (ARGAT) Saint-André
Loisirs et activités de pleine nature	Patrick MANORO Administrateur Pays d'accueil Salazie	Lavina JOSEPH Directrice du Domaine des Tourelles Plaine des Palmistes
Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)	1 représentant	

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture, qui s'est réunie le 29 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes du présent rapport,
- de valider la désignation de **Madame SOUCANE Cindy**, pour siéger au sein du Comité de direction de l'OTI Est,
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Benoit, Je

1 5 AVR. 2021

Le Président

Patrice SELLY